## Point 5 de l’ordre du jour unifié Déclarations générales

1. Les délégations et les représentants des 112 États, 3 organisations intergouvernementales et 12 organisations non gouvernementales ci‑après ont communiqué des déclarations orales ou écrites sous ce point de l’ordre du jour : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d’Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, État de Libye, États‑Unis d’Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d’), Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République‑Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume‑Uni, Rwanda, Saint‑Marin, Saint‑Siège, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Trinité‑et‑Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Viet Nam, Zimbabwe, Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI), Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA), Centre d’études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI), Consortium for Common Food Names (CCFN), Corporación Latinoamericana de Investigación de la Propiedad Intelectual para el Desarrollo (Corporación Innovarte), Electronic Information for Libraries (EIFL), Emirates Intellectual Property Association (EIPA), Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (FIAB), Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO), Health and Environment Program (HEP), International Intellectual Property Commercialization Council (IIPCC) et Knowledge Ecology International (KEI).
2. Les délégations et les représentants ont félicité le président de l’Assemblée générale de l’OMPI pour son élection à la présidence. Ils ont fait part de leur satisfaction pour la manière avec laquelle le Directeur général sortant, M. Francis Gurry, avait dirigé l’Organisation et ont félicité le nouveau Directeur général, M. Daren Tang, pour sa nomination. Les délégations et les représentants ont également remercié le Secrétariat pour la préparation des documents et des réunions pendant cette période difficile.
3. La délégation du Zimbabwe, parlant au nom du groupe des pays africains, a salué les progrès qui avaient été accomplis au cours des années écoulées dans les activités axées sur le développement de la propriété intellectuelle. Cependant, la pandémie de COVID‑19 avait créé à la fois des défis et des opportunités pour le régime mondial de la propriété intellectuelle et avait démontré la nécessité d’une approche intégrée de la propriété intellectuelle en cas d’urgences sanitaires. Pour s’adapter aux conditions difficiles qui prévalaient, la direction de l’OMPI devrait intégrer les recommandations du Plan d’action pour le développement dans tous ses programmes et activités. Le groupe observait que la session des assemblées en cours avait un ordre du jour restreint et souscrivait ainsi à la proposition visant à convoquer une session extraordinaire des assemblées au cours du premier semestre de 2021 afin de mener des délibérations de fond. Toutefois, compte tenu de l’incertitude qui régnait, la convocation devrait être précédée de consultations avec les États membres au sujet du format et de l’ordre du jour de cette session extraordinaire afin de garantir des délibérations inclusives et transparentes. Le groupe accueillait avec intérêt les différents rapports d’audit et de supervision. Il se félicitait des recommandations de la trente et unième session du Comité du programme et budget (PBC) et approuvait notamment les décisions tendant à reporter à la session suivante du PBC l’examen de certaines questions nécessitant des négociations approfondies. L’incidence éventuelle de la pandémie de COVID‑19 sur les finances et la performance à long terme de l’OMPI soulevait également des préoccupations. Les modifications qu’il était proposé d’apporter au système de La Haye et au système de Madrid, dans le cadre des mesures liées à la pandémie de COVID‑19, afin de rendre obligatoire l’indication d’une adresse électronique seraient bienvenues et utiles. Il en allait de même des orientations non contraignantes concernant la mise en œuvre des dispositions de la Convention de Paris relatives au droit de priorité dans les situations d’urgence. Il conviendrait d’appliquer des mesures analogues pour les personnes qui formaient une opposition. Le groupe a réaffirmé sa détermination à contribuer activement à la réussite des délibérations à venir.
4. La délégation de Singapour, parlant au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique, a appelé de ses vœux une représentation géographique plus équitable au sein de tous les organes directeurs de l’OMPI, en particulier au sein du Comité de coordination et du PBC. La composition de ces comités devrait correspondre à la taille et aux contributions du groupe, qui était le deuxième groupe régional par ordre d’importance et l’une des principales sources de la croissance des dépôts de demandes de titres de propriété intellectuelle. L’indice mondial de l’innovation 2020 avait mis en lumière les progrès significatifs qui avaient été accomplis dans le domaine de l’innovation par les membres du groupe, qui représentaient la majorité des nouvelles adhésions à l’Union de Paris et à l’Union de Berne depuis 2011. En 2020, l’un des membres du groupe était devenu la trentième partie à déposer son instrument de ratification du Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (Traité de Beijing) et ce traité avait ainsi pu entrer en vigueur. Il était donc important que le groupe soit bien représenté au sein de tous les comités de l’OMPI. Deuxièmement, le groupe a encouragé les États membres et le Secrétariat de l’OMPI à continuer de mettre davantage l’accent sur le développement, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement. Le développement demeurait l’un des intérêts fondamentaux du groupe, qui était résolu à bâtir un système de propriété intellectuelle juste et équilibré qui stimulerait le développement et la croissance économique. Compte tenu de la situation qui prévalait, il serait également opportun et pertinent d’engager un débat sur la propriété intellectuelle dans le domaine de la santé. Troisièmement, le groupe accueillait avec intérêt l’examen de la situation financière de l’Organisation et a remercié les différents comités d’audit et de supervision pour les efforts qu’ils avaient déployés afin d’assurer à l’Organisation une supervision interne indépendante et efficace. La stabilité de la situation financière de l’Organisation lui permettrait de faire face aux incertitudes qui se profilaient. Enfin, le groupe a remercié le Secrétariat d’avoir fait en sorte que les assemblées puissent se dérouler dans un format permettant de protéger la santé et la sécurité de tous les participants. Le groupe était résolu à approfondir et à élargir encore l’excellente relation qu’il entretenait avec le Secrétariat, et contribuerait de manière constructive et active aux travaux des assemblées.
5. La délégation de la Fédération de Russie, parlant au nom du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale, a souhaité la bienvenue aux participants physiquement présents dans la salle de conférence et à ceux qui étaient connectés à distance, soulignant que les assemblées se déroulaient dans un nouveau format. Le groupe exprimait sa gratitude au Bureau international de l’OMPI pour l’organisation de la session en cours en dépit des difficultés liées à la situation épidémiologique. Il exprimait également sa profonde gratitude à M. Francis Gurry pour sa direction avisée de l’Organisation. Au cours de ses années à la tête de l’OMPI, le système mondial de la propriété intellectuelle avait fait beaucoup de chemin. Son éminent savoir et son professionnalisme, alliés à sa volonté de trouver des solutions équilibrées et constructives, avaient joué un rôle majeur dans la définition des axes de développement de l’Organisation. Le groupe saisissait cette occasion pour remercier M. Gurry de sa contribution majeure à l’enrichissement du corpus de traités sous‑tendant les mécanismes de coopération, l’évolution des systèmes d’enregistrement international et la diversification de l’offre de services assurés par l’OMPI. La situation financière stable de l’Organisation résultait des efforts de sensibilisation entrepris notamment à l’intention des universités et des petites et moyennes entreprises (PME), ainsi que de l’attention prêtée aux utilisateurs. La demande en faveur des services assurés par l’OMPI émanant des créateurs et des innovateurs ne se démentait pas, même en cas de turbulences affectant les marchés. Le groupe formait le vœu que le nouveau Directeur général, M. Daren Tang, poursuive les efforts de développement de l’OMPI en tant qu’instance de premier plan favorisant un dialogue international et une coopération multilatérale qui soient inclusifs et transparents et l’élaboration d’un ordre du jour positif et rassembleur. La pandémie de COVID‑19 avait mis en lumière le caractère mondial des enjeux modernes, appelant une réaction coordonnée et des efforts concertés de la part de l’ensemble de la communauté mondiale. Le groupe était convaincu du rôle décisif de la coopération multilatérale dans le domaine de la propriété intellectuelle, qui favoriserait également le développement durable. Il félicitait M. Daren Tang pour sa nomination à ce poste important, l’assurant de son soutien et de sa coopération active sur l’ensemble des questions à l’ordre du jour. Le groupe constatait avec satisfaction que, pendant le confinement, l’OMPI avait poursuivi ses activités à distance et que la productivité des examinateurs avait augmenté, ce qui témoignait de l’importance des efforts consentis en faveur de la transformation numérique de l’Organisation. Le groupe accueillait également avec satisfaction le rôle moteur de l’OMPI dans le débat sur les utilisations des nouvelles technologies. Il se félicitait des informations selon lesquelles la situation des systèmes d’enregistrement international était stable. De l’avis du groupe, l’OMPI avait toutes les chances de surmonter avec succès l’incertitude actuelle sur les marchés. En 2020, en raison du format inédit des réunions, l’ordre du jour des assemblées avait été considérablement réduit. Le groupe adoptait une approche constructive et souple vis‑à‑vis des propositions des autres États concernant l’ordre du jour des réunions des organes directeurs. Dans ce contexte, il attendait des décisions rapides sur les questions faisant déjà l’objet d’un consensus, ainsi que des délibérations fructueuses au cours des réunions des principaux comités et groupes de travail de l’OMPI devant se tenir sous une forme hybride jusqu’à la fin de l’année. En particulier, le groupe souhaitait une solution rapide à la question de la recommandation de la nomination de l’Office eurasien des brevets en qualité d’administration chargée de la recherche internationale et d’administration chargée de l’examen préliminaire international. Il était convaincu qu’une telle décision contribuerait à élargir l’utilisation du système international des brevets et à favoriser l’innovation en Eurasie. Le groupe était d’avis que la composition de l’Équipe de haute direction de l’OMPI était de la plus haute importance. Il espérait que, lors de sa session extraordinaire prévue avant la fin de l’année, le Comité de coordination formerait une Équipe de haute direction efficace, fondée notamment sur le principe d’une représentation géographique équitable. En conclusion, la délégation, parlant au nom du groupe régional, a fait part de son appui à tous les collègues et membres du personnel de l’OMPI touchés par la pandémie et a souhaité à tous une bonne santé et des travaux productifs.
6. La délégation de la Lettonie, parlant au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, était heureuse que les assemblées aient pu se tenir dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID‑19, car des décisions devaient être prises au sujet de la gestion administrative et financière de l’Organisation. Elle a également salué le fait que l’Organisation ait pu poursuivre ses travaux et elle était résolue à participer de manière constructive aux débats sur la reprise des travaux relatifs au programme en matière d’établissement de normes. Elle a indiqué que le groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes avait grandement bénéficié des activités de coopération et d’assistance technique menées par le Département pour les pays en transition et les pays développés et espérait que cette collaboration fructueuse se poursuivrait. Enfin, l’OMPI pourrait mettre à profit l’innovation et la créativité qu’elle encourageait pour contribuer à répondre à la crise sanitaire mondiale à laquelle l’humanité faisait face et ainsi à façonner le monde de l’après COVID‑19.
7. La délégation de la Chine a déclaré que les assemblées en cours étaient convoquées à un moment particulier. Elle a souhaité plein succès aux assemblées sous la direction avisée du président et a remercié le Directeur général et le Secrétariat pour les excellentes dispositions prises en vue du bon déroulement de la session en cours. La délégation a fait remarquer que le moment était tout à fait exceptionnel pour l’OMPI, car l’Organisation allait avoir un nouveau directeur et allait entamer un nouveau chapitre de développement à la fin de la session en cours. Au cours des 12 dernières années, le Directeur général, M. Francis Gurry, avait porté l’Organisation à un nouveau niveau dans tous les domaines : un système de gestion interne plus normalisé, avec une croissance constante des recettes et des actifs; un élargissement sans précédent du champ d’application des différents systèmes d’enregistrement de la propriété intellectuelle; la conclusion et l’entrée en vigueur du Traité de Beijing et d’un certain nombre de traités internationaux, qui avaient renforcé le rôle moteur de l’OMPI dans l’élaboration de normes internationales; la fourniture d’une assistance technique substantielle aux pays en développement et aux pays les moins avancés (PMA), qui avait contribué à la mise en place de systèmes mondiaux plus équilibrés, plus inclusifs et plus efficaces, et l’application dynamique de nouvelles technologies telles que l’intelligence artificielle (IA) pour optimiser les systèmes d’information, qui avait permis de garantir le bon déroulement des opérations pendant la pandémie. Au nom du Gouvernement de la Chine, la délégation a tenu à exprimer sa profonde gratitude au Directeur général pour ses importantes contributions. Parallèlement, la délégation se réjouissait à la perspective de la poursuite du développement positif de l’OMPI sous la direction du nouveau Directeur général, M. Daren Tang. Comme toujours, la Chine soutiendrait l’OMPI pour qu’elle joue un rôle important dans la gestion des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. La délégation a pris note du fait que, pour faire face à l’impact de la pandémie, le Comité de coordination envisagerait la reconduction à court terme du mandat des vice‑directeurs généraux (VDG) et des sous‑directeurs généraux (SDG) sortants afin de faciliter la transition en douceur de l’Équipe de haute direction. La Chine saluait cette initiative et participerait activement au processus de consultation. Depuis le début de 2020, les maladies liées à la pandémie de COVID‑19 avaient gravement entravé les activités d’innovation au niveau mondial. L’OMPI et ses États membres avaient pris des mesures énergiques pour faire face à la pandémie et avaient obtenu des résultats remarquables. L’Administration nationale de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine (CNIPA) avait également pris une série de mesures pour soulager les demandeurs et rendre ses services plus accessibles. Au cours des sept premiers mois de 2020, la Chine avait reçu un total de 818 000 demandes de brevet, 5 171 000 demandes d’enregistrement de marques, 36 000 demandes de brevet selon le PCT et 4551 demandes d’enregistrement international de marques selon le système de Madrid, qui toutes avaient connu une augmentation par rapport à la tendance observée lors de la pandémie. La Chine était prête à continuer à travailler avec l’OMPI et les États membres pour relever les défis afin de fournir des services de qualité aux utilisateurs mondiaux, de promouvoir la coopération internationale en matière d’innovation et de contribuer à la reprise économique. Dans la Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine), l’innovation et la technologie étaient un important moteur de croissance pour le développement économique futur. La Région administrative spéciale de Hong Kong était résolue à améliorer le régime de la propriété intellectuelle afin de faciliter le développement de l’écosystème de l’innovation et de la technologie. En ce qui concerne le régime des brevets, la Région administrative spéciale de Hong Kong s’était engagée sur la voie de la réforme. En décembre 2019, le premier système de délivrance de brevets avait été lancé. Les déposants avaient la possibilité de déposer des demandes de brevet standard directement dans la Région administrative spéciale de Hong Kong pour obtenir une protection juridique d’une durée maximale de 20 ans. Cela faciliterait grandement le développement à long terme de l’innovation et de la technologie ainsi que le commerce des actifs de propriété intellectuelle. En ce qui concerne le régime du droit d’auteur, l’ordonnance sur le droit d’auteur de la Région administrative spéciale de Hong Kong avait été révisée en juin 2020 pour étendre les exceptions au droit d’auteur relatives aux personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, afin de répondre aux normes internationales les plus récentes. En conclusion, la délégation a exprimé le souhait de partager son expérience avec d’autres parties.
8. La délégation du Royaume‑Uni, parlant au nom du groupe B, a déclaré que, comme la pandémie de COVID‑19 continuait d’avoir des répercussions importantes sur le bien‑être social et économique de la population mondiale, le groupe B avait accueilli avec satisfaction les initiatives de l’OMPI visant à appuyer les mesures prises pour répondre à la pandémie, notamment l’outil de recherche dédié à la COVID‑19 dans PATENTSCOPE, l’instrument de suivi des politiques en matière de propriété intellectuelle en rapport avec la COVID‑19 de l’Organisation, son Tableau de bord de la gestion de crise et ses services ininterrompus. Pour l’avenir, il serait important de faire la synthèse des enseignements tirés de la crise sans précédent qui était en cours. À cet égard, pour le groupe B, cette période appelait une réflexion sur ses principaux objectifs, parmi lesquels figuraient le renforcement des systèmes d’enregistrement et de classification de l’OMPI pour garantir leur bon fonctionnement et encourager leur croissance, et la réalisation d’une transformation numérique pour rapprocher les services de l’Organisation des entreprises, à l’échelle mondiale. En outre, l’OMPI devrait contribuer activement à faire progresser les discussions internationales relatives à la propriété intellectuelle et l’IA ainsi que sur d’autres domaines technologiques émergents, car les nouvelles technologies soulevaient de nouvelles questions sur le rôle de la propriété intellectuelle ainsi que sur l’encouragement et la promotion de l’innovation et de la créativité. L’OMPI devrait également jouer un rôle de premier plan dans les discussions où la propriété intellectuelle était directement liée à d’autres domaines d’action tels que le changement climatique, le commerce, le développement durable et la santé. Un autre objectif consistait à veiller aux structures de bonne gouvernance de l’OMPI, y compris les organes de supervision indépendants, conformément aux règles du régime commun des Nations Unies et aux recommandations du Corps commun d’inspection (CCI). Grâce à son système de gestion axée sur les résultats de pointe, l’OMPI pourrait mettre davantage l’accent sur les résultats dans l’ensemble de l’Organisation. Les procédures internes, de la prise de décision aux fonctions administratives, ainsi que la satisfaction et le moral du personnel, ne devraient pas être à l’abri d’un examen indépendant.
9. La délégation du Panama, parlant au nom du groupe des pays d’Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), s’est dite heureuse de voir le président présider cette assemblée et a tenu à le remercier, ainsi que le Secrétariat, pour le travail de coordination effectué en amont afin de faciliter cette réunion. La délégation a déclaré qu’elle comptait sur sa participation active et son attitude constructive. L’impact de la pandémie de COVID‑19 a souligné le rôle essentiel que joue l’OMPI en tant que forum de discussion pour échanger et analyser des idées et des données d’expérience en vue de créer des systèmes de propriété intellectuelle résilients dans des situations d’urgence telles que celles vécues ces derniers mois. Des systèmes qui peuvent soutenir de manière décisive la reprise économique tout en assurant l’accès à la santé pour tous, dans le cadre de règles multilatérales. Le GRULAC attache une grande importance aux travaux de l’OMPI dans tous les domaines et notamment la dimension du développement. L’augmentation et l’amélioration des services de coopération et d’assistance technique et normative fournis par l’OMPI contribuent à la mise en place d’un système de propriété intellectuelle équilibré, en adéquation avec les 45 recommandations du Plan d’action pour le développement et les objectifs de développement durable (ODD). Le GRULAC tient à remercier le Bureau régional pour l’Amérique latine et les Caraïbes au siège, pour son appui constant dans la mise en œuvre d’activités de coopération technique et d’établissement de normes. Même en temps de pandémie, il a su s’adapter aux changements et a continué à coordonner et à mener des activités d’appui en faveur de sa région. Le GRULAC tient à remercier le Directeur général pour son rapport complet et substantiel sur les activités de cette Organisation dans tous les domaines. Cette réunion des assemblées étant la dernière du Directeur général, le GRULAC souhaite le remercier pour son leadership et son travail à la tête de cette Organisation, ainsi que pour sa vision dans le lancement de projets dans de nouveaux domaines tels que l’IA, qui ont permis à l’Organisation de rester à jour et de s’adapter aux nouvelles réalités, de même pour les progrès et les résultats obtenus en matière d’établissement de normes au cours de son mandat. Le GRULAC salue les efforts qu’il a déployés et qui ont permis à l’Organisation de rester économiquement stable même en période difficile, et lui souhaite de réussir dans les nouvelles voies qu’il emprunte et dans la nouvelle phase qu’il s’apprête à entamer. En conclusion, le GRULAC souhaite adresser ses félicitations au Directeur général désigné, M. Darren Tang, pour son élection, lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions et lui exprimer, au nom du GRULAC, son soutien et sa collaboration totale dans la bonne exécution de ses fonctions et la direction de cette Organisation.
10. La délégation du Qatar, parlant au nom du groupe des pays arabes, a adressé ses remerciements les plus sincères au président, aux vice‑présidents et au Directeur général, M. Francis Gurry. Elle a également remercié les fonctionnaires de l’OMPI responsables du Bureau régional pour les pays arabes ainsi que tous les membres du Secrétariat de l’OMPI d’avoir continué d’appuyer les travaux de l’Organisation malgré la pandémie de COVID‑19. Dans ce contexte, le groupe a adressé ses condoléances aux familles et aux amis des fonctionnaires du Secrétariat de l’OMPI qui avaient perdu la vie du fait de la pandémie, ainsi qu’à tous les employés du Secrétariat de l’OMPI. Le groupe espérait que la communauté internationale viendrait rapidement à bout de la crise en cours et qu’elle pourrait prévenir toute pandémie analogue à l’avenir. Le groupe a félicité M. Daren Tang pour sa nomination au poste de Directeur général de l’OMPI et était convaincu que M. Tang continuerait d’œuvrer à renforcer la position de l’OMPI à l’échelle mondiale et sa capacité toujours plus grande de stimuler et de mettre à profit l’innovation pour parvenir à un développement global et à une prospérité globale dans tous les pays. À cet égard, le groupe a fait part à M. Tang de son soutien sans réserve dans l’exercice de ses fonctions. Le groupe a également remercié chaleureusement le Directeur général, M. Francis Gurry, d’avoir contribué de manière significative au développement et au succès de l’Organisation. Les efforts considérables qu’il avait déployés au cours de son mandat et son dévouement pour renforcer le système mondial de la propriété intellectuelle et le Plan d’action pour le développement n’étaient un secret pour personne. La délégation a également exprimé sa profonde gratitude à M. Gurry pour les initiatives novatrices qu’il avait lancées, notamment, mais pas exclusivement, le Centre d’application des technologies de pointe. Au cours de la période précédente, les membres du groupe des pays arabes avaient travaillé sans relâche à l’élaboration de leur législation nationale respective en tenant compte des changements intervenus à l’échelle mondiale dans le domaine et avaient été guidés par l’OMPI, en tant qu’organisation de premier plan, pour atteindre leurs ODD et bâtir des économies fondées sur le savoir. Le groupe avait également soutenu les négociations menées au sein de l’Organisation en vue d’élaborer des lois destinées à offrir une protection mondiale, en particulier les négociations au sein du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR) et du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC). Le groupe attendait avec intérêt de poursuivre cette approche et de parvenir au consensus le plus large possible entre les États membres au cours du mandat de M. Tang. Le groupe était conscient de l’importance que M. Tang attachait à la conclusion de ce processus et de sa volonté de le soutenir. En conclusion, le groupe a mis en relief les circonstances exceptionnelles auxquelles le monde était confronté, et a exprimé sa solidarité avec l’OMPI, qui continuait de jouer le rôle majeur qui était le sien dans le renforcement de la coopération entre les États membres, en fournissant à chacun d’eux des services essentiels. La délégation a mentionné en particulier les innovations appuyées par l’OMPI, qui avaient contribué de nombreuses manières à la lutte contre la pandémie de COVID‑19 à travers le monde. Le groupe espérait que la crise pourrait être surmontée rapidement et que l’OMPI continuerait de promouvoir l’élaboration d’un système international de propriété intellectuelle efficace et global qui favorise l’innovation d’une manière propice au développement durable pour tous.
11. La délégation du Viet Nam, parlant au nom de l’Association des Nations de l’Asie du Sud‑Est (ASEAN), s’est félicitée des efforts déployés pour assurer la tenue des assemblées. Elle a indiqué que, pour répondre à la pandémie de COVID‑19 et favoriser la reprise économique, l’ASEAN s’attachait à promouvoir la transformation numérique et l’innovation. La mise en place d’un système de dépôt et de réception électroniques avait permis d’assurer la continuité et l’efficacité des procédures de l’ASEAN et de tirer le meilleur parti des modalités de travail à distance pour assurer des résultats rapides et de qualité dans les services des parties prenantes. La délégation a félicité l’OMPI et ses partenaires pour le lancement de l’Indice mondial de l’innovation 2020, dans lequel les États membres de l’ASEAN avaient enregistré de bons résultats. Certains avaient conservé leur place par rapport au classement général de l’Indice mondial de l’innovation de 2019, tandis que d’autres avaient connu une progression régulière, le Viet Nam ayant accompli des progrès notables dans son classement en matière d’innovation, les Philippines s’étant hissées parmi les 50 premiers et la Thaïlande arrivant en tête en matière d’exportations de produits créatifs exprimées en pourcentage du commerce total. L’ASEAN était également fière de constater que la République démocratique populaire Lao et le Myanmar étaient classés à l’Indice mondial de l’innovation 2020. La délégation a fait valoir que depuis les assemblées de 2019, la Malaisie avait adhéré au Protocole relatif à l’Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques, le Cambodge avait adhéré à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (Convention de Berne), l’Indonésie avait adhéré au Traité de Beijing et au Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (Traité de Marrakech), et le Viet Nam avait adhéré à l’Arrangement de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels (Arrangement de La Haye) et était en train de finaliser ses procédures internes pour adhérer au Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro‑organismes aux fins de la procédure en matière de brevets (Traité de Budapest) d’ici à 2021. La délégation a tenu à remercier le Bureau de l’OMPI à Singapour pour le soutien sans faille qu’il apportait à la région de l’ASEAN en collaborant avec les parties prenantes afin de faire mieux connaître et d’encourager l’utilisation du système international de la propriété intellectuelle en faveur de l’innovation et de la créativité. Les États membres de l’ASEAN attendaient avec intérêt de renforcer et de consolider leur collaboration avec le Bureau de l’OMPI à Singapour, leur partenariat avec l’OMPI et leur coopération avec les États membres de l’OMPI.
12. La délégation de l’Allemagne, parlant au nom de l’Union européenne et de ses États membres, a déclaré que, bien qu’elle respecte et soutienne la décision d’axer l’ordre du jour de la présente session des assemblées sur les décisions administratives indispensables, elle était prête à continuer à travailler sur les questions de politique mondiale en matière de propriété intellectuelle à l’OMPI dès que l’évolution de l’épidémie permettrait de se réunir pour mener des négociations dans des conditions sûres. La COVID‑19 et les mesures de lutte contre la pandémie avaient eu de graves conséquences sur l’économie mondiale. À cet égard, la propriété intellectuelle étant un moteur de l’innovation, de la compétitivité et du développement économique, un système de propriété intellectuelle solide et équilibré serait crucial non seulement pour la mise au point de vaccins et de médicaments, mais aussi pour la reprise économique mondiale. Dès lors, il était particulièrement important pour les entreprises, et les PME en particulier, de bénéficier d’un soutien fort de la part des institutions chargées de gérer la propriété intellectuelle. L’OMPI était encouragée à continuer d’examiner comment elle pourrait contribuer efficacement à la lutte contre les effets de la crise sanitaire mondiale et stimuler la reprise économique mondiale. À cet égard, une coopération plus étroite était nécessaire avec l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l’Organisation mondiale du commerce (OMC) afin de garantir que les questions de propriété intellectuelle soient prises en considération de manière appropriée et efficace dans les discussions. Des mécanismes solides en matière de propriété intellectuelle étaient nécessaires pour encourager l’innovation et la mise au point rapide de vaccins et de produits thérapeutiques tout en garantissant un accès équitable et mondial à ces derniers. En outre, dans la mesure où la question de l’IA et de l’économie des données modifiait la manière dont les gens pensent, travaillent et interagissent, l’engagement continu de l’OMPI dans ce domaine serait le bienvenu. Enfin, la délégation s’est félicitée de l’entrée en vigueur de l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne sur les appellations d’origine et les indications géographiques (Arrangement de Lisbonne) en février 2020 à la suite de l’adhésion de l’Union européenne à cet acte, et a encouragé d’autres pays à adhérer au système.
13. La délégation du Malawi, parlant au nom du groupe des pays les moins avancés (PMA), a relevé que ceux‑ci avaient besoin de l’aide de l’OMPI pour tirer parti de la propriété intellectuelle et de l’innovation en vue de réaliser les ODD, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID‑19, qui avait mis en évidence de manière frappante la fracture numérique entre les pays développés et les PMA. En effet, il était essentiel de combler ce fossé, conformément à l’esprit de la Déclaration et du Programme d’action d’Istanbul, pour permettre le développement socioéconomique des PMA. Le groupe des PMA a vivement apprécié les activités que l’OMPI a menées en sa faveur, en particulier les projets sur les technologies appropriées, les programmes de l’Académie de l’OMPI et la formation aux niveaux national, régional et interrégional axée sur le renforcement des compétences et l’accès aux informations techniques et scientifiques, et aux informations en matière de brevets. Elle a également salué le financement par le Gouvernement de la Suède du Programme de perfectionnement international à l’intention des PMA sur la propriété intellectuelle dans une économie mondialisée. La délégation a fait remarquer la nécessité d’une coopération solide au niveau mondial, espérant que l’étude actualisée sur l’accès aux technologies médicales et l’innovation, lancée conjointement par l’OMPI, l’OMS et l’OMC en juillet 2020, contribuerait à garantir un accès équitable et non discriminatoire au commerce, à la santé et à l’innovation, en particulier pour les PMA. Comme un certain nombre de pays étaient sur le point de sortir de la catégorie des PMA, la délégation a exhorté l’OMPI à envisager de concevoir et de planifier des programmes visant à aider ces pays à relever les défis auxquels ils étaient confrontés avant et après leur sortie de cette catégorie.
14. La délégation de l’Azerbaïdjan, parlant au nom du Mouvement des pays non alignés, a félicité le Directeur général sortant pour son engagement à répondre aux besoins des pays en développement en favorisant une croissance inclusive et durable grâce à la propriété intellectuelle. Elle était impatiente de collaborer avec le nouveau Directeur général afin de réfléchir aux meilleurs moyens pour développer la coopération entre l’OMPI et le Mouvement des pays non alignés. Le Mouvement des pays non alignés accordait une grande importance à ses activités de coopération avec l’OMPI, qui étaient cruciales pour le développement socioéconomique des États membres du Mouvement et l’amélioration de leurs systèmes de propriété intellectuelle. Les États membres du Mouvement avaient réaffirmé leur engagement à poursuivre les travaux sur les questions intéressant les pays en développement, notamment en mobilisant un soutien technique de pointe, en intégrant la dimension du développement dans les activités de l’OMPI grâce à la mise en œuvre effective des 45 recommandations du Plan d’action pour le développement, et en promouvant la créativité et l’innovation. Les États membres du Mouvement des pays non alignés allaient prendre part de manière constructive aux délibérations à venir pour parvenir à des résultats concrets tout en conciliant les intérêts des différents pays. Dans ce contexte, la délégation tenait à souligner l’importance d’une représentation géographique juste et équilibrée au sein du Secrétariat de l’OMPI. En cette période difficile due à la pandémie de COVID‑19, il était nécessaire de renforcer le multilatéralisme et d’intensifier la coopération et la solidarité internationales pour relever ce défi mondial et surmonter ses répercussions sans précédent. Les États membres du Mouvement des pays non alignés, qui avaient toujours mis les valeurs du multilatéralisme au premier plan, utiliseraient ces objectifs pour guider leur engagement auprès de l’OMPI.
15. La délégation de l’Afghanistan a souligné l’importance de la propriété intellectuelle dans son pays. Après son adhésion à l’OMPI en 2005, l’Afghanistan a ratifié sept lois sur les droits de propriété intellectuelle et a mis en place un régime juridique de protection de la propriété intellectuelle. En 2007, l’Afghanistan a créé un Conseil de la propriété intellectuelle, chargé d’élaborer des politiques en la matière. Ces dernières années, l’Office de la propriété intellectuelle de l’Afghanistan a réalisé plusieurs projets dans ce domaine, notamment la mise en place d’offices de normalisation, la création de bases de données, l’intégration des systèmes, la rédaction et la codification de règlements et de directives et la formation en matière de propriété intellectuelle. Le pays a enregistré 29 400 marques jusqu’à présent. En 2020, il a comptabilisé 82 litiges, créé des associations pour les indications géographiques et évalué quatre produits agricoles dans quatre zones. L’Afghanistan a créé une base de données de démonstration pour les brevets et reçu 67 demandes de brevet nationales. Plus de 822 brevets étrangers avaient également été enregistrés. Néanmoins, le droit de la propriété intellectuelle demeurait un nouveau domaine pour le pays, qui manquait d’experts qualifiés en la matière, notamment de juges spécialisés. Le droit de la propriété intellectuelle n’était pas enseigné dans la plupart des universités du pays, et le gouvernement devait s’informer davantage sur les systèmes de traités internationaux en matière de propriété intellectuelle. Ces derniers mois, la mission permanente de l’Afghanistan auprès de l’Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et des fonctionnaires de l’office de la propriété intellectuelle de l’Afghanistan avait échangé avec le Bureau régional de l’OMPI pour l’Asie et le Pacifique. L’Afghanistan attendait avec impatience de recevoir le soutien de l’OMPI dans les domaines suivants : évaluation des besoins du pays dans le secteur de la propriété intellectuelle et élaboration d’un plan de réforme en matière de propriété intellectuelle; formation en ligne et en présentiel à l’intention de professionnels, de juges, d’avocats et d’enseignants dans le domaine de la propriété intellectuelle; et organisation de visites de découverte pour les experts nationaux en matière de propriété intellectuelle dans d’autres pays de la région présentant des similitudes avec l’Afghanistan dans le domaine de la propriété intellectuelle.
16. La délégation de l’Albanie a déclaré que, malgré les défis et les conditions de travail inhabituelles dus à la pandémie actuelle, le pays était resté engagé dans la promotion de la propriété intellectuelle, comme en témoignaient ses plus de 18 500 entrées dans la Base de données mondiale sur les marques de l’OMPI et ses efforts continus pour mettre en œuvre sa Stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle (2016‑2020). Dans ce contexte, la Direction générale de la propriété industrielle de l’Albanie, qui jouait le rôle de secrétariat technique, avait collecté des données auprès des entités concernées et avait compilé une série de réalisations pour les indicateurs prévus. Un nouveau document stratégique pour 2021‑2025 était en train d’être rédigé avec le concours technique de l’OMPI et serait finalisé au début de 2021. Au niveau national, l’Albanie avait rédigé des amendements concernant sa loi 9947 sur la propriété industrielle, en vue de l’aligner sur une directive européenne sur le secret des affaires d’ici à la fin de 2020, d’autres amendements étant également prévus en ce qui concerne l’organisme de contrôle, en vue d’adopter des dispositions juridiques et des procédures de protection administrative contre les violations des droits de propriété intellectuelle. L’Albanie a continué de promouvoir les droits de propriété intellectuelle et de souligner l’importance de leur enregistrement dans diverses entreprises et universités, dans différentes catégories et différents districts. En ce qui concerne la coopération, l’Albanie avait signé un mémorandum d’accord avec l’Office autrichien des brevets en décembre 2019 et avait créé un quatrième centre d’information scientifique en décembre 2019, dans une université technique, conformément à sa stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle. Avec le soutien technique et financier de l’OMPI, l’Albanie avait achevé l’adaptation d’un manuel de formation destiné aux juges et aux procureurs sur la manière de traiter les infractions en matière de propriété intellectuelle, qui était le premier manuel de son système judiciaire relatif à la propriété intellectuelle. En raison de la pandémie de COVID‑19, la “Journée mondiale de la propriété intellectuelle” du 26 avril 2020 avait été célébrée par l’intermédiaire d’une campagne médiatique et des réseaux sociaux. L’Albanie attendait avec intérêt de développer la coopération avec l’OMPI dans le domaine du renforcement des capacités et de l’assistance technique en matière de droits de propriété intellectuelle.
17. La délégation de l’Algérie a exprimé sa gratitude au Directeur général sortant, M. Francis Gurry, pour son excellent travail à la tête de l’OMPI et lui a souhaité le meilleur dans ses futurs projets. Elle a adressé ses chaleureuses félicitations au Directeur général, M. Daren Tang, et l’a assuré de sa pleine coopération dans l’exercice de ses nouvelles fonctions. Elle s’est dite convaincue que, sous son leadership, l’OMPI saurait relever les défis auxquels elle serait confrontée. La délégation s’est jointe aux déclarations prononcées par ses groupes d’appartenance. L’Algérie faisait partie des pays qui préconisaient que le système international de la propriété intellectuelle consacre pleinement la dimension de développement afin de réduire l’écart technologique et de permettre une répartition équitable des retombées positives du progrès scientifique et technologique. La délégation a indiqué que, face aux défis globaux qui se posaient à l’humanité, l’OMPI devait jouer un rôle prépondérant en faveur de la promotion et de l’innovation. L’Organisation était aussi appelée à adapter davantage ses programmes de coopération technique aux besoins des États membres en favorisant le transfert de technologie et la réalisation des ODD. L’Algérie avait entamé un processus d’élaboration d’une stratégie nationale de la propriété intellectuelle avec l’appui de l’OMPI via son bureau extérieur à Alger. Cette stratégie visait la promotion et le développement de la propriété intellectuelle au niveau national en cohérence avec les nouvelles orientations économiques nationales fondées sur le savoir, l’innovation et le développement des start‑ups et des PME. Enfin, la délégation a réaffirmé sa volonté de travailler avec la nouvelle direction et les États membres afin de renforcer les droits de propriété intellectuelle, d’encourager l’innovation et la créativité et de faire avancer l’agenda normatif l’OMPI.
18. La délégation de l’Angola a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains et par le Malawi au nom du groupe des PMA. La stratégie de développement de l’Angola était axée sur des mesures visant à diversifier son économie fortement dépendante du pétrole. L’objectif était d’accroître la capacité de production nationale et d’augmenter les exportations pour créer les conditions permettant d’améliorer le climat économique afin de rendre le marché intérieur plus attrayant pour tous les investisseurs potentiels. Malgré la pandémie, l’Angola avait poursuivi ses réformes au niveau de l’État et de la législation, rationalisant les structures du pouvoir. Le pays avait également accordé la priorité à l’information des responsables nationaux et des autres parties prenantes sur l’importance de l’utilisation de la culture et de la protection des droits de propriété intellectuelle. La délégation a donc souhaité continuer de bénéficier du précieux soutien de l’OMPI. En 2020, le pays a inauguré la section du commerce et de la propriété intellectuelle et industrielle au sein du tribunal de Luanda, entité inédite au niveau national qui serait chargée notamment de juger les litiges relatifs à l’exercice des droits en entreprise, au droit d’auteur et à la propriété industrielle. La délégation s’est félicitée de l’aide fournie par l’OMPI pour l’élaboration d’une nouvelle loi sur la propriété industrielle destinée à remplacer celle trop ancienne du 28 février 1992. L’Angola pouvait désormais bénéficier de l’appui technologique du système d’automatisation des offices de propriété intellectuelle (IPAS) pour moderniser le système des services de propriété industrielle en Angola en assurant la conformité du système avec les normes et les critères internationaux. Ainsi, l’Institut angolais de la propriété industrielle avait jeté les bases locales permettant de faciliter la numérisation des fichiers dans tous les modes protégés, en prévision d’une future migration lorsque le logiciel serait installé. Compte tenu de la spécificité et de la complexité du sujet, l’un des principaux défis pour l’IAPI consistait à renforcer les capacités des examinateurs de brevets et de marques. La délégation a donc demandé à l’OMPI d’axer plus particulièrement les efforts sur l’appui à ce processus, car disposer de ressources humaines compétentes était un facteur déterminant pour l’efficacité des activités.
19. La délégation de l’Argentine s’est déclarée heureuse de voir le président diriger cette série de réunions des assemblées de l’OMPI et a remercié le Secrétariat pour la préparation de la réunion. Son pays souscrivait aux déclarations faites par la délégation du Panama au nom du GRULAC. Ces assemblées se tenaient dans un contexte très particulier, le changement de direction et d’équipe dirigeante à l’OMPI coïncidant avec la pandémie et la nécessité de relancer l’économie mondiale le plus rapidement possible dans une conjoncture particulièrement incertaine. Dans le monde entier, les gouvernements et les entreprises du secteur privé concentraient leurs efforts sur la maîtrise de la pandémie, la prise de mesures sanitaires appropriées et la recherche de solutions médicales pour lutter contre la COVID‑19. Ces préoccupations ont alimenté les discussions de nombreux organismes internationaux au cours des derniers mois, à commencer, bien entendu, par l’OMS. La délégation a estimé que l’OMPI avait une occasion historique d’apporter une contribution positive à ce débat. La situation financière de l’Organisation était très saine et l’excédent sans précédent. Selon elle, l’affectation des ressources de l’Organisation devait être orientée vers la mise en œuvre des objectifs stratégiques et des programmes approuvés, conformément à une approche équilibrée de la propriété intellectuelle intégrant la question du développement et, dès lors, s’accordant avec les ODD et les 45 recommandations du Plan d’action pour le développement légitimant le travail de l’OMPI et son statut d’institution spécialisée au sein du système des Nations Unies. Après la pandémie, il serait nécessaire de mettre en place un système de propriété intellectuelle résistant et équilibré dans lequel la protection des droits de propriété intellectuelle s’accompagnerait d’un accès à la santé, à l’alimentation, au transfert et à la diffusion des savoirs et des technologies. La délégation a déclaré que la propriété intellectuelle contribuait à l’innovation ainsi qu’au développement économique, social et culturel des pays. C’est pourquoi son office national de la propriété industrielle avait mis en œuvre les mesures nécessaires pour garantir la continuité de l’ensemble des procédures, si bien que les dépôts et le traitement des demandes de droits de propriété intellectuelle avaient atteint le même niveau qu’en 2019 à la même période. La délégation a déclaré que son pays attachait une importance particulière à la coopération, à l’assistance technique et au renforcement des capacités fournis par l’OMPI, ainsi qu’aux activités de formation et de renforcement des capacités des ressources humaines dans les pays en développement. Elle a remercié les diverses divisions de l’OMPI pour le soutien apporté à l’Argentine, en particulier le Bureau régional du siège pour l’Amérique latine et les Caraïbes. Elle s’est dite fière d’accueillir le Master en propriété intellectuelle, qui recevait des étudiants de tous les pays d’Amérique latine et des Caraïbes. Elle s’est réjouie d’annoncer que son pays était en train de mettre en œuvre le projet WIPO GREEN, en collaboration avec d’autres membres de la région, le Chili et le Brésil. Elle a remercié M. Francis Gurry, à l’occasion de sa dernière participation aux assemblées de l’OMPI en tant que Directeur général, pour son engagement et son dévouement sans faille envers l’Organisation au fil des ans, et lui a souhaité bonne chance pour ses défis à venir. Elle a salué les fonctionnaires qui ont fait partie de son équipe, espérant que la proposition de prorogation des fonctions de l’Équipe de haute direction serait approuvée. Enfin, elle a souhaité la bienvenue au Directeur général désigné, M. Daren Tang, et lui a souhaité bonne chance dans l’exercice de son mandat débutant le 1er octobre. Elle a déclaré qu’elle comptait sur ses qualités de dirigeant pour répondre aux attentes de tous les pays, en particulier des pays en développement, concernant la composition du personnel de l’OMPI. En conclusion, elle s’est félicitée des mesures prises jusqu’ici et a encouragé la poursuite des efforts visant à améliorer l’équilibre géographique et l’équilibre entre les sexes au sein de la catégorie des administrateurs du personnel de l’Organisation, y compris au sein de l’équipe de direction qui serait bientôt nommée.
20. La délégation de l’Australie a déclaré que le Directeur général sortant avait permis à l’OMPI de réorienter plus clairement ses efforts sur ses clients et ses parties prenantes afin de fournir des services plus efficaces et plus économiques à une époque où la demande en matière de propriété intellectuelle ne cessait d’augmenter, et d’être à l’avant‑garde de la politique de propriété intellectuelle relative aux progrès technologiques. En effet, la propriété intellectuelle jouerait un rôle essentiel en cette période de défis et de bouleversements mondiaux considérables et il était à espérer que le régime mondial de la propriété intellectuelle encouragerait l’innovation et la créativité sous la nouvelle direction de l’Organisation. L’Australie était déterminée à collaborer avec l’OMPI et les États membres alors que le monde continuait de s’adapter aux défis actuels et futurs. Elle se félicitait de la poursuite de la coopération et des débats constructifs au sein des comités et des groupes de travail de l’OMPI et continuait d’appuyer sans réserve les améliorations qu’il était prévu d’apporter au Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et au Protocole de Madrid. Les États membres étaient de nouveau invités à adhérer au Traité de Marrakech, afin de diffuser ses avantages humanitaires évidents. L’Australie a également réaffirmé son engagement à collaborer avec l’OMPI et les États membres pour faire en sorte que le système international de propriété intellectuelle remplisse ses objectifs sociaux et économiques et soit au service des innovateurs, des créateurs et des entreprises.
21. La délégation de l’Autriche s’est associée aux déclarations faites par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B et par la délégation de l’Allemagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres. Elle a souligné que la propriété intellectuelle stimulait la créativité et l’innovation et contribuait au développement économique, culturel et social, en particulier dans les périodes difficiles. Elle s’est félicitée des activités menées par l’OMPI, présentées dans le rapport du Directeur général aux assemblées de 2020, et plus particulièrement de l’assistance technique et de l’appui fournis par l’Organisation en faveur d’une adhésion continue aux traités qu’elle administre et d’une utilisation accrue des systèmes internationaux de propriété intellectuelle. Concernant les systèmes internationaux d’enregistrement et de dépôt de demandes de titres de propriété intellectuelle, la délégation accueillait avec satisfaction la création de l’outil de recherche dédié à la COVID‑19 et a encouragé l’OMPI à continuer de mettre en place des mesures pour faire face à la crise sanitaire et économique mondiale, en coopération avec l’OMS, l’OMC et d’autres organisations internationales. Elle a pris note avec intérêt des rapports présentés par l’Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), le vérificateur externe des comptes et le directeur de la Division de la supervision interne (DSI) et a salué la santé financière de l’OMPI ainsi que sa capacité de réagir face à des circonstances imprévisibles telles que la pandémie de COVID‑19. S’agissant du système de Madrid, la délégation était disposée à adopter les propositions de modification des règles du règlement d’exécution du Protocole relatif à l’Arrangement de Madrid, telles qu’elles figuraient dans le document MM/A/54/1, visant à demander aux déposants de demandes de marque, aux titulaires de marques et à leurs mandataires de fournir au Bureau international de l’OMPI une adresse électronique – qui ne serait pas publiée – à des fins de communication par voie électronique en cas de perturbation du service postal. Concernant les incertitudes découlant de la COVID‑19 au sujet de la présentation des revendications de priorité dans les délais en vertu de l’article 4 de la Convention de Paris et son application en vertu du PCT, du système de Madrid et du système de La Haye, la délégation accueillait avec intérêt les orientations non contraignantes proposées par l’Assemblée de l’Union de Paris, telles qu’elles figuraient dans le document P/A/56/1. Tout en soulignant que les offices des États membres étaient compétents en dernier ressort en la matière, ces orientations contenaient des informations et des conseils utiles sur la manière de relever les défis connexes sur le plan national. En tant que membre du Comité de coordination de l’OMPI, l’Autriche prenait note de la proposition visant à renouveler à titre exceptionnel la nomination des sept membres de l’Équipe de haute direction actuelle pour trois mois, telle qu’elle figurait dans le document WO/CC/78/4. Le pays était disposé à accepter les propositions figurant aux paragraphes 11 et 12 afin de renouveler la nomination des VDG et des SDG et d’aider ainsi le Directeur général à gérer la transition jusqu’à la prise de fonctions d’une nouvelle équipe à la fin de l’année 2020.
22. La délégation de l’Azerbaïdjan a fait observer que le monde changeait et que la dialectique des changements était parfois dictée par des circonstances totalement imprévues, qui obligeaient à prendre des décisions importantes dans des conditions de force majeure et sous la pression du temps. La pandémie de COVID‑19 avait touché toutes les institutions sociales, ébranlé les liens stables, imposé de nouvelles formes de communication et d’interaction et, plus amèrement, avait coûté la vie a de très nombreuses personnes, dont le travail avait créé les valeurs des cultures et des civilisations. Des circonstances tragiques avaient rappelé à la génération actuelle la fragilité de la prospérité publique et posé de nouveaux défis pour l’avenir, montrant que le monde en voie de mondialisation était très petit et que nous étions tous dans le même bateau. La délégation a indiqué que dans le même temps, elle était sûre que, malgré l’isolement temporaire des communautés et des individus qui, dans la situation actuelle, était la panacée la plus accessible pour sauver des vies et le fonctionnement des systèmes sociaux, notre force restait l’unité basée sur une communauté civilisationnelle d’intérêts. L’Azerbaïdjan avait lancé une vidéoconférence des pays turcophones sur des actions conjointes dans le contexte du coronavirus. Lors d’un sommet vidéo organisé le 4 mai à son initiative sur le thème “Ensemble contre la COVID‑19”, et dédié à la lutte contre le coronavirus dans le cadre du Mouvement des pays non alignes, le président azerbaïdjanais Ilham Aliyev avait déclaré que nous vaincrions la pandémie dans l’unité. La délégation a précisé que dans son discours au sommet, le président avait proposé de tenir une session extraordinaire de l’Assemblée générale des Nations Unies au niveau des chefs d’État et de gouvernement sous la forme d’une vidéoconférence. Cette initiative était déjà soutenue par plus de 130 États membres de l’ONU. L’Azerbaïdjan avait également fait un don volontaire à l’OMS et fourni une aide humanitaire a plus de 30 pays. Quant au monde de la propriété intellectuelle, où régnaient l’imagination, l’intuition et l’heuristique, l’érudition et l’intellect, les connaissances accumulées à chaque seconde permettaient de répondre adéquatement aux défis émergents. La délégation n’a pas pu manquer de mentionner le rôle exceptionnel de la compétence dans les élites des pays, prenant des décisions managériales qui minimisaient les pertes et offraient un compromis dans le choix entre les personnes dont la santé était en en danger et une économie stagnante. Elle a précisé que ce n’était pas un hasard si la capacité de gérer impliquait un véritable courage, une nécessaire et parfaite évaluation des risques et des dangers, et en même temps la volonté morale et intellectuelle de les surmonter. La délégation a souligné que les mesures préventives souples adoptées par les dirigeants de l’Azerbaïdjan avaient permis de sortir avec succès de cette situation extraordinaire et d’établir le fonctionnement normal des institutions sociales. D’énormes fonds avaient été alloués afin d’assurer le bon fonctionnement du système de santé, de renforcer sa base d’infrastructure et de soutenir les entreprises, en tenant compte du régime de quarantaine. Des dizaines d’hôpitaux, dont certains de type modulaire, avaient été mis en service et une réserve importante de lits d’hôpitaux avait été créée, ainsi que des dizaines de laboratoires pour les tests (en termes de nombre de tests par habitant, l’Azerbaïdjan était l’une des premières places au monde). Parmi les mesures figuraient des avantages fiscaux et des avantages pour les entrepreneurs, ainsi que des avantages pour les segments les plus vulnérables de la population. La délégation a indiqué que l’Azerbaïdjan ne figurait pas sur les listes de pays ayant demandé de l’aide aux structures financières internationales, et selon le nouveau rapport de l’ONU sur les ODD, le pays avait progressé et occupait la 54e place. Les efforts de l’Azerbaïdjan dans le contexte de la pandémie avaient été juges exemplaires par l’OMS et avaient été proposés comme plateforme d’action efficace. Au cœur de tout cela se trouvait l’attitude prudente et sensible des dirigeants du pays envers ses citoyens et l’adhésion à la devise du président, selon laquelle la tâche la plus importante du pays était de protéger le peuple et l’État. La délégation a rappelé que l’objectif général de l’agence de la propriété intellectuelle de l’Azerbaïdjan était de promouvoir de vastes réformes économiques menées par les dirigeants du pays, de transformer l’agence en un acteur actif de la croissance économique, en un mot, de soutenir l’investissement et de promouvoir l’innovation. Parallèlement à cela, l’agence avait également résolu un certain nombre de problèmes, entraînant des changements qualitatifs dans l’écosystème de l’innovation. De nouveaux services numériques avaient été introduits afin d’accélérer le brevetage et d’assurer sa transparence, de nouveaux systèmes de protection des droits de propriété intellectuelle numériques avaient été développés, le système IPAS de l’OMPI avait été intégré dans le cadre de l’automatisation du système de propriété intellectuelle, des mesures sérieuses avaient été prises pour accroître l’activité inventive et l’activité en matière de brevets, les modes de règlement extrajudiciaire des litiges, en particulier la médiation, avaient été actualisés et le processus de création de tribunaux spécialisés en propriété intellectuelle avait été lancé. La délégation a ajouté que des travaux avaient été systématiquement effectués en matière de commercialisation et de transfert de technologie, dans le cadre de la politique commune menée avec l’OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle à l’intention des universitaires et des instituts de recherche (version 3.0) et, en particulier, des centres de commercialisation et de transfert de technologie étaient en cours de création. La délégation a néanmoins précisé que l’office n’avait pas été en mesure de mener à bien les activités internationales prévues en collaboration avec l’OMPI, notamment celles consacrées à la propriété intellectuelle et à l’IA. La délégation a souhaité en conclusion exprimer sa gratitude à M. Francis Gurry, qui terminait son mandat de Directeur général de l’OMPI et dont le professionnalisme, l’efficacité et la culture éminemment élevée avaient été au cœur du succès de nombreuses initiatives au sein de l’OMPI. Elle a déclaré que la performance de M. Gurry en tant que Directeur général de l’OMPI avait influencé le développement de l’ensemble du système international de propriété intellectuelle et contribué à l’innovation, à la créativité et au développement durable. L’Azerbaïdjan se souviendrait toujours de M. Gurry avec chaleur et joie. La délégation a également félicité M. Daren Tang, élu nouveau Directeur général de l’OMPI. Elle s’est dite convaincue qu’à ce poste, M. Tang apporterait une contribution importante à la mise en œuvre du mandat et des objectifs de l’OMPI et encouragerait l’innovation et la créativité grâce au développement d’un système mondial de protection de la propriété intellectuelle. Dans ce contexte, elle l’a assuré du soutien et de la coopération de l’Azerbaïdjan.
23. La délégation du Bangladesh s’est associée à la déclaration faite par la délégation de Singapour au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. La pandémie de COVID‑19 faisait un nombre de victimes terriblement élevé et perturbait l’économie mondiale, et ses répercussions négatives multidimensionnelles sur la croissance économique et le développement étaient déjà manifestes à travers le monde. Les soins de santé ainsi que l’accès aux vaccins et aux médicaments qui n’avaient pas encore été mis au point contre la COVID‑19 demeuraient la priorité absolue. À cette fin, il était nécessaire de faire preuve de prudence, de bienveillance et de compassion pour faire en sorte que les droits de propriété intellectuelle ne créent d’obstacle ni à la production et à la distribution universelles, opportunes, justes et équitables de technologies et de produits de santé essentiels au traitement et à la prévention de la COVID‑19 qui soient de qualité, sûrs, efficaces et abordables, ni à l’accès à ces technologies et produits. À cet égard, l’OMPI devrait jouer un rôle important dans les questions de politique de santé relatives à la propriété intellectuelle, en coordination avec d’autres entités multilatérales compétentes, telles que l’OMS et l’OMC. Le Bangladesh luttait contre la COVID‑19 et s’employait dans le même temps à sortir de la catégorie des pays les moins avancés. La délégation souhaitait donc inviter de nouveau l’OMPI à envisager de concevoir et de prévoir des programmes à l’intention des PMA qui sortaient de cette catégorie afin de les aider à aborder cette transition et à pallier la perte des avantages dont ils bénéficiaient en tant que PMA. Il serait opportun d’entreprendre des études sur les incidences du reclassement des PMA sur le plan de propriété intellectuelle et sur les mesures à prendre à cet égard, en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées.
24. La délégation du Bélarus a remercié le Directeur général, M. Francis Gurry, pour le dévouement dont il avait fait preuve afin de renforcer les capacités de l’OMPI, d’améliorer son image sur le plan international et de nouer une coopération fructueuse avec les États membres de l’Organisation, et elle espérait que ces travaux se poursuivraient sous la direction du nouveau Directeur général, M. Daren Tang. Le Bélarus a fait part de sa volonté de renforcer sa coopération avec l’OMPI pour que la propriété intellectuelle joue un rôle encore plus important dans le développement de l’économie et de la société. La délégation a fait observer qu’à la suite de la visite du Directeur général, M. Francis Gurry, à Minsk et de sa réunion avec le chef de l’État en juin 2019, le Bélarus avait commencé à travailler activement à l’élaboration d’une stratégie nationale de propriété intellectuelle pour 2021‑2030. L’objectif de cette stratégie était de créer les conditions essentielles pour faire de la propriété intellectuelle un outil efficace au service du développement socioéconomique et culturel du Bélarus. Le 22 octobre 2020, le Bélarus adhérerait au Traité de Marrakech. Les travaux relatifs à l’adhésion du Bélarus à l’Arrangement de La Haye avaient été accélérés. Le gouvernement examinait le projet de loi y relatif. Le Bélarus souhaitait développer sa coopération avec l’OMPI afin de mettre en place les systèmes électroniques ePCT et IPAS de manière plus large, ainsi que pour créer à Minsk un centre national de médiation en matière de propriété intellectuelle. Le Bélarus a activement promu la coopération en matière de propriété intellectuelle au sein de l’Union économique eurasiatique, qui était présidée par le Bélarus en 2020, et a activement coopéré avec les offices des brevets des pays de la région : Fédération de Russie, Kazakhstan, Ukraine, Pologne, Lettonie, Lituanie, Estonie et d’autres. Le Bélarus, en tant que pays industriel de haute technologie, avait confirmé sa volonté d’organiser et d’accueillir la Conférence diplomatique de l’OMPI pour l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles.
25. La délégation de la Bolivie (État plurinational de) a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Panama au nom du GRULAC. Elle a également salué les efforts déployés pour mener à bien cette importante réunion dans un format hybride, permettant la participation des représentants des différents pays, malgré les circonstances exceptionnelles auxquelles nous devions faire face. Elle a dit regretter qu’en raison des effets de la pandémie, il n’ait pas été possible de tenir les réunions prévues, et a déclaré qu’elle espérait une reprise rapide des discussions, afin de continuer d’avancer sur les questions relatives à l’établissement de normes, dans les mêmes conditions et en préservant la transparence. La délégation a remercié le Directeur général sortant, M. Francis Gurry, et son équipe pour leur travail acharné durant cette période, qui illustrait la croissance de l’Organisation et de la protection de la propriété intellectuelle au niveau mondial. Elle a également félicité le Directeur général désigné, M. Daren Tang, et lui a souhaité plein succès dans son importante tâche à la tête de cette honorable Organisation. Elle a déclaré que son gouvernement attachait une grande importance à la propriété intellectuelle en tant qu’instrument de développement des pays, tant sur le plan économique que social, et a souligné qu’il était essentiel de trouver un équilibre entre l’incitation à la créativité et l’innovation, d’une part, et l’application de droits tels que le droit d’accès aux médicaments et au savoir, d’autre part. La délégation a souligné que malgré la pandémie mondiale en cours, la protection des droits de propriété intellectuelle dans son pays n’avait pas cessé, grâce à l’utilisation d’outils virtuels et de programmes inclusifs, renforçant ainsi la protection de la propriété intellectuelle à l’échelle nationale. La délégation a réaffirmé son engagement et son profond intérêt à poursuivre sa collaboration avec l’OMPI, afin d’achever les projets en cours, de mettre en œuvre de nouveaux projets d’assistance technique et de renforcement des capacités et de poursuivre ses relations avec les pays membres de l’Organisation.
26. La délégation du Botswana, souscrivant à la déclaration faite par celle du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains, a déclaré que la pandémie de COVID‑19 exigeait de plus en plus de créativité et de polyvalence de la part des États membres. Elle s’est donc réjouie de la tenue des assemblées pour que des décisions cruciales puissent être prises afin de faire avancer les travaux de l’Organisation. La délégation était également reconnaissante des divers programmes et de l’appui technique dont le Botswana et d’autres pays en développement, en particulier en Afrique, avaient bénéficié. Ce soutien aidait le Botswana à développer l’usage de la propriété intellectuelle et de sa contribution économique. La délégation continuerait à offrir son soutien et sa coopération dans la réalisation des objectifs de l’OMPI. Compte tenu des répercussions sans précédent de la pandémie de COVID‑19 sur les systèmes de santé publique et les économies du monde entier, des moyens novateurs pourraient être utilisés pour traiter des questions essentielles, y compris à l’OMPI. La délégation s’est donc félicitée de la réduction de l’ordre du jour de l’Assemblée et de la convocation d’une session extraordinaire des assemblées en 2021. La délégation a conclu sa déclaration en réaffirmant son engagement à travailler avec d’autres États membres lors des assemblées de 2020.
27. La délégation du Brésil a déclaré que le coût humain et économique élevé de la crise mondiale de la COVID‑19 faisait de la créativité et de l’innovation des facteurs cruciaux, non seulement pour permettre aux scientifiques et aux chercheurs de trouver des solutions à cette crise, mais aussi parce que la mise en place de mesures d’incitation adéquates et rapides pour aider les auteurs, les créateurs et les entrepreneurs à surmonter cette crise allait créer les conditions d’une amélioration durable des processus de production et d’une relance économique rapide après la pandémie. La pandémie de COVID‑19 posait un défi majeur pour le Brésil à l’échelle nationale. La société brésilienne dans son ensemble tentait d’en atténuer les répercussions négatives, tout comme le Gouvernement du Brésil, à l’aide de programmes de coopération internationale et de politiques socioéconomiques nationales axées sur la protection des revenus et des emplois des Brésiliens. La coopération avec l’OMPI était essentielle à la stratégie externe du Brésil en matière de propriété intellectuelle. Parmi les nombreuses initiatives multidimensionnelles conjointes, il convenait de citer WIPO Lex – Jugements, WIPO ALERT et WIPO GREEN. Le délégué a salué tout particulièrement les projets relevant du Plan d’action pour le développement de l’OMPI, que le Brésil défendait avec enthousiasme. La coopération en cours entre le Brésil et l’OMPI en vue de créer une marque collective pour les producteurs de la ville reculée de Tefé illustrait comment l’OMPI pouvait promouvoir des initiatives ayant des retombées sociales positives dans les pays en développement. Le Brésil prévoyait – et espérait – que la prospérité de l’OMPI serait utilisée pour cibler davantage les initiatives visant à stimuler la propriété intellectuelle dans les économies nationales et les communautés comme celle de Tefé. Le Brésil estimait que l’OMPI devait servir et faire figure de plateforme mondiale pour ce type de transformation. À l’échelle nationale, le processus de consultation avec toutes les parties prenantes s’était poursuivi en vue de créer la première stratégie nationale de propriété intellectuelle, dont le but était la modernisation réglementaire et opérationnelle de l’écosystème de la propriété intellectuelle et de l’innovation au Brésil, notamment en ce qui concernait l’application de la loi et la répression des atteintes à la propriété intellectuelle. Cette stratégie prévoyait une harmonisation progressive de la législation brésilienne avec les instruments et programmes de l’OMPI, qui consoliderait les liens et offrirait aux partenaires internationaux un environnement plus favorable, plus équilibré, plus sûr et plus rentable pour les entreprises et les investissements. Le Traité de Budapest avait récemment été soumis au Congrès national. Le système de Madrid, en vigueur au Brésil depuis moins d’un an, affichait des résultats constants malgré les circonstances. Le Brésil figurait déjà au dix‑huitième rang des pays désignés en vertu du système, 13% des désignations concernant des marques brésiliennes. L’Institut national de la propriété industrielle (INPI) avait considérablement amélioré son fonctionnement, offrant des services de plus en plus efficaces aux titulaires de droits et aux utilisateurs du système de la propriété intellectuelle, comme en témoignaient les progrès significatifs accomplis dans la réalisation des objectifs du plan national visant à résorber le retard dans le traitement des demandes de brevet. L’INPI proposait une nouvelle gamme de services visant à promouvoir les entreprises et à favoriser l’innovation et les partenariats internationaux, comme les initiatives “INPI Negócios” et “Vitrine de PI”. Dans le domaine de l’application des droits de propriété intellectuelle, le contrôle des frontières avait été amélioré grâce au programme national de sécurité aux frontières (VIGIA), qui prévoyait l’intégration d’agents de sécurité publique pour lutter contre le crime organisé le long des 15 000 km de la frontière terrestre du Brésil. Des résultats avaient également été obtenus dans le cadre d’initiatives réglementaires, telles que le lancement de guides de bonnes pratiques portant sur le commerce électronique, les moyens de paiement et la publicité sur Internet. Les résultats de cette coopération entre le gouvernement et ses partenaires du secteur privé et internationaux avaient été reconnus dans des publications officielles telles que le rapport du Royaume‑Uni intitulé “Rapport annuel sur les atteintes à la propriété intellectuelle et la lutte contre celles‑ci de 2019 à 2020”. Après avoir félicité le Directeur général sortant, la délégation du Brésil a salué le Directeur général désigné, lui assurant que le Brésil serait un excellent partenaire politique et diplomatique. Le Brésil pressentait de nombreux défis à venir et la nécessité de revitaliser le programme d’établissement de normes de l’OMPI, ainsi que de faire en sorte que la propriété intellectuelle soit un catalyseur de la croissance économique et du développement, en particulier dans le contexte des grands défis économiques actuels. La mise au point de solutions sur mesure et pragmatiques à ces défis exigeait un certain niveau de compétence, de représentativité et de diversité au sein du Secrétariat, en particulier aux postes de haute direction. Le Brésil estimait que l’offre de services de l’OMPI à ses membres devait inclure, outre la protection et la promotion des droits de propriété intellectuelle, la promotion d’un environnement favorable aux entreprises et de possibilités d’investissement, ainsi que de la créativité et de l’innovation, en particulier dans les pays en développement. Le Brésil s’est dit prêt à soutenir le nouveau Directeur général dans sa mission noble et exigeante au service de l’OMPI.
28. La délégation de la Bulgarie s’est associée aux déclarations faites par la délégation de l’Allemagne au nom de l’Union européenne et ses États membres ainsi que par la délégation de la Lettonie au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes. La délégation était d’avis qu’il était devenu important de trouver de nouvelles méthodes de travail, compte tenu des conséquences de la pandémie de COVID‑19 sur notre vie quotidienne ainsi que pour les organisations internationales, les pays, les offices nationaux de propriété intellectuelle et les processus de négociation. Elle estimait qu’il était plus important que jamais d’explorer de nouveaux horizons et s’est félicitée de l’essor de l’innovation technologique. L’économie mondiale avait besoin d’une approche créative et souple de la numérisation et de l’IA pour renforcer le rôle et l’importance de la propriété intellectuelle, ainsi que d’un système solide et durable de protection de la propriété intellectuelle, afin d’encourager l’innovation et de la mettre à profit et de favoriser les relations entre les entreprises et les créateurs. La délégation a félicité l’OMPI d’avoir créé et mis à disposition une vaste gamme de services électroniques, notamment la base de données PATENTSCOPE, le tableau de bord de suivi des opérations, le bulletin d’information WIPO Docket et l’instrument de suivi des informations relatives à la politique en matière de propriété intellectuelle mise en œuvre par les États membres pendant la pandémie de COVID‑19. La délégation a salué la direction avisée dont M. Francis Gurry avait fait preuve et l’a remercié d’avoir promu et modernisé le système de la propriété intellectuelle. Au cours des 12 années qui s’étaient écoulées, l’OMPI s’était développée et avait entrepris des réformes et une modernisation tout en mettant en place de nouveaux programmes et services, et ce dans les limites du budget. La Bulgarie, qui entretenait une coopération fructueuse et de longue date avec l’OMPI, avait organisé un certain nombre de projets visant à promouvoir le développement de la propriété intellectuelle et à stimuler les activités des entreprises bulgares. Les projets menés conjointement avec l’OMPI avaient été utiles aux experts, aux représentants de la propriété intellectuelle, aux étudiants et aux utilisateurs et avaient permis à ces derniers d’explorer de nouveaux horizons. La délégation a remercié le Département pour les pays en transition et les pays développés pour l’appui qu’il avait fourni à la Bulgarie.
29. La délégation du Cambodge a souscrit à la déclaration faite par la délégation de Singapour au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et par la délégation du Malawi au nom du groupe des PMA. Elle espérait que le nouveau Directeur général s’efforcerait de promouvoir la participation active des PMA aux comités de l’OMPI. Ayant réservé à la propriété intellectuelle une place importante dans sa politique économique globale, le Gouvernement du Cambodge avait déployé des efforts considérables pour adopter des lois et des règlements sur la propriété intellectuelle. Plusieurs projets étaient en cours d’exécution, notamment la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle pour 2020‑2025, la modernisation du système administratif, la création de centres d’appui à la technologie et à l’innovation (CATI), la rédaction et la modification des lois et règlements sur la propriété intellectuelle. Ayant reconnu la propriété intellectuelle en tant qu’outil de développement, le Cambodge avait adhéré à plusieurs accords, conventions et traités internationaux. À ce jour, il avait signé le Protocole relatif à l’Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques, le PCT, l’Arrangement de La Haye, l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne et le Traité de Beijing. Sur le principe, le Cambodge était prêt à signer la Convention de Berne et il déposerait son instrument d’adhésion auprès de l’OMPI dès que les mesures liées à la COVID‑19 le permettraient. En outre, il élaborait une stratégie intitulée “Industry 4.0” et améliorait son infrastructure des technologies de l’information et de la communication (TIC), tout en encourageant les PME à utiliser la propriété intellectuelle pour leur développement productif et leur entrée sur les marchés mondiaux. Le Cambodge avait amélioré son classement dans l’Indice mondial de l’innovation et réussi à enregistrer une croissance moyenne du PIB de plus de 7% par an au cours des 10 dernières années. La délégation a remercié l’OMPI et l’ensemble des parties prenantes et des partenaires en matière de développement pour leur appui constant.
30. La délégation du Canada a réaffirmé l’engagement ferme de son pays vis‑à‑vis du travail d’établissement de normes de l’OMPI. Elle a rappelé que le Canada était partie à plusieurs traités de l’OMPI et déterminé à faire avancer les travaux de tous les comités. L’objectif du Canada de mettre en application cinq traités de l’OMPI, dont l’Arrangement de La Haye et le Protocole relatif à l’Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques, avait été atteint grâce à la ratification du Traité sur le droit des brevets (PLT) en octobre 2019. Le Canada s’est réjoui d’avoir accueilli la vingt‑septième session de la Réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT. Soulignant l’importance de la collaboration et de la communication dans le contexte de la COVID‑19, la délégation a félicité l’OMPI et les offices de propriété intellectuelle pour leur rôle à cet égard, et déclaré que le Canada était heureux d’avoir contribué à ces efforts conjoints en partageant des données d’expérience et des pratiques recommandées. Alors que de nouveaux défis liés à la COVID‑19 se profilaient à l’horizon, le Canada a affirmé son attachement à un processus décisionnel fondé sur le consensus, à une bonne gouvernance et à une gestion financière saine dans le cadre de toutes les activités de l’OMPI. Pour faire avancer les dossiers les plus importants, le Canada était favorable à la reprise des réunions, sous forme virtuelle ou sous une autre forme, afin d’assurer une participation pleine et effective de tous les États membres.
31. La délégation du Chili s’est alignée sur la déclaration faite par la délégation du Panama au nom du GRULAC. Elle a exprimé sa profonde gratitude à M. Francis Gurry pour son dévouement et ses efforts sur les questions présentant une importance particulière pour le Chili, ainsi que le Secrétariat pour son soutien. Elle a précisé que, pour le Chili, la propriété intellectuelle était un important moteur du développement, qui apportait une valeur ajoutée aux produits et services et contribuait au commerce mondial. Dans le contexte actuel de pandémie mondiale de COVID‑19, l’OMPI devait être un phare qui guide les pays et les aide à utiliser et tirer parti de la propriété intellectuelle. Ainsi, la délégation a indiqué que l’OMPI devait continuer de promouvoir des écosystèmes équilibrés de propriété intellectuelle, qui stimulent l’innovation et profitent à la société dans son ensemble, en encourageant la mise au point de solutions créatives dans l’intérêt de l’humanité. Dans ce contexte, la délégation a mentionné la création récente au Chili du Ministère de la science, de la technologie, de la connaissance et de l’innovation, chargé de donner des conseils sur les politiques et programmes visant à promouvoir et à renforcer la science, la technologie et l’innovation dans son pays. L’Institut national de propriété industrielle du Chili (INAPI) avait été reconnu pour la quatrième année consécutive comme l’un des offices de marques les plus innovants au monde, eu égard à la qualité de ses services et des améliorations proposées aux innovateurs, qui s’inscrivaient dans le cadre du plan stratégique de l’institution visant l’écosystème de l’innovation et de l’entreprise. Parmi ces initiatives, on pouvait citer le lancement de la plateforme numérique pour les dossiers de brevet et la mise en œuvre du paiement en ligne des droits de brevet, des demandes de brevet selon le PCT et des recours en matière de marques, la présentation du plan national de formation en matière de transfert de technologie, la tenue de séances de discussions internationales sur la coopération en matière de propriété intellectuelle et le lancement de l’initiative de l’INAPI en faveur des technologies relatives à la COVID‑19. L’INAPI avait adhéré au Patent Prosecution Highway, qui permettait aux déposants nationaux de voir l’examen de leur demande de brevet accéléré dans n’importe lequel des 27 offices parties à l’accord. L’institut avait également collaboré avec l’OMPI dans des domaines essentiels, et notamment un projet de mise en relation dans le secteur vinicole qui avait été déployé avec succès sous les auspices de WIPO GREEN. La création du Ministère de la culture, des arts et du patrimoine était un événement majeur. Pour la première fois au Chili, cette institution s’était vu conférer le pouvoir direct de promouvoir le respect du droit d’auteur et des droits connexes. Le Département des droits de propriété intellectuelle avait lancé une nouvelle plateforme en ligne, CRIN, pour l’enregistrement du droit d’auteur et des droits connexes en vue de faciliter l’enregistrement des œuvres, des pseudonymes et des phonogrammes. Toutes ces initiatives témoignaient de l’importance croissante du droit d’auteur pour la création artistique et la culture. Le Sous‑Secrétariat aux relations économiques internationales avait poursuivi sa collaboration avec les partenaires commerciaux sur l’amélioration de la propriété intellectuelle et, partant, le renforcement de la sécurité juridique pour les exportateurs concernant leurs innovations et créations. Toutes ces initiatives n’étaient que quelques exemples de l’approche pratique et conviviale adoptée pour mettre cette question à l’ordre du jour national. Cela avait été souligné dans l’Indice mondial de l’innovation, où le Chili continue d’occuper la première place régionale. Les progrès réalisés étaient en partie à mettre au compte de l’assistance fournie par l’OMPI. Il était à espérer que l’Organisation et ses États membres continueraient de promouvoir l’innovation et la créativité dans l’intérêt du développement économique, social et culturel de tous les pays et que toutes ces initiatives, quel qu’en soit le niveau de développement, puissent stimuler la propriété industrielle au Chili de manière à renforcer l’investissement, à favoriser l’innovation et à dynamiser le développement socioéconomique. Enfin, la délégation a souligné l’importance et l’urgence de l’appui destiné aux PME de sa région, domaine dans lequel l’OMPI pouvait jouer un rôle clé en faisant de la propriété intellectuelle un élément essentiel, afin que les PME chiliennes soient pleinement intégrées dans les chaînes de valeur mondiales. La délégation a indiqué qu’elle participerait activement et concrètement à la recherche des résultats positifs qui feraient de ces assemblées un succès.
32. La délégation de la Colombie a félicité le président pour sa nomination à la présidence de l’Assemblée, lui prédisant le plus grand succès. Elle a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Panama au nom du GRULAC. Au nom de son gouvernement, elle a remercié le Secrétariat de l’OMPI pour ses efforts dans l’organisation de cette soixante et unième série de réunions des assemblées dans cette situation complexe. En cette période de changements sans précédent provoqués par l’urgence sanitaire mondiale, la Colombie a réaffirmé son engagement aux côtés de l’OMPI. La délégation a évoqué les programmes de collaboration et de coopération dans le cadre desquels elle œuvre conjointement avec l’OMPI dans divers domaines de développement de la propriété intellectuelle, tels que l’enregistrement, la formation, l’arbitrage, la médiation et les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges. Elle a remercié M. Francis Gurry pour son travail et ses qualités de dirigeant à la tête de cette organisation au cours des 12 dernières années, pendant lesquelles il a amené l’OMPI à occuper une position de leader mondial sur les questions de propriété intellectuelle par la mise en place d’un système international équilibré et efficace au profit de ses États membres. Elle a également félicité M. Daren Tang pour sa nomination en tant que nouveau Directeur général de l’OMPI. Elle a mis en avant sa carrière remarquable, ainsi que son expérience et son sens de l’intégration au cours des dernières années en tant que président du SCCR. Elle lui a souhaité plein succès pour son mandat de Directeur général de l’OMPI et lui a réaffirmé le soutien total de la Colombie. La semaine dernière, le président de la République de Colombie, M. Iván Duque Márquez, avait eu l’honneur de participer, aux côtés du Directeur général, M. Francis Gurry, à l’ouverture de la Conférence internationale sur le marché mondial des contenus numériques, au cours de laquelle il avait présenté aux États membres de l’Organisation le processus de renforcement des institutions mis en œuvre en Colombie pour stimuler l’économie orange. Depuis deux ans à la tête du pays, il avait créé le Vice‑Ministère de l’économie orange et des industries créatives et le Conseil national de l’économie orange afin de donner à la culture une dimension transversale et de la relier aux ODD. L’économie orange était devenue une politique publique intimement liée aux objectifs de l’OMPI. En outre, l’innovation et la créativité étaient des moteurs essentiels de la croissance et du développement économique du pays. C’est pourquoi la délégation considérait qu’il était essentiel de poursuivre la collaboration avec l’Organisation en promouvant des stratégies, des programmes et des activités contribuant à dynamiser le secteur dit “orange”. La Colombie œuvrait à l’actualisation de sa politique nationale en matière de propriété intellectuelle en réponse aux engagements pris dans le cadre de sa politique de développement productif. La collaboration active avec l’OMPI lui semblait donc prioritaire pour mettre en place une politique moderne qui consoliderait la propriété intellectuelle en tant qu’outil permettant d’accroître la productivité et la compétitivité par la promotion de l’innovation, de la créativité et du transfert de technologie. Quant aux traités administrés par l’OMPI, la délégation a rappelé l’intérêt de l’adhésion à l’Arrangement de La Haye, indispensable pour simplifier et internationaliser l’enregistrement de ses dessins et modèles. La Colombie avançait vers cet objectif, et l’assistance technique et juridique de l’OMPI serait essentielle pour sa réalisation effective et correcte. Pour conclure, la délégation a présenté ses sincères condoléances à l’OMPI et à son personnel à la suite du décès récent de Mme Carole Croella, qui avait œuvré sans relâche au développement et au renforcement du droit d’auteur et des droits connexes. La délégation a fait part de sa solidarité face à cette perte si douloureuse.
33. La délégation du Congo a renouvelé ses sincères félicitations à M. Francis Gurry, Directeur général sortant, pour son travail et ses efforts inlassables au service de la propriété intellectuelle. Elle s’est également associée aux autres délégations pour féliciter une fois de plus le nouveau Directeur général, M. Daren Tang, à qui elle a souhaité plein succès à la direction de l’Organisation. La délégation a souscrit à la déclaration faite par le Zimbabwe au nom du groupe des pays africains. Elle a indiqué que la promotion de l’innovation et de la créativité en vue du développement économique, social et culturel des États dépendait non seulement d’un système universel efficace et équilibré mais aussi des efforts aux échelles régionale et nationale. À ce titre, en dépit de toutes les difficultés, notamment celles liées à la crise sanitaire du moment, le Congo avait prévu d’organiser du 15 au 18 octobre 2020, en partenariat avec l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), la huitième édition du Salon africain de l’invention et de l’innovation technologique sous le thème “Propriété intellectuelle, innovation et défis sanitaires”. Ce salon dont le thème s’inscrivait dans l’actualité du moment offrirait l’occasion aux inventeurs africains d’exposer leur savoir‑faire. Il constituerait aussi une opportunité visant à l’éclosion du génie inventif et créatif africain. En conclusion, la délégation a réaffirmé l’attachement de son pays aux efforts collectifs, qui constituaient le vrai gage d’un système efficace de promotion et de protection de la propriété intellectuelle.
34. La délégation du Costa Rica a exprimé ses sincères félicitations à M. Daren Tang pour sa nomination au poste de Directeur général de l’OMPI. Elle a dit être persuadée que son action serait couronnée de succès et qu’il jouerait un rôle de premier plan pour aider l’OMPI à accomplir sa mission principale, qui est de promouvoir l’élaboration d’un système international de propriété intellectuelle équilibré, qui favorise l’innovation et la créativité dans l’intérêt de tous les États membres. La délégation a indiqué que le directeur général de l’Office de la propriété intellectuelle du Costa Rica était reconnaissant au Directeur général sortant, M. Francis Gurry, pour sa contribution dans ce domaine et pour l’appui qu’il avait apporté à son pays dans le cadre de la coopération internationale, en mettant à disposition des formations avancées et des technologies visant à améliorer le fonctionnement de l’office. La délégation a réitéré la volonté de son pays de continuer à participer activement aux différentes sessions des comités de l’OMPI. En ce sens, elle s’est dite convaincue des efforts déployés au sein du Comité permanent du droit des brevets (SCP) pour poursuivre les travaux relatifs au projet de document sur les exceptions et limitations relatives aux droits de brevets, qui favoriserait un équilibre dans l’exercice de ces droits, dans l’intérêt des consommateurs. En outre, dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID‑19, la délégation a été d’avis qu’il était nécessaire de poursuivre les discussions sur les défis et les opportunités liés aux dispositions relatives à la concession de licences de brevet sur les technologies de la santé, ainsi que les initiatives concernant les bases de données publiques sur la situation juridique des brevets sur les médicaments et les vaccins. Elle a également souligné les préoccupations au sein du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) concernant la diversité de traitement des “marques pays” au niveau international, et a précisé qu’il était nécessaire et opportun de s’efforcer de changer cette réalité, en recherchant des points de convergence au niveau multilatéral, afin d’offrir à ce type de signes la meilleure protection dans le plus grand nombre possible de resorts juridiques. S’agissant du SCCR, la délégation a réitéré sa volonté de participer de manière constructive aux délibérations du comité et de continuer de soutenir l’échange d’informations sur le thème des limitations et exceptions relatives au droit d’auteur en faveur des bibliothèques, des services d’archive, des musées et des instituts d’enseignement et de recherche, un sujet d’une grande importance pour le Costa‑Rica puisque sa législation sur le droit d’auteur ne prévoit aucune limitation ni exception en faveur de ces établissements. Par ailleurs, la délégation a dit attendre avec intérêt la tenue d’un débat constructif sur les défis posés au droit d’auteur par l’environnement numérique. Elle a réaffirmé que la propriété intellectuelle était un outil essentiel au service du développement durable ainsi qu’une composante centrale de l’innovation. En effet, la propriété intellectuelle contribuait à établir une structure d’incitation pour les innovateurs impliqués dans la création de nouveaux processus et de nouvelles technologies susceptibles d’améliorer la vie des personnes, contribuant ainsi à la réalisation de l’Agenda 2030 et des ODD. La délégation a également dit reconnaître que l’innovation, les technologies propres et la numérisation constituaient des instruments de transformation essentiels pour reconstruire le monde après la pandémie de COVID‑19, et créer des modèles de développement durable selon une approche plus globale de l’être humain et de la nature. Elle a donc indiqué qu’elle continuerait de travailler avec l’OMPI sur les projets nécessaires à la promotion de l’innovation et de la créativité, afin de consolider chaque jour davantage un système de propriété intellectuelle équilibré, solidaire et efficace dans l’intérêt de tous.
35. La délégation de la Côte d’Ivoire s’est jointe à la déclaration faite par le Zimbabwe au nom du groupe des pays africains. Elle a rendu un hommage appuyé au Directeur général, M. Francis Gurry, ainsi qu’à son équipe, pour avoir su promouvoir avec efficacité, au cours des 12 dernières années, la propriété intellectuelle dans tous ses aspects. La Côte d’Ivoire souhaitait le féliciter pour son importante contribution en faveur de l’instauration d’un système mondial de propriété intellectuelle consensuel, équilibré et juste. Elle entendait également lui exprimer toute sa reconnaissance et lui souhaiter plein succès dans sa nouvelle vie. La Côte d’Ivoire réitérait par ailleurs ses sincères félicitations à M. Daren Tang, nouveau Directeur général, pour sa brillante élection et lui adressait ses vœux de plein succès. Elle l’assurait de son soutien ainsi que de son entière coopération dans l’accomplissement de ses nouvelles et exaltantes fonctions. La délégation savait pouvoir compter sur son professionnalisme ainsi que sur sa maîtrise parfaite des enjeux en cours pour trouver une solution équilibrée et faire progresser le programme de travail dans le domaine de l’établissement des normes. La délégation était heureuse d’annoncer que la Côte d’Ivoire avait déposé le 17 septembre 2020, auprès du Directeur général de l’OMPI, l’instrument de ratification du Traité de Marrakech. Compte tenu de l’ordre du jour particulièrement allégé, la Côte d’Ivoire n’avait aucun doute que les travaux se dérouleraient dans une atmosphère empreinte de convivialité et aboutiraient aux résultats positifs escomptés.
36. La délégation de la Croatie a souligné que le progrès technologique et la numérisation avaient éprouvé les limites des concepts de propriété intellectuelle existants et mis à l’épreuve leur applicabilité, en relevant en particulier les incidences importantes de l’IA. La délégation s’est félicitée de l’appui fourni par l’OMPI aux PME afin de les aider à utiliser efficacement le système de la propriété intellectuelle, compte tenu de la contribution significative qu’elles apportaient à la croissance économique et à la stabilité sociale. Un rang de priorité élevé avait été accordé aux PME pendant la présidence croate du Conseil de l’Union européenne et ce rang de priorité, en terme de système de propriété intellectuelle offrant une souplesse accrue aux entrepreneurs, devrait être maintenu dans le contexte exceptionnel actuel. La pandémie avait conféré un caractère d’urgence accru à un certain nombre d’enjeux, tels que la transformation numérique. L’OMPI s’était admirablement bien adaptée en mettant en place des mesures visant à répondre aux besoins, comme la diffusion sur le Web pour certains comités, montrant comment le progrès technologique pouvait faciliter le travail et la communication malgré l’éloignement physique. La délégation souhaitait que ces technologies modernes puissent être étendues aux bureaux extérieurs de l’OMPI afin de permettre à ces derniers de relever les nouveaux défis pressants qui se posaient. Elle a remercié le Secrétariat pour l’appui qu’il avait fourni au pays dans le cadre de la conférence intitulée “Intellectual Property for the European Union in a World of Challenges”, tenue en février 2020 à Zagreb, qui avait été une manifestation phare de la présidence croate du Conseil de l’Union européenne. Cette conférence, dont les conclusions avaient à présent été publiées à l’intention des États non membres de l’Union européenne, avait porté sur des thèmes tels que les mesures d’appui adaptées aux besoins des PME, l’économie des données et les politiques vertes.
37. La délégation de la République tchèque s’est associée à la déclaration faite par la délégation de l’Allemagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres et à la déclaration faite par la délégation de la Lettonie au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes. La République tchèque continuait d’appuyer l’OMPI en tant qu’instance mondiale pour les services, les politiques, l’information et la coopération en matière de propriété intellectuelle et accordait une grande importance à son système de droits de propriété intellectuelle efficace et accessible, qui encourageait l’innovation et la créativité, favorisait la diffusion des connaissances et facilitait le transfert de technologie aux fins de la croissance économique et sociale. Elle appuyait également toutes les activités de l’OMPI qui tenaient compte des besoins des utilisateurs du système de la propriété intellectuelle et continuait d’attacher une grande importance à l’amélioration des systèmes mondiaux de protection de la propriété intellectuelle de l’OMPI. La délégation se félicitait du fait que, malgré la pandémie de COVID‑19, l’OMPI avait trouvé de nouveaux moyens de poursuivre ses travaux, en organisant des réunions virtuelles par exemple. Elle a de nouveau salué les efforts déployés par les membres de l’Union de Lisbonne afin d’éliminer le déficit budgétaire de l’union et a rappelé qu’elle avait pris part de manière active aux délibérations du Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne afin d’assurer la viabilité financière à long terme de l’union. Passant aux activités menées par l’OMPI dans le domaine de l’établissement de normes, la délégation espérait que les États membres pourraient enfin convenir de convoquer une conférence diplomatique pour l’adoption du traité sur le droit des dessins et modèles. La délégation était convaincue que l’IGC était l’instance appropriée pour débattre des exigences de divulgation dans ce traité. La République tchèque participait activement aux travaux du SCCR et était persuadée que ce comité parviendrait à un consensus sur le texte d’un traité pour la protection des organismes de radiodiffusion répondant aux besoins actuels et futurs en matière de protection. La délégation soutenait la proposition visant à inclure le droit de suite à l’ordre du jour du SCCR. Elle s’est déclarée satisfaite des progrès accomplis par le SCP mais s’attendait à ce qu’il mène un débat plus technique sur l’harmonisation du droit matériel des brevets. Le gouvernement continuait d’appuyer les travaux réalisés par le Comité consultatif sur l’application des droits (ACE) et se félicitait de la participation croissante des États membres de toutes les régions à ces travaux. L’IA étant une priorité pour la République tchèque, le pays espérait que de nouvelles sessions du dialogue de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et l’IA pourraient être organisées prochainement. L’Office tchèque de la propriété intellectuelle serait heureux d’encadrer des visites d’étude et des stages organisés en collaboration avec l’OMPI. Enfin, la délégation restait disposée à poursuivre sa coopération étroite avec l’OMPI.
38. La délégation du Danemark, notant que l’innovation était un moteur essentiel de la croissance économique, a déclaré que la recherche‑développement était nécessaire pour garantir une croissance durable afin de relever les nombreux défis mondiaux auxquels la société était confrontée à tous les niveaux de développement. La pandémie de COVID‑19 avait mis en exergue combien il importait de disposer d’un système de droits de propriété intellectuelle solide et équilibré, et les entreprises avaient besoin d’un fort appui de la part des institutions chargées de la propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle était essentielle pour pouvoir récolter les fruits de l’innovation et ainsi promouvoir le développement et l’économie, le partage des connaissances et le transfert de technologie. L’OMPI jouait un rôle essentiel car elle pouvait promouvoir la protection des droits de propriété intellectuelle sur le plan mondial grâce à la coopération entre les États membres. Par conséquent, il était nécessaire de poursuivre les efforts afin de veiller à ce que l’OMPI fournisse des services de propriété intellectuelle financièrement abordables et adaptés aux besoins des utilisateurs en vue de fournir à ces derniers des produits exceptionnels. La délégation a présenté les principaux faits nouveaux intervenus au Danemark dans le domaine de la propriété intellectuelle et a indiqué qu’une campagne de sensibilisation à la lutte contre la contrefaçon, dirigée par l’Office danois des brevets et des marques, avait touché plus d’un tiers de la population danoise en 2020. Menée en collaboration avec neuf influenceurs sur les réseaux sociaux, cette campagne avait touché un million de jeunes et un million de consommateurs à travers d’autres médias. L’Institut nordique des brevets, une administration chargée de la recherche et de l’examen selon le PCT fondée conjointement par l’Islande, la Norvège et le Danemark, avait continué de fournir des produits de haute qualité à ses déposants. Enfin, le Danemark était résolu à contribuer de manière positive, constructive et pragmatique à l’OMPI et à ses organes. Le bon fonctionnement des services mondiaux de propriété intellectuelle de l’Organisation était important pour les utilisateurs danois et l’OMPI devrait s’efforcer de fournir des services de tout premier ordre.
39. La délégation de Djibouti s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains. Elle a déploré que les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des ODD des Nations Unies et du Programme de développement durable à l’horizon 2030 aient été réduits à néant par la pandémie de COVID‑19. De fait, la pandémie avait aggravé les inégalités et les vulnérabilités existantes dans de nombreux pays et avait mis en exergue la nécessité de s’attaquer aux problèmes de développement de longue date et nouveaux et aux disparités économiques au sein des pays et entre eux. La plupart des pays en développement et des PMA avaient adhéré aux traités administrés par l’OMPI dans l’espoir que la propriété intellectuelle les aiderait à renforcer leurs politiques de développement, à promouvoir l’innovation, à attirer les investissements étrangers, à créer des entreprises concurrentielles à l’échelle mondiale et à tirer parti des nouvelles technologies. Djibouti était prêt à collaborer avec les États membres afin de mettre au point des plans de relance pour faire face à la crise de la COVID‑19 fondés sur la coopération, la solidarité et l’assistance technique internationales.
40. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a fait observer que l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne sur les appellations d’origine et les indications géographiques et le Traité de Beijing étaient entrés en vigueur en 2020 et qu’ils contribueraient à simplifier le cadre international pour la protection des appellations d’origine tout en renforçant les droits de propriété intellectuelle des acteurs et autres artistes interprètes ou exécutants. La délégation a salué les efforts déployés par l’OMPI ces dernières années pour mettre au point une méthode de gestion rapide et efficace des demandes de droits de propriété intellectuelle qui réponde à l’intérêt accru porté aux droits de propriété intellectuelle et aux activités de l’OMPI. Elle avait également mis en place une nouvelle application d’IA pour les comptes rendus et les traductions des réunions. La délégation a déclaré que la protection de la propriété intellectuelle devrait contribuer de manière substantielle au développement de la science et de la technique pour relever les défis mondiaux tels que le changement climatique, les crises alimentaires et les pandémies. Il y avait eu des découvertes scientifiques et techniques remarquables dans ces domaines, mais elles n’avaient pas été appliquées concrètement pour relever les défis mentionnés. En poursuivant les ODD des Nations Unies, l’OMPI se devait d’encourager la science, la technologie et l’innovation conformément à son mandat et de jouer un rôle de catalyseur pour aider à la réalisation des objectifs scientifiques et techniques. La délégation reconnaissait combien il était important de tenir compte des questions éthiques dans le cadre de la protection de la propriété intellectuelle et des activités de l’OMPI. Alors que de nombreux pays avaient mis au point des vaccins et des produits thérapeutiques pour la COVID‑19, certains pays et certaines sociétés pharmaceutiques tentaient de monopoliser les vaccins et les médicaments en utilisant les droits de brevet, traitant la crise sanitaire mondiale comme une opportunité financière. Une telle approche soulevait des questions d’ordre moral et éthique, la vie et la mort étant mises en balance avec la puissance économique d’un pays et la capacité de sa population à payer. Le développement d’un système de propriété intellectuelle pour les réalisations scientifiques et techniques, en particulier dans le secteur de la santé, était vital pour le bien‑être de tous les peuples et la protection des droits des inventeurs. L’OMPI devrait envisager de concevoir un mécanisme institutionnel pour empêcher que les droits de propriété intellectuelle soient utilisés de manière abusive à des fins commerciales ou non éthiques dans le secteur de la santé. Un système de propriété intellectuelle permettant aux pays développés et aux pays en développement de partager les avantages était également nécessaire. La délégation a rappelé qu’une conférence diplomatique aurait dû être convoquée pour l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles mais qu’elle avait été reportée de plusieurs années car des pays s’opposaient à son article sur la coopération technique pour les pays en développement. Les progrès dans l’adoption de nouvelles normes garantissant les intérêts des pays en développement, la protection des savoirs traditionnels et des ressources génétiques, par exemple, avaient également été ralentis. En créant de nouvelles normes internationales pour la protection des droits de propriété intellectuelle, les États membres devraient coopérer pour réduire le fossé des connaissances entre les pays développés et les pays en développement et établir un système mondial de propriété intellectuelle équitable. Lors de la cinquième réunion plénière du septième comité central du Parti du travail de Corée, le chef suprême Kim Jong Un, en sa qualité de président de la commission des affaires d’État de la République populaire démocratique de Corée, avait qualifié la science et la technique d’atouts stratégiques inépuisables qui devraient servir de référence pour le développement national. Un des slogans du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée était de faire un bond en avant grâce à la science et de garantir l’avenir grâce à l’éducation. Dans cet esprit, le pays prenait des mesures pratiques pour affiner sa stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle et compléter son système de propriété intellectuelle, avec diverses activités en cours, notamment la promotion des droits de propriété intellectuelle. Les bases matérielles et techniques étaient en train d’être renforcées pour diffuser des informations sur la science et la technique de pointe et multiplier les échanges techniques au moyen du réseau de distribution national du pays, jusqu’à la base. Le campus scientifique et technique du pays fournissait des services d’information multifonctionnels afin de promouvoir l’enseignement pour tous. À ce jour, la République populaire démocratique de Corée avait ratifié 18 traités, conventions et accords administrés par l’OMPI, ou y avait adhéré. En 2020, elle avait soumis des instruments d’adhésion au Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique et au Traité de l’OMPI sur le droit d’auteur (WCT), démontrant ainsi l’engagement inébranlable du pays en faveur des activités internationales de protection de la propriété intellectuelle.
41. La délégation de l’Équateur a remercié le président pour la préparation de ces assemblées. Elle a également salué les autres membres présents, le Directeur général, M. Francis Gurry, le Directeur général désigné, M. Daren Tang, qui n’était pas là à cet instant, mais qui est venu les saluer dans la matinée. Elle a également remercié le personnel du Secrétariat pour sa préparation de cette réunion, ainsi que des rapports entendus dans la matinée. Tout d’abord, elle a exprimé sa solidarité et présenté ses meilleurs vœux aux pays membres en cette période difficile que tous ont dû affronter en raison de la COVID‑19. Elle s’est dite convaincue qu’à l’avenir, le système de propriété intellectuelle faciliterait l’accès à la santé et aux technologies de la santé, ainsi que la relance du commerce et de l’économie lors du retour à la normale qui suivrait la fin de la pandémie. Son pays était conscient des difficultés rencontrées, compte tenu de la situation, pour faire avancer les négociations à l’ordre du jour, mais espérait que celles‑ci pourraient se dérouler au mieux, de manière inclusive et transparente. En raison de sa grande diversité, le pays a manifesté son intérêt particulier à faire progresser les travaux de l’IGC pour la protection des ressources génétiques et des savoirs traditionnels. À cet égard, la délégation a insisté pour que, lors de la prochaine réunion de l’IGC, les négociations puissent aboutir à des décisions concrètes pouvant être soumises à l’Assemblée générale. Dans le domaine du droit d’auteur et des droits voisins, la délégation souhaitait voir avancer les délibérations sur une norme internationale tenant compte des besoins des bibliothèques, des archives, des établissements d’enseignement et des personnes handicapées. Le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) était lui aussi crucial pour la réalisation des ODD. Dans cette optique, il conviendrait d’œuvrer à une approche globale du sujet pour créer des outils qui pourraient être repris ensuite dans la recherche et la mise en œuvre des ODD. La délégation a remercié l’OMPI pour la coopération technique dont elle a bénéficié cette année sous la forme de nouvelles méthodologies, lesquelles lui semblaient très utiles pour créer un environnement d’innovation et de développement fondé sur le savoir malgré les circonstances actuelles. Enfin, elle a félicité le Directeur général désigné, M. Daren Tang, pour sa nomination et lui a réaffirmé, ainsi qu’à l’Organisation, son soutien et sa volonté de collaborer au mieux pour lui permettre de s’acquitter de ses fonctions. L’Équateur restait résolument attaché à l’OMPI et à la poursuite des objectifs communs de tous ses membres.
42. La délégation de l’Égypte a félicité le président pour les efforts qu’il avait déployés au cours des mois précédents pour faire en sorte que les assemblées puissent se tenir en dépit des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID‑19. Elle a fait siennes les déclarations faites par les groupes régionaux et politiques auxquels elle appartenait, et a salué le rôle joué par l’OMPI dans l’amélioration du système de la propriété intellectuelle, la promotion de l’innovation et de la créativité et le renforcement des capacités des pays afin d’atteindre les ODD. La délégation a dit attendre avec intérêt de développer les activités de l’OMPI en matière d’assistance technique et de renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement, afin d’intégrer tous les objectifs. Il était également essentiel de faire avancer les ambitieux instruments internationaux qui figuraient à l’ordre du jour de l’OMPI afin de faire progresser le système international de la propriété intellectuelle. La délégation s’est félicitée de l’intérêt porté par l’Organisation à la technologie moderne et à l’IA, soulignant l’importance du rôle joué par l’OMPI dans l’aide fournie dans ce domaine, en particulier aux pays en développement. Les défis posés par la COVID‑19 avaient montré combien il était important de maximiser le rôle de la propriété intellectuelle face à la pandémie, en particulier le rôle de l’OMPI dans la promotion de la recherche et de l’innovation dans le domaine de la santé et la promotion de l’application d’un système de licences obligatoires pour les brevets liés à la santé publique et l’accès aux médicaments. Le rôle de l’OMPI serait tout aussi important dans la phase suivante, pour garantir la disponibilité pour tous, sur un pied d’égalité et sans aucune discrimination, d’un futur vaccin contre le virus. La délégation a souligné que l’Égypte n’avait épargné aucun effort pour exploiter pleinement son potentiel dans la lutte contre la pandémie et avait fait des intérêts et de la santé de ses citoyens une priorité absolue en instaurant un équilibre entre les considérations sanitaires et le maintien de la performance économique. À cet égard, une somme de 100 milliards de livres égyptiennes avait été prévue pour surmonter la crise, tous les moyens nécessaires et appropriés avaient été donnés aux chercheurs pour mener leurs recherches, et des initiatives avaient été lancées pour soutenir et encourager l’innovation dans la lutte contre le virus. Les efforts déployés comprenaient également la fourniture de matériel stérilisé, la production de gel désinfectant et de masques répondant aux normes de l’OMS, et l’organisation de campagnes et séminaires de sensibilisation aux pratiques recommandées dans la lutte contre la pandémie. Un plan visant à apprendre à vivre avec la pandémie avait également été conçu afin de faciliter un retour progressif à la vie normale, tout en respectant pleinement les mesures de précaution. La délégation a souligné que le pays avait un intérêt particulier à élaborer et mettre en œuvre un système d’apprentissage en ligne, afin de protéger la santé des écoliers et des étudiants et de réduire la propagation du virus. L’Égypte avait également aidé de nombreux pays durant la crise en leur fournissant du matériel médical, et avait participé à de nombreuses manifestations visant à remédier aux difficultés posées par la pandémie, afin d’influencer et de coordonner les efforts internationaux. Dans le même temps, l’Égypte continuait de promouvoir la propriété intellectuelle et la recherche scientifique pour parvenir à un développement complet dans le cadre du programme Vision de l’Égypte 2030. Dans ce contexte, le projet national sur le développement de l’éducation avait été lancé, des banques du savoir et de l’innovation avait été créées, la loi sur les mesures d’incitation en faveur de la science, de la technologie et de l’innovation avait été promulguée et un Fonds pour les innovateurs avait été mis en place pour instaurer un environnement propice à l’innovation. En outre, 23 universités égyptiennes avaient été incluses dans une liste de 767 universités du monde entier classées en fonction de leur contribution à la réalisation des ODD en 2020, selon le classement des meilleures universités du monde établi par le magazine britannique *Times Higher Education.* Ce résultat était conforme à l’augmentation quantitative et qualitative de la recherche scientifique dans le pays. L’Égypte avait également accompli des progrès remarquables sur le plan de la qualité de l’enseignement selon le classement de *US News*, gagnant neuf places pour passer de la 51e place sur 80 en 2019 à la 42e place en 2020. La délégation a félicité M. Daren Tang de son élection au poste de Directeur général de l’OMPI et a réaffirmé sa volonté de lui apporter l’appui nécessaire à la mise en œuvre de son mandat de manière à remplir les objectifs de l’Organisation. M. Tang prenait ses fonctions alors que le monde faisait face à un défi exceptionnel qui touchait tous les aspects de la vie, et que la résolution de cette crise nécessitait plus de soutien mutuel que jamais. La délégation a également félicité M. François Rivasseau, représentant permanent de la France, pour sa présidence du Comité de coordination, ainsi que de l’Assemblée générale le 4 mars 2020, lors de la tenue des élections au poste de Directeur général. La délégation a enfin remercié M. Francis Gurry pour sa direction avisée et sa gestion saine de l’OMPI au fil des années. Elle a déclaré que son travail avait contribué à promouvoir le rôle de l’Organisation au sein du système des Nations Unies, à enrichir le système de la propriété intellectuelle, à favoriser l’utilisation des instruments de propriété intellectuelle dans divers domaines, de renforcer les capacités des États membres, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés, dans le domaine de la propriété intellectuelle, et à assurer la stabilité financière de l’Organisation. La délégation lui a souhaité plein succès dans ses futures activités.
43. La délégation d’El Salvador s’est réjouie de voir le président diriger ces assemblées et lui a adressé ses félicitations pour la bonne gestion des séances qu’il avait présidées dans les circonstances particulières qui prévalaient. Elle s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Panama en sa qualité de coordonnateur du GRULAC. Elle a saisi l’occasion pour remercier tout particulièrement le Directeur général et son équipe pour le travail qu’ils avaient accompli au cours des années écoulées, ainsi que pour la coopération dont son pays avait bénéficié. La délégation a également mis en avant le soutien et l’accompagnement fournis par le Directeur général lors du Forum ministériel des pays d’Amérique centrale et de la République dominicaine sur la propriété intellectuelle, qui avait largement bénéficié à sa sous‑région. Elle a souhaité plein succès au Directeur général pour cette nouvelle étape de sa vie et pour ses projets à venir. Dans la situation particulière que le monde traversait, marquée par une crise sanitaire qui touchait tous les pays, la propriété intellectuelle avait fourni des outils importants aux entreprises. El Salvador se trouvait dans les premières phases de son plan de redressement économique et le soutien aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME) était l’une de ses priorités. De ce fait, la coopération de l’OMPI revêtait une importance stratégique et la délégation a mis en avant les travaux qu’elle menait en collaboration avec le Bureau régional pour l’Amérique latine et les Caraïbes, qui jouait un rôle moteur et assurait le lien avec d’autres services de l’OMPI, ainsi que les travaux accomplis par la Division du droit d’auteur et l’Académie. Parmi les projets stratégiques que son pays avait lancés figuraient certains projets liés à la promotion de l’innovation et au transfert de technologie dans lesquels la propriété intellectuelle occupait une place centrale. Il était important pour son pays de continuer de renforcer les liens avec l’OMPI et ses membres et de contribuer au renforcement du système de propriété intellectuelle et de l’Organisation elle‑même. D’après la délégation, dans le contexte qui prévalait, le travail concerté visant à promouvoir l’utilisation de la propriété intellectuelle et l’innovation était d’autant plus important qu’il contribuait au bien‑être économique et au développement de son pays, conformément aux ODD. Elle s’est déclarée convaincue que les excellentes relations et la coopération étroite entretenues jusqu’alors se poursuivraient avec la nouvelle direction et qu’une fois l’urgence sanitaire passée, face à une nouvelle réalité, d’autres mesures pourraient être prises dans le cadre du programme d’établissement de normes de l’Organisation, ainsi que des débats et des projets qui s’y rapportaient, en tenant compte des enseignements tirés de la crise en cours. Enfin, la délégation a assuré au président qu’il pourrait compter sur son soutien pour mener à bien ces assemblées.
44. La délégation de l’Éthiopie a déclaré que la capacité de l’OMPI de faire en sorte que sa situation financière, ses dépôts de demandes selon le PCT et ses enregistrements de marques soient largement épargnés par la pandémie de COVID‑19 témoignait de son aptitude à surmonter les difficultés. La délégation a salué la proposition de convoquer une session extraordinaire des assemblées au cours du premier semestre 2021 pour couvrir les points en suspens de l’ordre du jour. Étant donné que, six ans après l’étude indépendante de la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement, aucune stratégie ou modalité n’avait encore été convenue, les États membres devraient faire preuve de souplesse lors de la session du CDIP afin de conclure les délibérations à cet égard. En outre, l’IGC devrait finaliser ses négociations et recommander aux assemblées la convocation d’une conférence diplomatique, car les instruments juridiquement contraignants étaient essentiels à la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles dans un système mondial de propriété intellectuelle juste et équilibré. L’Éthiopie, qui était l’une des économies à la croissance la plus rapide au monde, accordait beaucoup d’importance aux activités et au soutien de l’OMPI. Elle avait entrepris des réformes économiques en vue d’améliorer sa compétitivité. Pour faire partie des chaînes de valeur mondiales, elle avait besoin d’un système de propriété intellectuelle bien développé qui favorise l’innovation et la créativité et augmente la productivité. Grâce à l’appui fourni par l’OMPI en temps utile, l’Éthiopie avait pu élaborer sa politique et sa stratégie nationales en matière de propriété intellectuelle, qui étaient maintenant dans leur phase finale; leur mise en œuvre renforcerait la protection des droits de propriété intellectuelle. En outre, l’académie nationale de propriété intellectuelle qui était en cours de création serait opérationnelle en 2021. La délégation s’est félicitée en particulier du soutien apporté par les experts de l’OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l’application des droits, des ateliers de sensibilisation et de la formation à la gestion collective du droit d’auteur et du développement des infrastructures de propriété intellectuelle, notamment dans le contexte du projet de loi sur les savoirs traditionnels, un domaine qui revêtait une importance fondamentale pour l’Éthiopie. En outre, le système d’automatisation des entreprises mis en place l’année précédente par la Division des solutions opérationnelles à l’intention des offices de propriété intellectuelle de l’OMPI avait permis à l’Office éthiopien de la propriété intellectuelle de limiter les difficultés soulevées par la COVID‑19. Dans le cadre des réformes entreprises par l’Éthiopie pour assurer une croissance et un développement économique durables, il était nécessaire d’intensifier les efforts afin de renforcer le système de propriété intellectuelle du pays, en tenant compte de ses besoins spécifiques. L’appui de l’OMPI était nécessaire pour aider à améliorer les connaissances en matière de propriété intellectuelle, d’innovation et de collaboration, en particulier en ce qui concernait la richesse de la culture et les produits spécifiques du pays sur le plan géographique. Enfin, l’Éthiopie avait récemment ratifié le Traité de Marrakech et son document de ratification serait déposé à l’OMPI dans la semaine à venir. Elle prévoyait également de finaliser le processus de ratification d’autres traités administrés par l’OMPI.
45. La délégation de la Finlande, souscrivant aux déclarations faites par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B et par la délégation de l’Allemagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres, a salué l’engagement de l’OMPI à poursuivre sa tâche et a dit espérer que les réunions virtuelles se poursuivraient à l’avenir, parallèlement aux réunions physiques. La délégation a dit entrevoir des défis majeurs pour le système de la propriété intellectuelle, posés par le nouvel environnement numérique et l’économie des données – y compris l’incidence de l’IA, nécessitant des échanges permanents entre experts et de nouvelles méthodes de travail plus souples. Elle a précisé que, pour que les titulaires de droits et la société puissent continuer de bénéficier d’un cadre efficace en matière de propriété intellectuelle, et pour faciliter la conception d’une nouvelle stratégie nationale relative aux droits de propriété intellectuelle en Finlande, il était essentiel de numériser graduellement le système de la propriété intellectuelle. Le développement de l’infrastructure de propriété intellectuelle aiderait les parties prenantes à comprendre l’intérêt d’une meilleure identification des actifs de propriété intellectuelle et de normes d’interopérabilité pour les échanges de données dans l’environnement numérique. La délégation a adressé ses sincères condoléances à l’occasion du décès de Mme Carole Croella, du Secteur du droit d’auteur et des industries de la création de l’OMPI.
46. La délégation de la France s’est associée aux déclarations effectuées par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B et par la délégation de l’Allemagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres. Elle a tenu à saluer et à remercier le Directeur général Francis Gurry pour l’excellent travail effectué à la tête de l’OMPI pendant ses années de présidence. Ces années avaient été marquées par l’excellente santé financière de l’Organisation et par des avancées remarquables dans divers domaines. La France souhaitait également la bienvenue au Directeur général élu, M. Daren Tang, qui venait d’un pays connu pour son apport à la propriété intellectuelle et dont les qualités lui avaient valu d’être élu à une large majorité. La France ne doutait pas que, sous sa présidence, l’OMPI continuerait de prospérer et de défendre le système international de la propriété intellectuelle. La délégation a remercié toutes les équipes de l’OMPI qui, dans ces circonstances difficiles, touchées parfois personnellement par cette pandémie, avaient malgré tout continué à produire un excellent travail. Elle a également remercié le Secrétariat pour la préparation du vaste ensemble de documents soumis à l’examen des assemblées. Rappelant l’attachement de la France au multilatéralisme, elle l’a assuré du soutien de son pays à ce multilatéralisme fort, moderne, efficace qu’incarnait l’OMPI. Comme la pandémie actuelle le démontrait bien, les solutions efficaces aux défis à relever ne pouvaient émaner que de la communauté internationale qui seule pouvait agir avec l’ampleur et la force nécessaires. Il fallait plus que jamais unir les efforts autour de projets communs. En cela, les principes d’unité et de solidarité qui présidaient aux destinées des unions de l’OMPI, tels que fixés par l’article 3 de sa convention constitutive de 1967, étaient essentiels. C’est pourquoi la France comptait sur l’OMPI. Dans ce contexte, le rôle de l’OMPI était donc de plus en plus prépondérant. C’est pourquoi la France comptait sur l’OMPI et souhaitait qu’elle assume ses missions dans de bonnes conditions et que son intégrité soit pleinement conservée. Les sociétés attachaient de plus en plus d’importance à l’innovation et à la propriété intellectuelle dans les sciences, dans les techniques et dans les arts, et le besoin à la fois de liberté et de sécurité se faisait de plus en plus sentir. L’OMPI était du côté des créateurs et des inventeurs en stimulant leur créativité et en leur offrant un système protecteur et équilibré, mais des questions nouvelles à trancher ne cessaient d’apparaître. L’OMPI était un lieu essentiel pour organiser l’innovation d’une manière coopérative, constructive et respectueuse de tous les États. À cet égard, l’effort systématique engagé par l’Organisation pour structurer les débats et, ensuite, – c’était à espérer – ébaucher des solutions en matière d’IA, était particulièrement représentatif des nouvelles directions dans lesquelles l’OMPI s’engageait. La France était absolument convaincue que le Directeur général désigné amplifierait ce rôle innovant de l’Organisation et lui faisait totalement confiance à cet égard. En raison des circonstances actuelles, il fallait continuer à adapter les méthodes d’échanges tout en préservant un mode d’action concerté car des résultats étaient nécessaires et attendus. De même, les évaluations et les recommandations aussi bien internes qu’externes ne devaient pas être ignorées. La France savait l’importance fondamentale que revêtent, pour leurs utilisateurs comme pour les agents des organisations internationales, le bon fonctionnement et la bonne administration de chacun des systèmes de protection de la propriété intellectuelle. La France était attachée à une promotion du multilinguisme global et soutenait la demande de révision de la politique linguistique de l’OMPI comme il l’avait été décidé lors de la trente et unième session du PBC. La délégation a ajouté qu’elle souhaitait une OMPI efficace, sachant que le nouveau Directeur général avait de grandes ambitions, et était désireuse de l’accompagner dans ses efforts. Pour conclure, la délégation a affirmé qu’elle prendrait une place active et constructive dans les débats de la soixante et unième session.
47. La délégation du Gabon a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains. Elle a indiqué que le contexte sanitaire international découlant de la pandémie de COVID‑19 constituait un défi pour les États à différents niveaux. Cette situation inédite obligeait à faire preuve de résilience et d’inventivité pour explorer de nouvelles méthodes de travail. À ce titre, la délégation se félicitait de la tenue de la trente et unième session du PBC et de la soixante et unième série de réunions des assemblées en format mixte. La tenue des assemblées dans ces conditions particulières et avec un ordre du jour tronqué révélait néanmoins que la situation était loin d’être maîtrisée et que le retour à la normale était encore incertain. C’est pourquoi le Gabon adhérait à la proposition de tenir une session extraordinaire des assemblées au premier semestre de l’année 2021 afin d’aborder les questions de fond selon des modalités qui devraient être fixées d’accord parties. Une des leçons à tirer de cette situation inédite était que l’avenir des États était plus interdépendant qu’on ne le pensait et que la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement de l’OMPI et des ODD était d’une absolue nécessité. Il y avait lieu en effet de s’interroger sur le modèle de gouvernance internationale notamment en ce qui concerne l’accès aux médicaments et aux produits de santé. La crise sanitaire actuelle avait apporté la preuve s’il en était besoin de l’urgence de trouver des solutions efficaces notamment par le biais de la mise en œuvre de l’Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) et du transfert de technologie. La délégation a réitéré ses félicitations et son soutien au Directeur général désigné, M. Daren Tang, et lui a souhaité plein succès tout au long de son mandat. Elle ne doutait pas de sa capacité à relever les multiples défis qui se présentaient d’ores et déjà à lui, notamment en ce qui concerne la part de la propriété intellectuelle et de l’innovation dans le développement en particulier dans les pays en développement. Au plan national, le Gabon était sur le point d’inaugurer le nouveau siège de l’Office gabonais de la propriété industrielle, ce qui devrait permettre une meilleure organisation du travail. À cet égard, le Gabon solliciterait l’assistance technique de l’OMPI en vue de l’installation d’un CATI. Pour conclure, la délégation a adressé ses félicitations au Directeur général M. Francis Gurry pour son leadership et pour les résultats remarquables obtenus durant ses deux mandats.
48. La délégation de la Gambie a fait sienne la déclaration faite par la délégation du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains. Elle a félicité le Directeur général sortant, M. Francis Gurry, pour ses loyaux services et sa gestion indéfectible de l’OMPI, ainsi que pour son soutien à l’élaboration du système de propriété intellectuelle de la Gambie. Elle était convaincue que l’Organisation ne ferait que se renforcer sous la direction éclairée et déterminée du Directeur général désigné, M. Daren Tang, et elle espérait que le système de propriété intellectuelle de la Gambie poursuivrait son développement sous cette nouvelle direction.
49. La délégation de la Géorgie a remercié le Secrétariat pour les efforts déployés afin que les assemblées puissent se tenir en dépit des circonstances. Elle a saisi cette occasion pour souligner le travail efficace effectué par le Département pour les pays en transition et les pays développés. La Géorgie avait grandement bénéficié des activités de coopération menées par le département et attendait avec intérêt la poursuite de cette collaboration fructueuse. La délégation a également exprimé sa sincère gratitude à l’Académie de l’OMPI pour sa coopération avec la Géorgie au fil des années, et a fait part de son souhait de continuer d’appuyer les activités de formation en matière de propriété intellectuelle. La délégation a dit espérer une session constructive des assemblées.
50. La délégation de l’Allemagne s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B et à celle qu’elle a faite au nom de l’Union européenne et de ses États membres. Dans le contexte de la pandémie de COVID‑19, il était essentiel de disposer d’un système de propriété intellectuelle solide et équilibré pour mettre au point les vaccins et les médicaments nécessaires, ainsi que pour relancer l’économie mondiale. La délégation a salué la coopération internationale efficace et rationnelle facilitée par les initiatives de l’OMPI, notamment les plus de 150 collaborations en matière de recherche nouées dans le cadre de WIPO Re:Search pour la lutte contre les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose. La délégation a encouragé l’OMPI à réfléchir au moyen de contribuer efficacement à la reprise économique mondiale et à la gestion de la crise sanitaire mondiale, et l’a invitée à collaborer étroitement avec l’OMS et l’OMC pour faire en sorte que les questions de propriété intellectuelle soient prises en considération de manière appropriée et compétente dans les débats qui s’y rapportent. L’IA contenait toutes les promesses et les défis d’une technologie de rupture. Dans ce contexte, le système de la propriété intellectuelle était un moteur décisif de l’innovation et de la créativité. La délégation s’est félicitée de l’engagement de l’OMPI en matière d’IA, estimant que l’Organisation pouvait jouer un rôle clé en tant qu’observatoire international et forum mondial d’échange d’idées et de coordination. Elle se réjouissait que l’OMPI continue de traiter les questions pertinentes dans ce domaine en organisant une troisième session du Dialogue sur la propriété intellectuelle et l’IA. Le Gouvernement de l’Allemagne estimait que les droits de propriété intellectuelle faisaient partie intégrante du cadre juridique, économique et culturel régissant les entreprises et la société. L’OMPI, en tant que chef de file du domaine, devait montrer que la propriété intellectuelle était un instrument permettant de relever les défis mondiaux actuels, notamment ceux de la santé mondiale, du changement climatique et du développement durable. La délégation a encouragé l’OMPI à contribuer activement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et à trouver des domaines dans lesquels elle pourrait apporter sa contribution, en étroite coopération avec d’autres institutions basées à Genève. Le Gouvernement de l’Allemagne était favorable à la mise en place d’un cadre international de propriété intellectuelle solide et homogène, adapté aux besoins, respectant un équilibre entre les divers intérêts et préoccupations, encourageant l’innovation et favorisant le développement et le transfert de technologie selon des modalités convenues d’un commun accord. Les parties prenantes, y compris les offices de propriété intellectuelle, bénéficieraient d’un cadre international plus simple et plus homogène, comprenant des dispositions de fond sur le droit d’auteur, le droit des brevets et le droit des marques. Les travaux en matière d’établissement de normes devraient reprendre après la création d’un cadre pour le travail productif, ce qui nécessiterait de clarifier toutes les questions logistiques et techniques, y compris celles concernant les règles de procédure pour la prise de décisions virtuelles. Les délibérations au sein du SCCR avaient montré que l’harmonisation internationale des notions juridiques était une tâche complexe; la délégation attendait avec impatience la reprise des travaux du SCCR une fois les conditions réunies et dans le respect du consensus traditionnel concernant la répartition du temps au sein du SCCR pour les différents points de l’ordre du jour. Si les États membres œuvraient ensemble dans un esprit de consensus, et avec la ferme intention de trouver un juste équilibre entre tous les intérêts en jeu, l’OMPI pourrait demeurer un cadre au sein duquel il était possible d’obtenir de bons résultats. La délégation s’est engagée à améliorer la protection des organismes de radiodiffusion en recherchant un consensus autour d’un traité international. La pérennité et le succès de ce traité exigeaient que son champ d’application reflète les dernières avancées techniques. La délégation s’est félicitée du débat sur les nouvelles technologies, en particulier sur les retransmissions différées en ligne, et continuerait à soutenir activement les efforts du SCCR pour faire progresser les travaux sur un projet de traité international pour la protection des organismes de radiodiffusion. La délégation souhaitait partager des données d’expérience nationales concernant les exceptions et les limitations pour certaines organisations et finalités, ainsi que pour les personnes ayant des handicaps autres que des difficultés de lecture des textes imprimés. La délégation était fermement convaincue qu’il n’était pas nécessaire de disposer d’un instrument international juridiquement contraignant dans ce domaine, mais elle était réceptive aux notions juridiques des autres États membres. Elle souhaitait également échanger sur d’autres questions telles que le droit de suite et les enjeux du droit d’auteur dans l’environnement numérique. Les utilisateurs du droit des brevets appelaient de leurs vœux un développement et une amélioration du système; l’OMPI, et en particulier le SCP, devrait tenir compte de ce souhait. La délégation était désireuse de poursuivre les travaux sur la qualité des brevets, y compris les systèmes d’opposition, et la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets. La poursuite des travaux dans ce domaine serait bénéfique pour tous les pays, car elle renforcerait la crédibilité, la fiabilité et la stabilité du système international de la propriété intellectuelle. La délégation attendait avec intérêt le rapport sur la séance d’échange d’informations concernant l’utilisation de l’IA pour l’examen des demandes de brevet, et s’est félicitée de l’inclusion dans le futur programme de travail de la trente‑deuxième session du SCP d’autres séances d’échange d’informations concernant l’IA et les questions relatives à la brevetabilité des inventions. De nombreuses questions juridiques importantes ont été soulevées concernant la protection par brevet des inventions liées à l’IA. Compte tenu des possibilités et des difficultés que celle‑ci présentait pour l’administration du système des brevets, il était utile d’échanger des données d’expérience et des informations au sein du SCP. L’Allemagne attendait avec intérêt les débats sur l’analyse des travaux de recherche existants dans le domaine des brevets et de l’accès aux produits médicaux et aux technologies sanitaires concernant les questions de fond relatives aux brevets et à la santé. Les derniers chiffres concernant le nombre de demandes selon le PCT montraient l’importance fondamentale du système du PCT pour les utilisateurs du monde entier. La délégation se réjouissait de constater l’augmentation régulière du nombre annuel de demandes déposées en Allemagne, ainsi qu’une augmentation de 7% du nombre de demandes selon le PCT provenant de l’étranger entrées dans la phase nationale auprès de l’Office allemand des brevets et des marques (DPMA) en 2019. Le DPMA avait traité 7507 demandes internationales dans la phase nationale en 2019, dont plus de 85% émanaient de déposants en dehors de l’Allemagne. La délégation s’est félicitée des nombreuses améliorations apportées au système du PCT grâce à la modification de son cadre juridique et se réjouissait de voir le Groupe de travail du PCT poursuivre ses travaux en 2020. Il était regrettable que les États membres n’aient une nouvelle fois pas pu convenir de la tenue d’une conférence diplomatique pour l’adoption d’un traité sur les conditions de forme pour l’enregistrement des dessins et modèles, et que la proposition du rapporteur visant à résoudre la question de l’exigence de divulgation ait été rejetée. L’Allemagne, comme d’autres États membres de l’Union européenne, demeurait convaincue qu’une telle exigence n’était pas pertinente pour les dessins et modèles industriels et que son inclusion dans le traité serait contraire à l’objectif de simplification et d’harmonisation des procédures d’enregistrement des dessins et modèles. L’Allemagne examinerait toutefois toute proposition raisonnable et constructive qui pourrait être formulée à l’avenir. L’adhésion de l’Union européenne à l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne allait permettre l’entrée en vigueur de ce dernier pour toutes les parties contractantes, l’Union européenne étant le cinquième membre clé du système d’enregistrement international. La protection des indications géographiques offrait un instrument de protection des savoirs traditionnels régionaux tant pour les produits agricoles que pour les produits non agricoles. La délégation a noté le large consensus entre les États membres en faveur de la poursuite des travaux au sein de l’IGC de l’OMPI. Elle continuerait de participer aux processus visant à parvenir à un consensus sur un instrument *sui generis* tenant compte des intérêts des détenteurs de savoirs traditionnels, de ressources génétiques et de folklore, et ne nuisant pas au fonctionnement du système international de la propriété intellectuelle. L’Allemagne était favorable à la poursuite de la mise en œuvre équilibrée et concertée des 45 recommandations du Plan d’action de l’OMPI pour le développement. Les résultats de la dernière session du CDIP représentaient une avancée considérable dans plusieurs domaines. Le DPMA avait poursuivi sa coopération fructueuse avec l’OMPI, les autres organisations liées à la propriété intellectuelle et les offices nationaux de propriété intellectuelle, malgré les restrictions imposées par la pandémie de COVID‑19. En novembre 2019, le DPMA et l’OMPI avaient organisé deux séminaires qui ont été couronnés de succès. Le premier séminaire portait sur les services de l’OMPI et se concentrait sur la procédure du PCT. Il s’adressait principalement aux déposants de brevets, aux cabinets de conseils en brevets et aux représentants d’entreprises. Le deuxième séminaire avait été organisé en interne à l’intention des examinateurs de brevets, du personnel chargé de l’administration des brevets et d’autres membres du DPMA, et portait sur la procédure selon le PCT et les possibilités de recherche dans les bases de données de l’OMPI. Fin 2019, le DPMA avait organisé des réunions bilatérales de haut niveau sur des questions de propriété intellectuelle avec ses homologues des offices de propriété intellectuelle du Bélarus et de la Fédération de Russie. En raison de la pandémie de COVID‑19, la coopération internationale du DPMA avec l’OMPI et les offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle avait été grandement réduite. Les réunions de haut niveau, les événements majeurs du DPMA et les réunions internationales au niveau opérationnel avaient été annulés, tout comme les échanges annuels entre examinateurs de brevets avec les offices nationaux de propriété intellectuelle de la Chine, du Japon, de la République de Corée et du Royaume‑Uni. Le DPMA recourait de plus en plus aux conférences virtuelles pour continuer le dialogue avec ses offices partenaires, et sa série de séminaires sur les services et initiatives de l’OMPI se poursuivrait dans un format virtuel.
51. La délégation du Ghana s’est associée aux déclarations faites par la délégation du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains et par la délégation de l’Azerbaïdjan au nom du Mouvement des non‑alignés. Elle a indiqué qu’au cours du mois écoulé, le président du Ghana avait officiellement ouvert le secrétariat de la Zone de libre‑échange continentale africaine, à Accra, afin de stimuler le commerce et la compétitivité entre pays africains. Les droits de propriété intellectuelle jouaient un rôle essentiel à cet égard. La délégation du Ghana a salué les efforts déployés par l’OMPI pour promouvoir l’utilisation et la protection de la propriété intellectuelle dans le monde entier en tant qu’instrument de développement et de création de richesses. La pandémie de COVID‑19 avait révélé les problèmes rencontrés par les pays en développement comme le Ghana, et souligné la nécessité de numériser les offices nationaux de propriété intellectuelle et de renforcer l’innovation afin de stimuler la croissance économique. Enfin, la délégation du Ghana a dit appuyer les appels lancés à l’OMPI afin qu’elle étende son assistance technique aux pays en ayant besoin.
52. La délégation de la Grèce s’est associée aux déclarations faites par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B et par la délégation de l’Allemagne au nom de l’Union européenne et ses États membres. Elle a salué les résultats financiers positifs et la gestion prudente de l’OMPI, se félicitant de l’augmentation continue du nombre de dépôts selon le PCT et le système de Madrid. La délégation a demandé que l’accent continue d’être mis sur la prestation de services de qualité aux utilisateurs afin d’assurer un système efficace de droits de propriété intellectuelle. Elle a déclaré que la transformation numérique des procédures de dépôt et l’accès accru à certains outils rendraient le système de la propriété intellectuelle plus accessible et adapté aux besoins des utilisateurs, générant des actifs incorporels de propriété intellectuelle et contribuant à la croissance économique et à d’autres avantages sociaux. La Grèce avait récemment modernisé son système de propriété intellectuelle au moyen d’une nouvelle loi sur les marques (L.4679/20‑3‑2020), conformément à la Directive (UE) n° 2015/2436 et à la Directive n° 2004/48 relative au respect des droits de propriété intellectuelle. La délégation a indiqué que la loi rendrait le système national de protection des marques plus rapide, plus performant et plus efficace. Un mécanisme solide et homogène de contrôle du marché avait été mis en place en vertu de la loi 4712/29‑7‑2020, afin de protéger le marché intérieur grâce au renforcement de la compétitivité et de l’esprit d’entreprise, à la protection des consommateurs, à l’amélioration de la sécurité nationale, à la protection de la propriété intellectuelle et à l’augmentation des recettes publiques et commerciales. Une définition claire des produits de contrefaçon avait également été introduite. La délégation a ajouté que des dispositions avaient été prises afin d’imposer des amendes strictes (jusqu’à 100 000 euros) pour le commerce de ces produits, et de garantir leur confiscation et leur destruction immédiates. Le commerce illicite de produits de contrefaçon serait donc considérablement restreint. Avec l’appui financier de l’Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), l’Office grec des marques avait achevé la numérisation de son registre des marques, qui serait mis à disposition sous une forme électronique d’ici la fin de l’année 2020. La délégation a précisé que depuis le début de 2020, et malgré sa fermeture au public pendant trois mois, l’Office grec des marques avait reçu près de 4000 demandes nationales d’enregistrement de marques. Les outils de dépôt électronique précédemment fournis par l’EUIPO avaient été très efficaces dans les circonstances inattendues auxquelles le pays était confronté. Concernant les brevets et les dessins et modèles industriels, la délégation a déclaré que l’Organisation hellénique de la propriété industrielle (HIPO) avait continué d’améliorer l’infrastructure informatique et l’accès à un système de dépôt entièrement électronique. Grâce à la numérisation de la procédure de dépôt, les dépôts n’avaient pas été interrompus durant le confinement lié à la pandémie. En fait, le nombre de dépôts de demandes de brevet avait augmenté de plus de 30% au cours du premier semestre de 2020, nonobstant le confinement. La communication sans papier était également encouragée, et toutes les demandes selon le PCT soumises à l’HIPO étaient transmises au Bureau international par voie électronique uniquement, au moyen du système ePCT. La délégation a indiqué que grâce à la certification accordée par l’Organisation internationale de normalisation (ISO), HIPO restait déterminée à fournir des services de qualité aux utilisateurs. L’accès au système de la propriété intellectuelle avait été amélioré grâce à l’élargissement du réseau de bibliothèques régionales de brevets, mis en place par les universités et les chambres de commerce de sept villes grecques et établissant des liens avec les communautés et les entreprises locales. Par ailleurs, la délégation a rappelé que l’HIPO avait dispensé une formation ciblée en matière d’application des droits de propriété intellectuelle aux responsables de l’application des droits et avait produit une vidéo afin de sensibiliser le public aux conséquences de l’achat de produits de contrefaçon. Un projet récemment lancé en collaboration avec l’EUIPO et la municipalité de Thessalonique empêcherait la vente de produits de contrefaçon et montrerait aux citoyens et aux autorités locales qu’il était essentiel d’acheter des produits originaux. Une application mobile avait également été mise au point pour signaler les activités commerciales illicites à la police municipale en temps réel. S’agissant du droit d’auteur et des droits connexes, la délégation a fait valoir que l’Organisation du droit d’auteur hellénique (HCO), sous la supervision du Ministère de la culture et des sports, avait pris un certain nombre d’initiatives importantes. Une modification substantielle de la loi grecque sur le droit d’auteur concernant le piratage numérique avait renforcé le rôle et la compétence du Comité pour la notification des atteintes portées au droit d’auteur et aux droits connexes sur l’Internet. Grâce à cette modification, le comité était habilité à ordonner le blocage d’accès aux contenus portant atteinte au droit d’auteur dans la mesure où ses décisions antérieures auraient été contournées. La délégation a rappelé que l’objectif de cette modification était de lutter contre le piratage dans l’environnement numérique, en coordination avec l’Union européenne et un nombre accru de membres de la communauté internationale. L’HCO avait également mené des initiatives de sensibilisation, notamment la création d’un portail national en ligne pour promouvoir les contenus créatifs licites et un programme financé par l’Union européenne pour faire connaître le droit d’auteur aux jeunes et aux enseignants du secondaire, en Grèce et à Chypre.
53. La délégation du Guatemala a déclaré qu’elle était heureuse de voir le président présider ces assemblées. Elle a également exprimé sa solidarité avec la communauté internationale, compte tenu des difficultés actuelles découlant de la pandémie. La délégation a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Panama au nom du GRULAC. Elle a remercié le Directeur général pour son rapport présenté le matin même et en a pris note. Elle a saisi l’occasion pour saluer le travail remarquable accompli par M. Francis Gurry en tant que Directeur général de l’Organisation et pour le remercier de tout le soutien et l’assistance technique apportés à son pays pendant son mandat, tout en lui souhaitant plein succès dans ses projets futurs. Elle a souligné en particulier le rôle essentiel que joue la propriété intellectuelle dans le contexte économique des pays à l’échelle mondiale en tant qu’élément fondamental du renforcement de la gestion des politiques publiques, et a mis en avant le rôle de partenaire que jouait l’OMPI, en sa qualité d’institution spécialisée, dans l’élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales visant à promouvoir l’utilisation des systèmes de propriété intellectuelle. La délégation a exprimé le souhait que les recommandations du Plan d’action pour le développement soient pleinement intégrées dans les projets et les travaux de l’Organisation. La délégation saluait les activités normatives de l’OMPI, qui établissait des instances de négociation multilatérale en vue de l’élaboration et de l’application d’instruments juridiques visant à répondre aux préoccupations et à satisfaire les besoins des États, et a exhorté les États membres à continuer de débattre de manière constructive afin de réaliser des progrès substantiels dans leurs travaux. Elle a remercié l’OMPI, par l’intermédiaire de Mme Beatriz Amorim, directrice du Bureau régional pour l’Amérique latine et les Caraïbes, et de son équipe, ainsi que Mme Lorena Bolaños, administratrice principale de programme auprès de la Division du développement en matière de droit d’auteur, pour l’assistance et la coopération fournies par l’Organisation aux fins du renforcement des capacités techniques, ainsi que les secteurs œuvrant dans les différents domaines de la propriété intellectuelle. Pour conclure, la délégation a félicité M. Daren Tang, Directeur général désigné, en lui souhaitant beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions, et a réaffirmé la volonté de son pays de poursuivre les travaux en vue de la réalisation des buts et objectifs fixés par l’Organisation pour les six prochaines années. La délégation attendait avec intérêt la poursuite des délibérations des États membres et pensait pouvoir apporter une contribution positive en vue de la conclusion d’accords concrets bénéficiant aux millions de personnes qui créent la propriété intellectuelle et qui croient en elle.
54. La délégation du Saint‑Siège a déclaré qu’elle se réjouissait à la perspective de collaborer avec M. Tang afin de promouvoir un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace. Elle a rappelé que, dans son allocution au personnel de santé de la Lombardie prononcée le 20 juin 2020, le Pape François avait salué les “signes visibles d’humanité”. Durant la pandémie de COVID‑19, des pays avaient consenti des investissements sans précédent dans la recherche‑développement collaborative à but non lucratif, démontrant les avantages qui découlent de la collaboration face à une menace commune pour la santé mondiale, à savoir sauver des vies et améliorer la santé de milliards de personnes. Depuis le début de la pandémie, l’OMPI s’était montrée prête à faire face aux défis qui se posaient à travers la mise à disposition de la base de données PATENTSCOPE, qui contenait plus de 80 millions de documents de brevet et était dotée d’un moteur de recherche spécialement conçu pour l’épidémie de COVID‑19 afin d’améliorer l’accès à l’information technique divulguée dans les brevets publiés se rapportant aux inventions relatives à la détection, à la prévention et au traitement de la COVID‑19. La délégation a félicité l’OMPI d’avoir pris des mesures immédiates, notamment d’avoir créé 900 CATI à travers le monde pour permettre aux chercheurs des pays les moins avancés, des pays en développement et des pays en transition d’accéder aux données de brevet et aux publications scientifiques ainsi qu’à des ressources connexes. Elle a souligné l’importance du rôle que jouaient le système de protection de la propriété intellectuelle et l’activité inventive dans l’intérêt général et a de nouveau demandé à ce que des textes de loi et des plans soient adoptés pour faire en sorte que les brevets et les mesures commerciales n’entravent pas l’accès aux traitements essentiels, aux diagnostics, aux médicaments et aux fournitures et dispositifs médicaux. Lors de son audience générale du 18 août 2020, le Pape François avait déclaré que le vaccin ne devrait pas devenir la propriété des plus riches ou d’une seule nation. La pandémie de COVID‑19 ne devrait pas occulter la crise écologique et, comme indiqué à l’article 10 de l’Accord de Paris sur le climat, l’innovation était essentielle pour lutter contre le réchauffement climatique. L’innovation, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses du climat et les droits de propriété intellectuelle favorisés par le système de la propriété intellectuelle concouraient à stimuler le développement de nouvelles solutions qui, à travers la conclusion de contrats de licence ou la création de coentreprises, pourraient contribuer à diffuser les fruits de l’innovation dans les secteurs qui en avaient le plus besoin. Cinq ans auparavant, la communauté internationale avait adopté les ODD de l’Organisation des Nations Unies, dont plus de la moitié dépendaient de solutions en matière de technologies vertes. Comme le Pape François l’a déclaré lors de son audience du 12 septembre 2020, les engagements généraux ne suffisent pas, il faut une réelle volonté de s’attaquer aux causes profondes du changement climatique.
55. La délégation du Honduras s’est associée aux félicitations déjà exprimées à l’Ambassadeur Zniber pour son élection à la présidence des assemblées, tout en le remerciant, ainsi que le Secrétariat, pour les efforts déployés dans les préparatifs et l’organisation des assemblées en ces temps difficiles. Elle a rappelé que la pandémie de COVID‑19 avait durement frappé le monde entier, brisé de nombreux modèles et nous avait obligés à nous réinventer. Elle a souligné que, malheureusement, nous avions tous été confrontés à de graves difficultés au cours des derniers mois, et a fait part de sa solidarité à cet égard. Malgré cela, la délégation a souligné l’excellent travail effectué par l’OMPI et son personnel pour s’adapter, reprendre ses activités et continuer de fonctionner dans cette nouvelle normalité. Au nom de son gouvernement et en son nom propre, la délégation a souligné la précieuse contribution de M. Francis Gurry, le Directeur général sortant de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), et l’a sincèrement remercié pour son appui et son intérêt en faveur du développement du Honduras et de l’Amérique centrale, au moyen des nombreuses initiatives mises en place au cours de ses mandats afin de stimuler et de renforcer les systèmes nationaux de propriété intellectuelle, sans oublier les progrès accomplis dans le domaine normatif. La délégation a saisi cette occasion pour souhaiter à M. Gurry plein succès dans ses initiatives futures et lui réitérer sa reconnaissance et son appréciation sincères. Elle a également félicité M. Daren Tang et lui a transmis tous ses vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions de Directeur général de l’OMPI. Elle a réaffirmé que son pays souhaitait continuer de travailler conjointement en faveur de la propriété intellectuelle et de l’Organisation. Elle a conclu en félicitant le Directeur général pour son rapport très précis et complet, illustrant la croissance et l’expansion de l’Organisation et les excellents résultats récemment obtenus, et a réitéré son soutien au président pour le bon déroulement de ces assemblées.
56. La délégation de la Hongrie a approuvé la limitation des travaux des assemblées 2020 aux seules questions administratives indispensables. Elle a rappelé son engagement à aider les assemblées à progresser sur les questions de politique mondiale en matière de propriété intellectuelle et a exprimé sa volonté de faire avancer les travaux des assemblées.
57. La délégation de l’Islande a pris note avec satisfaction des progrès accomplis sous la direction efficace et avisée du Directeur général sortant, M. Francis Gurry, en particulier la conclusion du Traité de Beijing et du Traité de Marrakech. Elle s’est dite reconnaissante des mesures importantes prises par l’OMPI ces dernières années pour moderniser le partage d’informations et la communication avec les offices nationaux de propriété intellectuelle et a déclaré qu’elle était convaincue que l’Organisation continuerait de croître sous la direction du Directeur général désigné, M. Daren Tang.
58. La délégation de l’Inde a félicité l’OMPI d’avoir continué d’exploiter efficacement ses services dans le domaine des droits de propriété intellectuelle malgré la pandémie de COVID‑19 en cours. Elle a indiqué que l’Inde avait pris d’importantes mesures afin de promouvoir l’innovation et de créer un système de propriété intellectuelle dynamique et équilibré, en mettant particulièrement l’accent sur les start‑ups. L’Inde avait également intensifié sa collaboration avec l’OMPI, avait adhéré à cinq traités sur les droits de propriété intellectuelle au cours des deux dernières années, et avait amélioré son classement à l’Indice mondial de l’innovation de 33 places par rapport à 2015. La délégation a dit appuyer la proposition de tenir une session extraordinaire des assemblées au début de 2021 pour examiner les questions de fond. Elle a exhorté les États membres à sortir de l’impasse concernant l’ouverture des bureaux extérieurs de l’OMPI.
59. La délégation de l’Indonésie a déclaré que, malgré la pandémie de COVID‑19, ses services de propriété intellectuelle étaient restés ouverts et que le nombre d’enregistrements de titres de propriété intellectuelle avait augmenté grâce à l’enregistrement en ligne des demandes de droit d’auteur, de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels. L’Indonésie a salué les efforts constants déployés par l’OMPI et les États membres pour intégrer le développement dans les travaux de l’Organisation. Tout en reconnaissant les défis posés par la pandémie de COVID‑19, la délégation attendait avec intérêt la reprise des travaux de l’Organisation dans le domaine de l’établissement de normes, qu’elle continuait d’appuyer sans réserve, notamment en ce qui concernait l’IGC, la protection des noms de pays et un traité de l’OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion. Elle espérait également que les assemblées se prononceraient rapidement sur la tenue d’une conférence diplomatique pour l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles.
60. La délégation de l’Iran (République islamique d’) a déclaré que le monde faisait face à des défis croissants et interconnectés, parmi lesquels figuraient désormais les répercussions effroyables de la pandémie de COVID‑19, qui était également à l’origine de la crise économique mondiale la plus grave depuis des décennies. La seule solution était de faire preuve d’une véritable solidarité humaine et d’un sens des responsabilités partagé par la communauté internationale. L’espoir et la demande concernant la mise au point de traitements et de vaccins contre le coronavirus s’étaient accrus, mais les inquiétudes étaient également croissantes concernant d’éventuelles entraves à l’accès à ces produits découlant de la propriété intellectuelle. Conformément à sa mission mondiale, l’OMPI avait un rôle clé à jouer dans ce domaine, en lançant un débat ouvert sur la propriété intellectuelle et la santé publique dans le contexte de la pandémie. Il était plus que jamais nécessaire de donner aux pays en développement les moyens de mieux utiliser les mesures politiques prévues dans les systèmes nationaux et internationaux de propriété intellectuelle afin de gérer et d’atténuer les situations d’urgence. Ce devait être une priorité pour l’Organisation dans les prochains mois. Alors que le monde continuait de faire face à la pandémie, la fracture numérique avait ajouté une nouvelle dimension de vulnérabilité à la fracture du développement. À cet égard, le savoir‑faire technologique était l’un des principaux facteurs du développement économique durable. Promouvoir et faciliter le transfert de technologie avait longtemps été un élément indispensable des politiques visant à combler le fossé technologique. Par conséquent, l’OMPI devait appuyer le renforcement des capacités nationales et encourager l’innovation locale, ainsi que les efforts internationaux visant à créer un environnement propice au transfert de technologie.
61. La délégation d’Israël s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B. L’économie israélienne reposait largement sur l’innovation dans différents domaines et secteurs, y compris l’industrie de la haute technologie. C’est pourquoi Israël reconnaissait l’importance de la propriété intellectuelle pour le bon fonctionnement de l’écosystème de l’innovation, qui aidait les investisseurs, les PME, les start‑ups, les universités et d’autres acteurs à transformer des idées en actifs. La délégation a souligné que l’OMPI jouait un rôle international central à cet égard, et a dit attendre avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec le nouveau Directeur général afin de promouvoir l’innovation et la croissance économique au moyen du système de la propriété intellectuelle. La pandémie de COVID‑19 avait bouleversé la vie et les sources de revenus de la population mondiale, et la délégation s’est félicitée du rôle joué par l’Organisation pour assurer la continuité de ses services, en particulier du système d’enregistrement, durant ces moments difficiles, tout en protégeant le personnel de l’OMPI. Israël était un utilisateur actif du système d’enregistrement international de l’OMPI, avec le plus grand nombre de demandes selon le PCT par habitant au monde et l’un des plus grands nombres de demandes déposées par des femmes. Quatre‑vingt‑cinq pour cent des demandes dans la phase nationale reçues par l’Office israélien de la propriété intellectuelle provenaient du système du PCT. La délégation a donc salué la volonté de l’OMPI d’améliorer en permanence le système d’enregistrement, notamment grâce à l’utilisation de technologies de pointe. Elle a réaffirmé sa volonté de participer aux assemblées de manière constructive et positive.
62. La délégation de l’Italie s’est associée aux déclarations faites par l’Allemagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres et par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B. Elle s’est félicitée de la mise en place du Tableau de bord de la gestion de crises à l’OMPI et a estimé qu’il était nécessaire de disposer d’un domaine consacré aux implications de l’IA pour la politique en matière de propriété intellectuelle. Elle s’est également félicitée du lancement récent du service WIPO PROOF et de la nouvelle version de la page Web “La propriété intellectuelle au service des entreprises”. Elle a également salué l’engagement actif de l’OMPI à poursuivre la promotion du programme d’établissement de normes et ses récents succès en matière de traités internationaux. La délégation a confirmé son intérêt et son engagement permanents en faveur d’un développement plus large des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. Elle a notamment réaffirmé son soutien à la protection et à l’enregistrement internationaux des indications géographiques dans le cadre du système de Lisbonne, très apprécié pour ses avantages potentiellement considérables pour tous les membres de l’OMPI, quel que soit leur niveau de développement, et en particulier pour les PME et les producteurs ruraux. À cet égard, la délégation s’est félicitée de l’entrée en vigueur de l’Acte de Genève et a appelé l’OMPI à apporter un soutien adéquat à ce système de Lisbonne renforcé. La délégation a espéré que l’OMPI allait mener des activités de promotion et d’assistance technique ciblées dans toutes les régions, y compris par des moyens virtuels, pour continuer de diffuser des informations exactes sur les nouveautés du système de Lisbonne et d’exploiter pleinement les possibilités offertes aux entreprises des pays développés, des pays en développement et des pays les moins avancés. Enfin, la délégation a affirmé que l’Italie soutenait résolument la promotion et le développement par l’OMPI d’un système de propriété intellectuelle international mondial, équilibré, global et efficace, conformément aux objectifs du Programme de développement durable à l’horizon 2030 des Nations Unies.
63. La délégation de la Jamaïque s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Panama au nom du GRULAC. Elle a félicité le Directeur général sortant, M. Francis Gurry, pour sa direction avisée et pour les efforts qu’il avait déployés en vue de répondre aux besoins des pays en développement et des pays les moins avancés, notamment afin de favoriser une croissance et un développement inclusifs et durables par la propriété intellectuelle. Son appui constant au Secrétariat, notamment pour la tenue de deux séminaires en Jamaïque en mars 2020, avant la fermeture des frontières nationales, avait été apprécié. La délégation s’est déclarée convaincue que la nouvelle direction œuvrerait à promouvoir l’élaboration d’un système international de la propriété intellectuelle équilibré et efficace qui favoriserait et faciliterait l’innovation et la créativité dans l’intérêt de tous les États membres, et qu’elle préserverait la situation financière saine et stable de l’OMPI. Elle a également remercié le personnel de l’OMPI, notamment du Bureau régional pour l’Amérique latine et les Caraïbes, pour sa coopération constante et sa rapidité de réaction aux demandes des membres malgré les défis mondiaux sans précédent découlant de la pandémie de COVID‑19 pour les intérêts essentiels de tous les pays en matière de sécurité et en particulier pour les systèmes de santé les plus vulnérables et les moins robustes des pays en développement et des pays les moins avancés. En effet, pour lutter contre cette pandémie, l’accès à des médicaments, à des vaccins, à des méthodes de diagnostic et à du matériel médical à un prix abordable était indispensable; de même, les technologies permettant de produire ces derniers devraient être largement disponibles. Cependant, les brevets sur les produits ou procédés limitaient généralement l’acquisition de produits pharmaceutiques à bas prix ou en quantité suffisante. Il conviendrait donc de continuer d’interpréter et de mettre en œuvre les traités de l’OMPI d’une manière garantissant le droit des États membres de l’OMPI de protéger la santé publique et, en particulier, de promouvoir l’accès universel aux médicaments. L’OMPI avait un rôle essentiel et éthique à jouer pour concilier les besoins en matière de santé publique et les aspects commerciaux des droits de propriété intellectuelle. Malgré la pandémie, l’année avait été très chargée pour la Jamaïque et pour l’Office de la propriété intellectuelle de la Jamaïque (JIPO), qui avait promu et souligné le rôle essentiel que jouait la propriété intellectuelle non pas comme une construction juridique mais comme l’un des aspects fondamentaux du développement et du commerce. Le JIPO avait collaboré avec l’OMPI pour mettre en œuvre des lois modernes et inclusives en matière de propriété intellectuelle qui favoriseraient la croissance économique et le développement de la Jamaïque en tant que petit État insulaire, servant ainsi les intérêts de la Jamaïque et de tous les Jamaïcains. La loi sur les brevets et les dessins et modèles avait été adoptée et l’établissement des instruments d’adhésion du pays à plusieurs traités de l’OMPI était en cours. La loi jamaïcaine sur la protection des indications géographiques et son règlement d’exécution avaient également été modifiés afin d’accorder à tous les produits le degré de protection plus élevé octroyé aux vins et aux spiritueux et de créer un Comité consultatif sur les indications géographiques. Des travaux étaient également en cours en vue de l’adhésion du pays à l’Arrangement de Lisbonne. Les activités menées dans le domaine de la législation sur la protection des obtentions végétales avaient bien progressé et la Jamaïque avait travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat de l’Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) pour faire en sorte que cette loi protège les droits des obtenteurs d’une manière adéquate et conforme à la Convention UPOV. La Jamaïque a souligné l’importance des CATI de l’OMPI et leur contribution au développement et à l’innovation dans les pays en développement. Elle avait donc décidé de signer l’accord sur le niveau de services, ce qui avait donné lieu à la création, en Jamaïque, du premier CATI dans les Caraïbes anglophones. La Jamaïque a remercié l’OMPI pour l’appui et les formations dont elle avait pu bénéficier jusqu’alors, plus récemment grâce au Programme d’enseignement à distance mis à disposition par l’Académie de l’OMPI. L’OMPI avait également appuyé les efforts de sensibilisation à la propriété intellectuelle déployés par la Jamaïque au niveau national, en particulier l’engagement du pays en faveur des technologies vertes pour promouvoir les questions et les politiques de propriété intellectuelle. L’Organisation avait apporté son soutien au JIPO dans le cadre des activités qu’il avait organisées comme chaque année à l’occasion de la semaine de la propriété intellectuelle, qui s’étaient tenues en ligne sur le thème “Innover pour un avenir vert”. La Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle du Secteur des questions mondiales de l’OMPI avait fourni au pays une assistance efficace, et un projet de disposition d’habilitation concernant une loi unique pour la protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques était en cours d’examen. Ce projet avait bénéficié des délibérations et des négociations sur la base d’un texte en cours au sein de l’IGC et la Jamaïque reconnaissait la valeur des travaux que ce comité menait. La Jamaïque a salué la proposition visant à tenir un séminaire ou une réunion du groupe d’experts afin de poursuivre les travaux de l’IGC dans un format qui tiendrait compte des difficultés actuelles pour la conduite des négociations. La délégation a en outre souligné l’importance que revêtaient le programme en matière d’établissement de normes, le programme en matière de développement et d’innovation et les travaux menés par le SCT concernant la protection des noms de pays. La Jamaïque attendait avec intérêt la poursuite des travaux au sein du SCT, mais a souligné les difficultés que posait la conduite de délibérations sous une forme hybride. Elle comptait sur la reprise des réunions et des discussions en présentiel une fois que la situation sanitaire serait revenue à la normale. Pour conclure, la délégation a réaffirmé que la Jamaïque appuyait sans réserve le mandat du nouveau Directeur général ainsi que les travaux de l’OMPI.
64. La délégation du Japon a présenté ses attentes concernant l’OMPI, ainsi que la position de son pays. Premièrement, la pandémie de COVID‑19 avait eu des conséquences extrêmement graves pour l’économie mondiale et la société qui avaient connu de profonds changements, en particulier une transformation numérique et informatique accélérée des modes de vie, notamment avec le télétravail. L’innovation étant le moteur des nouvelles entreprises et d’une croissance économique durable, il était plus important que jamais de relever ces défis sociaux croissants. Un bon équilibre entre les initiatives favorisant l’innovation et celles qui en partagent les fruits était nécessaire pour promouvoir l’innovation. Le Japon espérait que l’OMPI, unique institution spécialisée des Nations Unies chargée des questions de propriété intellectuelle, contribuerait à résoudre les problèmes mondiaux en encourageant l’innovation pour faciliter une reprise économique plus rapide. La propriété intellectuelle pouvait également être utilisée pour contribuer à la réalisation des ODD, notamment en ce qui concernait le réchauffement climatique. WIPO GREEN, l’initiative de l’OMPI visant à encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l’environnement, avait été créée sous la direction de l’Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA) et comptait désormais 115 partenaires. Les 23 partenaires du Japon, dont l’Office des brevets du Japon depuis février 2020, représentaient le plus grand groupe de participants de WIPO GREEN. Le Japon contribuerait activement à la réalisation des ODD grâce à la diffusion de technologies respectueuses de l’environnement. Deuxièmement, le système de la propriété intellectuelle devait être adapté afin de prendre en considération les progrès rapides des TIC. Le Japon espérait que l’OMPI encouragerait l’innovation fondée sur les nouvelles technologies, comme l’Internet des objets et l’IA, afin de favoriser la construction d’un avenir prospère pour tous. L’OMPI devait donc diriger les initiatives internationales pour faire en sorte que les systèmes de propriété intellectuelle tiennent dûment compte des progrès technologiques, et promouvoir plus activement un environnement international propice à la protection et à l’exploitation appropriées de la propriété intellectuelle afin que tous, dans tous les États membres, puissent bénéficier équitablement des avantages de l’innovation. Pour une diffusion large des nouvelles technologies, une protection appropriée serait vitale. Ces dernières années, le Japon avait piloté l’élaboration d’une classification internationale des brevets (CIB) correspondant aux inventions liées à l’Internet des objets, créé et publié des exemples d’inventions fondées sur l’IA. La délégation a souhaité partager, lors de débats sur les nouvelles technologies menés par l’OMPI, les connaissances et les données d’expérience acquises par le Japon dans le cadre de ces initiatives. Troisièmement, la délégation a souligné le caractère plus pratique pour les utilisateurs – élément essentiel pour l’OMPI, surtout parce que la plupart de ses revenus provenaient des taxes versées par les utilisateurs. Il conviendrait de renforcer la communication entre l’OMPI et ses clients car la prise en considération de leurs avis sur les initiatives de l’OMPI contribuerait à améliorer la convivialité du système de dépôt des demandes internationales et des informations fournies par l’OMPI. Les principaux déposants de demandes internationales dans le monde étaient japonais; par conséquent, la délégation a estimé qu’en recueillant les avis de ces utilisateurs, par exemple par l’intermédiaire du Bureau de l’OMPI au Japon, son pays pourrait contribuer de manière significative à l’amélioration des initiatives de l’OMPI. Il serait également nécessaire d’élargir la base d’utilisateurs, afin que les acteurs de l’innovation et de la création du monde entier deviennent des utilisateurs de l’OMPI. Il faudrait donc améliorer les contenus et les interfaces simples mais pratiques pour les PME, y compris pour les jeunes pousses et les personnes qui ne connaissent pas bien le système de la propriété intellectuelle. Quatrièmement, l’infrastructure de la propriété intellectuelle devait être améliorée grâce au renforcement des capacités et à la mise au point des systèmes informatiques. Le Japon prévoyait dans l’avenir une diversification accrue des opérations à l’étranger par des entreprises de différents pays, entraînant une plus grande diversité des pays et régions où les entreprises acquièrent et exploitent la propriété intellectuelle. La délégation a déclaré que l’OMPI devait être une passerelle entre les pays développés et les pays en développement, tout en travaillant avec chaque État membres pour promouvoir plus activement l’environnement international propre à assurer une protection et une exploitation appropriées de la propriété intellectuelle afin que les populations des États membres puissent bénéficier équitablement de l’innovation, ajoutant que le Japon continuerait à appuyer les initiatives de l’Organisation grâce aux contributions volontaires qu’il versait depuis plus de 30 ans. Elle a exprimé l’espoir de voir se réaliser l’écosystème mondial de la propriété intellectuelle inclusif, équilibré, dynamique et tourné vers l’avenir évoqué par M. Daren Tang dans son discours de prise de fonctions. Le Japon continuerait de coopérer avec l’OMPI, notamment en organisant des activités de sensibilisation à la propriété intellectuelle lors de l’exposition universelle 2025 à Osaka, et contribuerait activement au développement de l’écosystème de la propriété intellectuelle.
65. La délégation de la Jordanie a remercié le Directeur général, M. Francis Gurry, pour ses longues années au service à l’Organisation et son appui aux diverses initiatives de l’OMPI qui, sans aucun doute, suscitaient le respect et l’appréciation de tous. La délégation s’est en outre félicitée de la nomination de M. Daren Tang, qui prendrait ses fonctions peu après la clôture de la session, et a exprimé l’espoir de collaborer avec lui au développement de l’Organisation et de ses programmes. Ces programmes revêtaient une importance fondamentale pour le multilatéralisme, qui était nécessaire pour faire face aux défis futurs. La délégation s’est déclarée convaincue que les grandes capacités, les hautes qualifications et la vision de M. Tang lui permettraient de renforcer cette base solide, et l’a assuré de son plein soutien dans la réalisation de cet objectif. La délégation a noté que la session se déroulait pendant la pandémie de COVID‑19 à laquelle le monde était actuellement confronté. En conséquence, les efforts pour contrôler la pandémie nécessitaient un niveau maximum d’action multilatérale internationale, une coopération étroite et un soutien mutuel. À cet égard, l’OMPI avait un rôle important à jouer dans la recherche de solutions aux nouveaux défis posés par la pandémie en utilisant les applications de l’IA, y compris dans la fourniture à tous, sur un pied d’égalité, d’un vaccin sûr. La délégation a exprimé sa solidarité avec les familles de toutes les victimes de la pandémie, et en particulier avec les familles des membres du personnel de l’OMPI. La délégation a souligné l’importance primordiale de poursuivre les travaux sur les questions liées à la fourniture d’un soutien technique avancé aux États membres et à la coopération technique pour le renforcement des capacités institutionnelles. Le renforcement des ressources destinées à soutenir la créativité et l’innovation ainsi que la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement et de l’économie fondée sur les savoirs, fondement de la quatrième révolution industrielle, étaient tout aussi importants. En conclusion, la délégation a souligné qu’il importait de continuer à développer les travaux de l’OMPI par consensus et en tenant dûment compte des principes fondamentaux régissant le système de la propriété intellectuelle afin de mieux répondre aux besoins du XXIe siècle et de tirer davantage parti de l’expérience que l’Organisation avait acquise dans ce domaine.
66. La délégation du Kenya a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains. La délégation a remercié l’OMPI pour son appui au fil des ans sur les plans du renforcement des capacités, de l’infrastructure et des systèmes informatiques, et de la collaboration dans les domaines des politiques de propriété intellectuelle et de l’innovation. Elle attendait avec intérêt un renforcement de la collaboration dans des domaines revêtant une importance primordiale pour l’économie et continuerait de travailler avec l’OMPI pour soutenir et promouvoir l’utilisation de la propriété intellectuelle comme instrument de développement socioéconomique. Depuis sa création en tant qu’institution spécialisée des Nations Unies, l’OMPI avait accompli des progrès importants mais s’était également heurtée à des difficultés et à des lacunes qui appelaient une nouvelle approche stratégique et le soutien de tous les États membres. Plusieurs questions devraient être examinées sans délai : premièrement, le Plan d’action de l’OMPI pour le développement devrait être rationalisé pour permettre aux pays de retirer des bénéfices de l’innovation et de combler le fossé technologique; deuxièmement, les questions relatives aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques n’avaient pas été réglées et les comités compétents devraient conclure leurs travaux; et, troisièmement, le traité sur le droit des dessins et modèles et la convocation d’une conférence diplomatique devraient être finalisés afin de permettre aux États membres d’exploiter le potentiel de ce droit de propriété intellectuelle important.
67. La délégation du Kirghizistan a adressé ses condoléances à tous les pays pour les pertes humaines subies à la suite de la pandémie de COVID‑19. Elle a rendu hommage à tous les travailleurs du domaine de la santé qui tentaient désespérément d’enrayer la propagation du virus dans l’intérêt de l’humanité. Elle espérait que, malgré la deuxième vague d’infections, tous les participants à la session des assemblées en cours étaient en bonne santé et débordaient de vitalité et d’énergie. La délégation s’est déclarée prête à contribuer aux travaux des réunions à venir. Dans le même temps, elle a appelé tous les États membres de l’OMPI à faire preuve de souplesse et de solidarité. Elle s’est associée à la déclaration faite par la délégation de la Fédération de Russie au nom du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale. Elle avait accepté avec un profond regret le format choisi pour la tenue des réunions des assemblées. Toutefois, elle comprenait que la tenue des réunions en ligne était une mesure exceptionnelle découlant de la situation épidémiologique. La délégation a exprimé ses remerciements au président de l’Assemblée générale et aux vice‑présidents pour l’excellent travail qu’ils avaient accompli afin d’organiser les élections au poste de Directeur général de l’OMPI. Elle a également remercié le président du Comité de coordination de l’OMPI, M. l’Ambassadeur François Rivasseau, sous la direction duquel la nomination d’un candidat au poste de Directeur général avait été menée à bien. Du point de vue de la délégation, il s’agissait d’un moment historique qui resterait gravé dans les mémoires en raison de son caractère extraordinaire. Elle a salué le travail remarquable accompli par M. Francis Gurry et le personnel de l’OMPI pour assurer la continuité des opérations de l’ensemble des services de propriété intellectuelle et des sources d’information dans ce domaine. En outre, l’OMPI était parvenue à mettre au point de nouveaux produits logiciels destinés à promouvoir l’innovation et avait mené des activités de sensibilisation auprès des États membres concernant les services offerts par l’Organisation ainsi que l’utilisation des droits de propriété intellectuelle. Sous la direction de M. Gurry, l’Organisation avait pu franchir des étapes importantes et réaliser des excédents budgétaires croissants qui lui avaient permis d’investir dans des projets d’infrastructure tels que l’IA et la transformation numérique. La délégation a fait observer que M. Gurry avait reçu des éloges appuyés pour les efforts qu’il avait déployés et que ces félicitations étaient méritées. Elle a saisi l’occasion pour féliciter une fois de plus M. Daren Tang pour sa nomination à ce poste à haute responsabilité. Elle a assuré M. Tang de son soutien sans réserve pour concrétiser les idées et les priorités qu’il avait mises en avant pendant la campagne électorale. Elle lui souhaitait d’atteindre ses objectifs professionnels les plus ambitieux, d’obtenir les résultats les plus positifs possible dans son travail et de rester en bonne santé. D’après la délégation, comme l’Office de propriété intellectuelle du Kirghizistan était responsable non seulement de la propriété intellectuelle, mais aussi de la promotion de l’innovation, il partageait la vision de M. Tang en faveur de la création d’un système international de propriété intellectuelle efficace qui favoriserait le développement de l’innovation et qui y contribuerait. L’office espérait sincèrement que, sous la direction éclairée de M. Daren Tang, de nouveaux projets visant à développer l’innovation et les services numériques et à renforcer le potentiel des États membres de l’OMPI dans le domaine des ressources humaines pourraient être mis en œuvre. La délégation a souligné que de plus en plus d’offices de propriété intellectuelle prenaient part de diverses manières aux efforts visant à promouvoir l’innovation dans leur pays respectif. Les offices de propriété intellectuelle avaient à n’en pas douter un rôle important à jouer à cet égard. D’après la délégation, si l’OMPI parvenait à piloter les activités de manière responsable et compétente ainsi qu’à lancer des projets fructueux, les États membres réussiraient à promouvoir et à utiliser l’innovation dans des conditions acceptables. Par exemple, en 2020, l’OMPI avait aidé l’Office de la propriété intellectuelle du Kirghizistan à mettre en place un centre national pour l’innovation, premier projet d’infrastructure de ce type mis en œuvre avec la participation des pouvoirs publics. Dans le cadre de ce projet, l’office créait un environnement dans lequel les innovateurs pourraient mener à bien leurs activités créatives, prendre conscience de la mission qui était la leur dans l’intérêt général de la société et, enfin et surtout, travailler avec passion. Malheureusement, pour des raisons connues de tous, un certain nombre d’activités conjointes qui étaient prévues avec l’OMPI n’avaient pas eu lieu. Cependant, les nouvelles modalités de coopération étaient de mieux en mieux accueillies. Par exemple, en 2020, plus de 10 manifestations sur la propriété intellectuelle et la promotion de l’innovation avaient eu lieu au moyen de plateformes en ligne. Dans le contexte des assemblées, la position de l’office demeurait la même : il était favorable à l’élaboration d’une architecture mondiale de propriété intellectuelle équilibrée, efficace et acceptable pour tous. En 2021, l’office œuvrerait également à promouvoir l’innovation et à créer une infrastructure appropriée dans ce domaine. Il s’agissait de la raison pour laquelle l’office attachait une grande importance à la mise en place d’un écosystème de l’innovation dans le pays. La délégation a remercié l’OMPI pour l’assistance constante qu’elle apportait à son pays dans l’élaboration non seulement de son système de propriété intellectuelle, mais aussi de son écosystème d’innovation. Le travail remarquable accompli par le Département pour les pays en transition et les pays développés demeurait irréprochable. Grâce aux efforts déployés par ce département, des projets et programmes de l’OMPI étaient mis en œuvre dans la région et la connaissance de la propriété intellectuelle dans le pays était en progression. En conclusion, la délégation a invité le Directeur général de l’OMPI nouvellement élu à continuer de concilier les principes de la représentation géographique équitable et de l’égalité des sexes, ainsi qu’à préserver les progrès accomplis dans la mise en place de l’architecture mondiale de propriété intellectuelle, lors de la nomination des membres de l’Équipe de haute direction de l’OMPI.
68. La délégation de la République démocratique populaire lao a exprimé sa satisfaction quant au rapport détaillé du Directeur général Francis Gurry et du Secrétariat sur les réalisations de l’OMPI au cours de l’année précédente. Elle était toujours disposée à collaborer avec l’Organisation pour faire avancer ses travaux dans le contexte de la pandémie de COVID‑19 qui avait affecté l’économie de la République démocratique populaire lao et contraint le Département de la propriété intellectuelle à annuler la Foire de la propriété intellectuelle, la célébration de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2020 et, surtout, la visite du Directeur général Francis Gurry prévue à cette occasion, dont l’invitation à se rendre sur place après le ralentissement de la pandémie avait été réitérée. Le dépôt de demandes sur papier avait également été affecté. Les efforts se concentraient donc actuellement sur la création d’un système de dépôt électronique. L’appui fourni dans ce domaine par le Bureau de l’OMPI à Singapour avait permis d’accélérer les préparatifs et le lancement du système était prévu pour la fin de 2020. La sensibilisation du public et l’utilisation efficace des systèmes de propriété intellectuelle avaient été renforcées par le projet de création d’un environnement propice à la propriété intellectuelle afin de favoriser le commerce et la compétitivité des entreprises, en particulier concernant les PME et les MPME. Ce projet permettait au Département de la propriété intellectuelle de fournir à ses clients des services consultatifs de qualité sur les marques et les dessins et modèles, en vue d’une utilisation accrue de la propriété intellectuelle par les PME. Au cours des deux prochains mois, le département prévoyait de lancer un accompagnement dans le domaine des marques et des dessins et modèles, ainsi qu’un projet visant à aider six PME à élaborer une stratégie en matière de marque. Le Département de la propriété intellectuelle souhaitait utiliser le système de propriété intellectuelle pour renforcer l’innovation et la recherche; il attendait donc avec intérêt la mission d’un expert de l’OMPI pour l’aider à créer prochainement un réseau national de CATI en République démocratique populaire lao. L’adhésion à l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne était prévue pour la fin de l’année 2020. Cinq nouvelles indications géographiques avaient été enregistrées en 2020 : thé Komean, thé Paksong, soie Huaphanh, soie Luangphrabang et café Bolaven. La République démocratique populaire lao poursuivait ses efforts en vue de son adhésion à l’Arrangement de La Haye, au WCT et au Traité de l’OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), dans le but d’aider les entreprises locales à découvrir les marchés étrangers et d’encourager les entreprises étrangères à investir dans la création de produits en leur facilitant l’accès à la propriété intellectuelle du pays.
69. La délégation de la Lettonie a déclaré que, si la pandémie actuelle de COVID‑19 avait profondément transformé notre vie quotidienne, et ce pour une durée indéterminée, la crise nous rappelait que les États membres devaient prendre des décisions permettant au système de la propriété intellectuelle de s’adapter rapidement au changement. Dans ce contexte, la viabilité financière de l’Organisation devait demeurer de la plus haute importance. Ensemble, les États membres étaient en mesure d’avoir un impact durable; la délégation espérait qu’ils adopteraient cette approche pendant les assemblées.
70. La délégation du Liban a souscrit aux déclarations faites au nom des groupes régionaux auxquels son pays appartient. La délégation a chaleureusement félicité M. Daren Tang pour sa nomination au poste de Directeur général de l’OMPI, affirmant la confiance du Liban en M. Tang, et lui exprimant son plein soutien dans l’exercice de ses fonctions. La délégation s’est dite consciente des grands défis auxquels le nouveau Directeur général allait être confronté, à savoir le creusement de la fracture numérique, l’intensification de la concurrence dans le commerce international et le déclin du pluralisme. La délégation a exprimé son souhait que le nouveau Directeur général attache l’importance nécessaire à la diversité géographique au sein des différentes fonctions du Secrétariat. La délégation a également fait part de sa plus vive appréciation à M. Francis Gurry pour ses nombreuses réalisations en tant que Directeur général de l’OMPI, une organisation qu’il a hissée au plus haut niveau. La délégation a fait savoir à M. Gurry que les autorités libanaises lui étaient reconnaissantes du soutien qu’il avait toujours souhaité apporter au Liban et lui a souhaité tout le succès possible dans ses entreprises futures. Depuis la fin 2019, la crise financière et économique au Liban s’est aggravée et a été exacerbée par la pandémie de COVID‑19 et les pertes humaines et les répercussions économiques qui en ont résulté, entraînant une multiplication des difficultés auxquelles le pays est confronté depuis de nombreuses années en raison de la crise des réfugiés et des troubles dans la région. En outre, l’explosion dévastatrice qui avait frappé le port de Beyrouth le 4 août avait encore accentué l’ampleur de la tragédie. La délégation a toutefois affirmé qu’en dépit de l’ampleur des défis, le Liban était déterminé à renforcer ses capacités nationales en matière de propriété intellectuelle, conscient de l’impact positif que cela aurait sur la reprise économique. Le pays souhaitait donc élaborer une législation et une réglementation pour protéger la propriété intellectuelle, et intégrer les notions de propriété intellectuelle dans les différents secteurs connexes. Dans ce contexte, la délégation a fait part des attentes du Liban quant au renforcement de sa coopération technique avec l’OMPI dans les années à venir pour atteindre ces objectifs. En conclusion, la délégation a salué le travail de l’OMPI dans ces circonstances exceptionnelles, exhortant l’Organisation à assurer le suivi de toutes les activités de base qui lui étaient confiées. L’OMPI a également été invitée à maintenir la transparence qui avait toujours caractérisé ses délibérations, malgré cette situation exceptionnelle qui avait imposé à tous des mesures drastiques limitant notre capacité de nous déplacer, de communiquer, de voyager et d’interagir. La délégation espérait que, dans ses domaines de compétence, l’Organisation apporterait son soutien à l’action internationale menée pour lutter contre la pandémie de COVID‑19 et atténuer ses effets sur l’économie et les moyens de subsistance des populations du monde entier.
71. La délégation du Lesotho s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains. La délégation a déclaré que l’assistance technique fournie par l’OMPI au fil des ans avait aidé le Lesotho à renforcer ses ressources en matière de propriété intellectuelle, à offrir des programmes d’enseignement et de formation pertinents, à automatiser des processus, à améliorer l’administration du droit d’auteur et à élaborer une politique et une stratégie nationales de propriété intellectuelle. Avant la cinquante‑neuvième série de réunions des assemblées, le Lesotho avait demandé à l’OMPI de bénéficier d’une assistance technique pour moderniser le système IPAS, former le personnel au traitement des demandes déposées dans le cadre du système de Madrid, traiter les données en attente de saisie et procéder à des examens de la législation. Toutefois, en raison de la pandémie de COVID‑19, ces activités n’avaient pas eu lieu. Le Bureau régional pour l’Afrique avait organisé une réunion virtuelle avec le Lesotho afin d’examiner les mesures à prendre pour que les activités bloquées en 2020 du fait de la pandémie ainsi que les activités relatives à l’élaboration de sa stratégie nationale de propriété intellectuelle puissent être menées en 2021. L’assistance législative revêtait la plus haute importance pour le Lesotho car ses lois étaient devenues obsolètes et n’étaient pas conformes avec certains traités auxquels le Lesotho souhaitait adhérer. Le pays avait examiné cette question avec différents services de l’OMPI dans l’espoir que la poursuite de la pandémie ne mette pas en péril les progrès déjà accomplis et que les travaux puissent reprendre et être menés à bien dans les délais. Enfin, le Lesotho s’est félicité de la décision prise par l’Organisation de regrouper le Bureau régional pour l’Afrique et la Division pour les pays les moins avancés.
72. La délégation du Libéria s’est associée aux déclarations faites par la délégation du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains et par la délégation du Malawi au nom du groupe des PMA. Le Libéria avait accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre de son programme national de développement de la propriété intellectuelle et s’était engagé à mettre en place des infrastructures essentielles et à tirer parti des droits de propriété intellectuelle pour stimuler la croissance économique. La délégation a indiqué que le pays avait accueilli la quarante‑troisième session du Conseil d’administration et du Conseil ministériel de l’Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) en novembre 2019 et assurait actuellement la présidence de ces deux organes. Il avait également réformé l’organisation nationale de gestion collective afin d’assurer la perception et la répartition rapides des redevances pour les artistes et les producteurs d’œuvres émanant du Libéria. La délégation a souligné que l’aide apportée par l’OMPI pour favoriser la croissance durable de cette organisation serait grandement appréciée. En lieu et place de l’assistance technique fournie par l’OMPI pour former les juges et les auxiliaires de justice du Libéria à l’application des droits de propriété intellectuelle, qui n’avait pu être menée à bien en raison des crises sanitaires dans le pays, la délégation a dit souhaiter qu’une aide soit fournie pour rédiger un programme de formation, afin que l’Institut judiciaire puisse dispenser la formation lui‑même. Dans ce contexte, la délégation a exprimé sa reconnaissance à l’Académie de l’OMPI, à l’Académie de l’ARIPO et au Gouvernement du Japon pour l’aide offerte afin que le pays puisse développer les compétences nécessaires sur le terrain et former ses propres magistrats.
73. La délégation de la Libye s’est associée aux déclarations faites par les groupes dont elle était membre. Elle a présenté ses condoléances aux membres du personnel de l’OMPI qui avaient perdu des membres de leur famille ou des proches dans la pandémie de COVID‑19. Elle a également adressé ses sincères remerciements au Directeur général sortant, M. Francis Gurry, pour tous les efforts qu’il avait déployés à la tête de l’Organisation, et a souhaité la bienvenue au nouveau Directeur général, M. Daren Tang, en lui souhaitant plein succès dans ses fonctions. La Libye avait adhéré à l’OMPI en 1976, convaincue que la protection des droits de propriété intellectuelle était le meilleur moyen d’assurer le développement économique, social et culturel des sociétés, en particulier à l’époque actuelle, où des progrès scientifiques sans précédent étaient enregistrés. Une telle situation avait conduit à l’émergence de nouveaux défis nécessitant une coopération multilatérale. Tout le monde était conscient de la situation en Libye et des circonstances exceptionnelles auxquelles le pays était confronté. La Libye se réjouissait toutefois de coopérer étroitement avec l’OMPI pour protéger et promouvoir les droits de propriété intellectuelle dans tous les domaines. La délégation a exprimé l’espoir que l’OMPI fournirait à la Libye une assistance pour l’utilisation des systèmes en ligne du PCT, auquel la Libye avait adhéré en 2005, ainsi qu’une assistance pour la formation d’experts libyens en propriété intellectuelle dans les domaines industriel, commercial et culturel. En outre, la délégation a souligné son vif intérêt pour la poursuite de la collaboration avec le Bureau régional pour les pays arabes dans le domaine de l’assistance technique. En conclusion, la délégation a exprimé sa profonde gratitude à toutes les délégations participantes et a souhaité que les travaux de la présente session débouchent sur des résultats fructueux.
74. La délégation de la Lituanie, souscrivant aux déclarations faites par la délégation de l’Allemagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres et par la délégation de la Lettonie au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, a indiqué que son pays avait récemment suivi les recommandations des experts de l’OMPI concernant l’établissement d’un nouveau cadre de propriété intellectuelle, en réunissant différentes autorités et parties prenantes publiques et privées afin d’examiner et de régler des questions stratégiques de propriété intellectuelle. La délégation était convaincue que les défis actuels auxquels le monde était confronté étaient également l’occasion de stimuler l’innovation.
75. La délégation de Madagascar a exprimé ses sincères remerciements au Secrétariat pour la clarté et la transparence des documents soumis à l’appréciation des États membres en vue de la session. La crise sanitaire sévissait dans le monde avait marqué l’ensemble de la population d’une manière ou d’une autre. La délégation a exprimé toute sa peine face au nombre élevé de vies fauchées par cette maladie. Elle a formé le vœu que l’âme des victimes repose en paix et que le monde se relève encore plus fort de cette rude épreuve. À cet égard, elle a félicité le Directeur général sortant et toute son équipe pour la gestion de la crise sanitaire de la meilleure manière possible et envisageable au cours des derniers mois ainsi que pour tous les efforts déployés afin de maintenir le dynamique et la continuité des principales activités de l’Organisation en dépit d’un contexte difficile. Les nombreuses contraintes liées aux mesures d’urgence sanitaire n’avaient pas pour autant paralysé l’Organisation dans ses activités majeures. Lesdites activités avaient même été maximisées à l’avantage des différentes parties prenantes de la propriété intellectuelle, essentiellement les organismes qui en assurent l’administration auprès de chaque État membre. La participation aux divers échanges et évènements virtuels était à l’image des nouvelles technologies qui avaient acquis davantage de valeur durant la période où la plupart des populations dans le monde avaient été contraintes au confinement, ce qui avait conduit à une délocalisation des activités professionnelles. Madagascar n’avait pas échappé à ce contexte. C’est ce qui avait amené l’Office malgache de la propriété industrielle à concevoir et mettre en œuvre progressivement son Plan de contingence. Il s’agissait d’un document dynamique qui avait pour finalité d’assurer la continuité de l’administration de la propriété industrielle dans les situations exceptionnelles, essentiellement par un système de télétravail. À cet effet, le recours à l’IA et aux nouvelles TIC s’était considérablement intensifié. Se félicitant des relations de collaboration entre Madagascar et l’OMPI en matière de dématérialisation, la délégation a réaffirmé son intérêt et son engagement en faveur de la réalisation effective du projet de numérisation de la collection documentaire de son office de propriété industrielle. À cet égard, elle a fait part de la reconnaissance de Madagascar envers le Secteur de l’infrastructure mondiale et le Bureau pour l’Afrique, ainsi qu’envers le Fonds fiduciaire du Japon, sans lequel ce projet n’aurait pas été concrétisé. La délégation a également adressé ses félicitations les plus sincères au Directeur général nouvellement élu et lui a souhaité plein succès dans l’exercice de son mandat. Elle a manifesté le souhait d’une collaboration toujours plus fructueuse entre Madagascar et l’OMPI dans les multiples domaines de la propriété intellectuelle. La réalisation des projets en cours constituant une priorité, notamment le projet de valorisation de produits par le système de branding, elle attendait avec intérêt les coopérations futures portant essentiellement sur l’exploitation de l’IA dans l’administration de la propriété intellectuelle. Le logiciel IPAS étant déjà exploité par l’Office malgache de la propriété industrielle, une assistance technique était toujours souhaitée quant à l’optimisation de l’automatisation des procédures de traitement des demandes de titre de propriété industrielle, à l’image de la traduction automatique des documents de brevet, et de la recherche en matière d’examen de marques. Compte tenu de ce qui précède, Madagascar encourageait vivement les travaux en cours au sein des différents comités de l’OMPI et exprimait sa volonté et sa détermination d’y contribuer. Pour conclure, la délégation de Madagascar s’est pleinement associée aux déclarations faites aux noms du groupe des pays africains et des pays les moins avancés.
76. La délégation de la Malaisie s’est associée aux déclarations faites par la délégation de Singapour au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique et par la délégation du Viet Nam au nom de l’ASEAN. Elle s’est félicitée du lancement mondial de l’édition 2020 de l’Indice mondial de l’innovation ainsi que des conclusions de l’analyse qui faisaient état d’une amélioration globale des résultats de la Malaisie dans le domaine de l’innovation. La délégation était résolue à continuer de promouvoir l’innovation en renforçant et en améliorant ses politiques et systèmes nationaux de propriété intellectuelle. La plupart des opérations et des services sur place étaient suspendus depuis le début de la pandémie de COVID‑19 en Malaisie en mars 2020. La modification des politiques et des procédures ainsi que l’utilisation de l’innovation et des technologies numériques avaient permis aux services concernés de s’adapter aux restrictions découlant de la pandémie COVID‑19 et de poursuivre les activités liées à la propriété intellectuelle. La délégation a remercié l’OMPI et les offices de propriété intellectuelle pour les efforts constants qu’ils avaient déployés afin d’organiser des activités telles que des ateliers et des séminaires virtuels. Elle estimait que de nombreux participants avaient bénéficié de ces programmes. La délégation espérait que des programmes similaires seraient organisés à l’avenir pour faire mieux connaître diverses questions liées à la propriété intellectuelle et offrir des occasions d’échanger des points de vue sur ces questions. Elle avait pris note des défis que la pandémie de COVID‑19 posait en ce qui concernait le programme de l’OMPI dans le domaine de l’établissement de normes, mais elle espérait que ces travaux reprendraient prochainement. Elle a réaffirmé qu’il importait d’assurer une représentation géographique plus équitable au sein de tous les comités de l’OMPI.
77. La délégation du Mali a assuré la présidence de son plein appui. Elle a adressé ses très vives et chaleureuses félicitations à M. Daren Tang, suite à sa brillante élection au poste de Directeur général de l’Organisation. Elle a également fait part de ses sincères remerciements à son prédécesseur, M. Francis Gurry, et au personnel de l’OMPI, pour la très grande qualité du travail accompli durant ses deux mandats. La délégation a indiqué qu’elle souscrivait aux déclarations faites par la délégation du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains et la délégation du Malawi au nom des pays les moins avancés. Elle a remercié l’OMPI pour l’appui précieux apporté à son pays, suite notamment à la signature, le 25 septembre 2009 à Genève, d’un mémorandum de coopération visant à renforcer et à mieux coordonner son programme d’assistance en faveur de la République du Mali, de manière à lui permettre d’exploiter efficacement la propriété intellectuelle pour son développement. Le Mali se félicitait de l’appui constant et multiforme fourni par l’OMPI, qui s’illustrait, entre autres, par l’assistance technique à l’adhésion du Mali à l’OAPI en 1984 ainsi qu’aux conventions internationales sur la propriété intellectuelle et l’assistance au renforcement des capacités des cadres maliens en propriété intellectuelle et au renforcement des capacités techniques et managériales des structures chargées de la gestion de la propriété intellectuelle, à savoir le Centre malien de promotion de la propriété industrielle (CEMAPI) et le Bureau malien du droit d’auteur (BUMDA). Au‑delà de ces acquis, les actions de coopération entre le Mali et l’OMPI avaient été marquées, ces dernières années, par la signature en juillet 2009 d’un mémorandum entre le Directeur général de l’OMPI et le Ministre de l’industrie, du commerce et des investissements pour la formulation de la Stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle assortie d’un plan d’actions (2015‑2019). Le document de stratégie adopté par le Gouvernement du Mali le 26 novembre 2014 se fixait comme objectif global de promouvoir la création d’un cadre favorable à la protection et à la promotion de la propriété intellectuelle au Mali. Cette Stratégie était arrivée à terme en 2019. Dans la perspective de son actualisation, une requête d’appui institutionnel avait été adressée au Directeur général de l’Organisation afin de procéder à une évaluation partagée de sa mise en œuvre et sa relance. Le 8 octobre 2012 avait marqué la signature, par le Directeur général de l’OMPI et l’Ambassadeur et représentant permanent du Mali à Genève, de l’accord portant création d’un CATI au Mali. Par cet accord, l’OMPI et le Mali s’engageaient à stimuler la création et l’innovation technique et technologique par le renforcement de l’accès au savoir technique. En termes d’acquis, le projet CATI au Mali comptait aujourd’hui quarante‑huit (48) CATI périphériques installés sur l’ensemble du territoire. Plusieurs séminaires nationaux avaient été organisés, en rapport, entre autres, avec “La valorisation de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles”, “l’information et la sensibilisation des acteurs sur le système PCT”, “l’utilisation des actifs de la propriété intellectuelle pour le renforcement de la compétitivité des PME du Mali”, “l’efficacité du réseau national de CATI”, et “l’importance des identifiants commerciaux dans la valorisation des produits et des services”. Plaçant la propriété intellectuelle parmi les leviers essentiels de son développement socioéconomique, et soucieux de la prise en compte de ses préoccupations et besoins croissants en la matière, le Mali sollicitait l’accompagnement de l’Organisation pour la mise en œuvre de certains chantiers, en vue notamment : i) de diligenter, suite à l’accord de principe de l’Organisation, la réalisation des études portant respectivement sur l’évaluation et la révision de la Stratégie nationale de développement de la propriété intellectuelle ainsi que l’élaboration d’une Stratégie nationale de valorisation des produits locaux par le biais des indications géographiques ou des marques collectives; ii) de poursuivre les actions de renforcement de capacités des acteurs du système de la propriété intellectuelle à travers l’organisation de sessions de formations de haut niveau portant, d’une part, sur le respect du droit de la propriété intellectuelle à travers l’application effective de ses principes à l’intention des acteurs du système judiciaire au Mali et des structures chargées de la répression et de la lutte contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle (fraude, contrefaçon, concurrence déloyale, piratage), eu égard à la persistance de ces pratiques tendant à dégrader le climat des affaires, et, d’autre part, sur le renforcement des capacités des coordonnateurs des CATI, des chercheurs, des inventeurs, des innovateurs et des étudiants maliens en matière d’utilisation de l’information scientifique, technique et technologique contenue dans les bases de données des CATI; et iii) de poursuivre les mesures d’accompagnement rendues possibles par les accords initiés par ou avec l’OMPI.
78. La délégation du Mexique a déclaré qu’elle était heureuse de voir le président présider cette session qui permettait, malgré des circonstances difficiles, de continuer de faire avancer le programme de l’OMPI et, avec lui, le multilatéralisme. Comme vous l’avez vu ces derniers mois, le système de propriété intellectuelle est un pilier de la recherche scientifique qui contribue à renforcer la collaboration face à la pandémie de COVID‑19. Le système de propriété intellectuelle permet de reconnaître et de récompenser le travail des innovateurs et des créateurs qui, par leur vision, contribuent à faire de ce monde un monde meilleur. La délégation a noté avec satisfaction que les systèmes de propriété intellectuelle de l’OMPI continuaient à fonctionner et que les niveaux de productivité étaient maintenus. Elle a salué la vision du Directeur général, M. Francis Gurry, et de son équipe, qui avait permis à l’Organisation d’avoir des finances saines et d’opérer une transformation numérique dont les avantages sont aujourd’hui évidents. La délégation a saisi l’occasion pour exprimer à M. Gurry ses meilleurs vœux de réussite dans cette nouvelle étape de sa vie. Comme partout dans le monde, au Mexique, le monde du travail avait dû s’adapter à la pandémie. Dans le domaine de la propriété intellectuelle, l’Institut mexicain de la propriété industrielle a mis en place des programmes et des outils pour pouvoir continuer à traiter les demandes et tenir compte des besoins des utilisateurs. Des services tels que Marca y Patente en Línea et un moteur de recherche intelligent pour les marques contribuent à la réalisation de cet objectif. L’INDAUTOR a poursuivi l’enregistrement des œuvres et des contrats et a continué à prêter attention aux demandes de renouvellement, aux réserves de droits à usage exclusif et aux décisions antérieures. Les deux institutions ont entretenu un dialogue fructueux et une coopération étroite avec l’OMPI. La délégation a remercié le Secrétariat pour son soutien inestimable à cet égard. Dans un monde en constante évolution et qui pose d’énormes défis, l’accès effectif des femmes, des PME et des communautés autochtones aux avantages découlant de la propriété intellectuelle est essentiel pour promouvoir le développement et la reconstruction des économies sans qu’il y ait de laissés‑pour‑compte. La délégation a réaffirmé qu’elle était prête à collaborer avec l’OMPI afin de promouvoir la propriété intellectuelle dans le cadre d’une approche globale de portée mondiale. Elle a souhaité la bienvenue au Directeur général désigné, M. Daren Tang, à qui elle a exprimé sa confiance et son soutien dans le renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu’outil de développement.
79. La délégation de la Mongolie s’est associée à la déclaration faite par la délégation de Singapour au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Elle réaffirmait sa volonté d’appuyer l’élaboration d’un système mondial de propriété intellectuelle juste et équilibré, qui était au cœur de ses efforts pour améliorer le fondement juridique du système de la propriété intellectuelle et la protection des droits de propriété intellectuelle au niveau national. En 2019, le Parlement de la Mongolie avait modifié la loi sur l’innovation en vue de renouveler le cahier des charges du financement de l’innovation et, en janvier 2020, il avait adopté la loi sur la propriété intellectuelle, qui prendrait effet en décembre 2020. La loi sur la propriété intellectuelle avait pour objet de faciliter la commercialisation de la propriété intellectuelle et de protéger les droits de propriété intellectuelle moyennant la création d’un comité national de la propriété intellectuelle. Suite à l’adoption de cette loi, des modifications de la loi sur les marques et les indications géographiques, de la loi sur les brevets et de la loi sur le droit d’auteur et les droits connexes avaient été soumises au Parlement pour examen. Ces modifications avaient été rédigées conformément aux indications et à l’assistance législative reçues de l’OMPI en 2017, en vue d’aligner la législation sur les instruments juridiques internationaux pertinents. Compte tenu des incertitudes entourant la situation économique mondiale et de l’état d’urgence sanitaire, il était de la plus haute importance que l’OMPI favorise un dialogue plus efficace sur l’intégration de la propriété intellectuelle dans l’ensemble de l’économie moyennant le recours accru aux instruments de propriété intellectuelle pour renforcer les entreprises et le développement socioéconomique. Le Gouvernement de la Mongolie avait entrepris des efforts pour aligner ses activités ordinaires sur le Plan d’action de l’OMPI pour le développement et avait été heureux d’apprendre que l’OMPI était en bonne santé financière. La délégation a formé le vœu sincère que les activités en matière d’établissement de normes et les réunions des comités reprennent le plus tôt possible.
80. La délégation du Monténégro a félicité l’OMPI pour ses résultats au cours de la pandémie actuelle, notamment pour les mesures prises afin d’assurer la continuité des opérations. Au cours de l’année écoulée, le Ministère de l’économie du pays avait régulièrement coopéré avec le Département des pays en transition et des pays développés pour élaborer la Stratégie nationale de la propriété intellectuelle 2021‑2024, comme convenu lors des assemblées de l’OMPI en 2019 et lors d’une réunion ultérieure avec M. Francis Gurry. Le Ministère de l’économie avait constitué un groupe de travail national composé de représentants de toutes les autorités du pays chargées des droits de propriété intellectuelle et avait fait appel à des experts locaux et internationaux. La stratégie avait été examinée puis acceptée au cours de réunions virtuelles avec le Département des pays en transition et des pays développés, et le Ministère de l’économie avait transmis les contributions reçues des universités et d’autres autorités chargées des droits de propriété intellectuelle aux experts locaux chargés de rédiger un rapport préliminaire de recherche documentaire qui serait utilisé pour développer la stratégie. Le groupe de travail avait recueilli les réponses à un questionnaire de l’OMPI auprès des membres de la communauté des droits de propriété intellectuelle du pays qui avaient participé à l’élaboration de la stratégie. En raison de circonstances inattendues, la stratégie devrait être élaborée différemment, mais le document stratégique lui‑même ne serait nullement affecté. Parmi les séminaires de l’OMPI auxquels avaient participé des représentants monténégrins figuraient : un colloque international sur la propriété intellectuelle à l’intention des pays participant à l’initiative “Une ceinture, une route”, organisé par l’OMPI et l’Administration nationale de la propriété intellectuelle de la République de Chine (CNIPA) à Zhuhai (Chine) les 5 et 6 novembre 2019; un séminaire régional sur la stratégie en matière de propriété intellectuelle et le développement de l’innovation, organisé par l’OMPI et l’Agence de la propriété intellectuelle de la République d’Ouzbékistan (AIPU) à Tachkent (Ouzbékistan) les 13 et 14 novembre 2019; et un séminaire sous‑régional sur l’information en matière de brevets et les bases de données, organisé par l’OMPI en coopération avec l’Office d’État de la propriété intellectuelle de Macédoine du Nord à Skopje le 3 décembre 2019. Un représentant du Ministère de l’économie avait également participé à un séminaire sur la propriété intellectuelle pour l’Union européenne dans un monde plein de défis, à Zagreb (Croatie), les 19 et 20 février 2020. La délégation appelait notamment l’attention sur un séminaire sur le Traité de Marrakech organisé par le Ministère de l’économie et l’OMPI à Podgorica le 17 décembre 2019, qui avait attiré l’attention du public et des médias. Le Gouvernement du Monténégro avait adopté une loi ratifiant le Traité de Marrakech avec le soutien de l’OMPI en ce qui concerne le droit d’auteur et les droits connexes, ainsi que la gestion collective des droits à cet égard. L’équipe du Ministère de l’économie chargée de la propriété intellectuelle avait également participé à des webinaires de l’OMPI. La délégation espérait poursuivre ses travaux avec l’OMPI dans le cadre du prochain programme de travail pour 2021, qui devait être arrêté par le Département des pays en transition et des pays développés, et restait déterminée à travailler avec le groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes.
81. La délégation du Maroc s’est jointe aux autres délégations pour réitérer ses félicitations à M. Daren Tang à l’occasion de sa brillante élection à la tête de l’OMPI et attendait avec intérêt de travailler et de coopérer pleinement avec lui pour faire avancer les travaux et le développement de l’Organisation et de l’accompagner dans la mise en œuvre de sa vision et de son programme de travail ambitieux. C’était aussi une opportunité pour rendre un vibrant hommage à M. Francis Gurry qui, par ses remarquables qualités professionnelles et humaines, avait su être un directeur digne d’éloges forçant le respect et l’admiration eu égard à son bilan remarquable qui avait permis à l’OMPI de consolider sa position sur la scène multilatérale internationale. La délégation considérait que le multilatéralisme était plus que jamais un élément incontournable dans un monde toujours plus complexe et interdépendant. Les avancées notables enregistrées par l’OMPI durant la décennie écoulée ne devaient pas escamoter la nécessité d’œuvrer davantage pour répondre aux besoins des États membres, et notamment des pays en développement, et de relever les multiples défis du monde actuel. À cet égard, une mise en œuvre efficace des recommandations du Plan d’action pour le développement de l’OMPI permettrait certainement aux pays en développement de tirer meilleur parti des avantages divers offerts par le système international de la propriété intellectuelle. Les mutations profondes qui affectaient le monde invitaient l’OMPI à reconsidérer le cadre de la propriété intellectuelle en analysant les aspects juridiques, politiques et éthiques concernant l’impact de l’intelligence sur la créativité et l’innovation. De surcroît, une attention particulière devrait être accordée à l’agenda normatif dans la perspective d’achever les longues négociations concernant notamment la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, des organismes de radiodiffusion contre le piratage du signal ainsi que les négociations afférentes à la question de la convocation d’une conférence diplomatique pour l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles. La délégation s’est dite convaincue de la possibilité de trouver des issues favorables à ces questions à caractère normatif ainsi qu’à d’autres ayant un aspect institutionnel pour autant que les parties travaillent dans un esprit de bonne volonté, de compromis et de collaboration et de consensus. C’est pourquoi il était indispensable que chacun fasse preuve de souplesse et modère ses prétentions dans l’intérêt commun.
82. La délégation du Myanmar a déclaré qu’il était indispensable de renforcer la coopération internationale et le multilatéralisme pour relever les défis actuels qui avaient été exacerbés par la pandémie de COVID‑19 et créer un meilleur environnement. À cet égard, le Plan d’action de l’OMPI pour le développement pouvait offrir un cadre prometteur aux pays en développement qui s’efforçaient de relever les défis croissants. Dans ce contexte, le Gouvernement du Myanmar poursuivait ses efforts pour mettre en place un système de propriété intellectuelle efficace et performant dans le pays. Il avait créé un comité central de la propriété intellectuelle en mars 2020 afin de mettre en œuvre avec efficacité les lois sur la propriété intellectuelle qui avaient été promulguées en 2019. En outre, l’ouverture progressive de l’Office national de la propriété intellectuelle serait lancée le 1er octobre 2020, date à laquelle l’office commencerait à recevoir des enregistrements de marques par l’intermédiaire du système WIPO FILE. L’assistance de l’OMPI avait été très appréciée à cet égard.
83. La délégation de la Namibie a souscrit aux déclarations faites par la délégation du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains et par la délégation de l’Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés. La politique nationale de propriété intellectuelle, établie en coopération avec l’OMPI, avait été lancée en octobre 2019. Parmi les stratégies clés de cette politique figuraient l’élaboration d’une nouvelle loi sur le droit d’auteur, la ratification des traités internationaux relatifs à la propriété intellectuelle et l’adhésion à ces instruments, l’intégration de la propriété intellectuelle dans les programmes scolaires et universitaires, le lancement de projets de propriété intellectuelle dans les domaines de la culture et du tourisme, la création de CATI et l’application des droits de propriété intellectuelle. La Namibie était très reconnaissante à l’OMPI pour son aide au développement de la propriété intellectuelle, même si la mise en œuvre de certains projets continuait d’être entravée par le classement de la Namibie dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. La délégation a salué les efforts déployés par l’OMPI pour instaurer l’égalité entre les genres au niveau de la direction de l’Organisation, mais elle souhaitait une plus grande parité parmi les représentants des États membres et au sein du personnel et des organes directeurs de l’OMPI. La délégation restait déterminée à promouvoir le multilatéralisme dans sa coopération avec l’Organisation.
84. La délégation du Népal a souscrit à la déclaration faite par la délégation de Singapour au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Elle a fait observer que certaines questions de longue date n’avaient pas encore été résolues, notamment l’établissement de normes mondiales dans les domaines des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques, et l’adoption d’un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion et d’un traité sur le droit des dessins et modèles. Elle a encouragé les États membres à régler à l’amiable les désaccords relatifs à l’ouverture des bureaux extérieurs, conformément aux Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l’OMPI adoptés à l’Assemblée générale de 2015. Enfin, la délégation a demandé à l’OMPI d’apporter un soutien adapté aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, dans les domaines de l’assistance technique, de l’innovation et du renforcement des capacités afin de les aider à mieux se reconstruire après la pandémie de COVID‑19 et à atteindre les ODD en temps utile.
85. La délégation du Nigéria a fait sienne la déclaration prononcée par la délégation du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains. Elle a noté avec satisfaction que l’OMPI avait renforcé sa présence en Afrique en général et au Nigéria en particulier, comme en témoignait la création du Bureau de l’OMPI au Nigéria, à Abuja, en janvier 2020. Elle a également remercié le Bureau régional de l’OMPI pour l’Afrique pour son aide dans la formulation d’une politique et d’une stratégie nationales en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l’Académie de l’OMPI pour son soutien dans la formation des fonctionnaires nigérians. Le Nigéria développait des initiatives nationales et régionales pour soutenir la créativité et l’innovation et encourageait l’utilisation de la propriété intellectuelle comme outil de croissance et de développement. Il travaillait également avec d’autres membres de l’Union africaine dans le cadre de l’Accord établissant la zone de libre‑échange continentale africaine, afin de garantir l’intégration du système de propriété intellectuelle. Il avait notamment mis en place un programme de sensibilisation et d’éducation à la propriété intellectuelle, renforcé l’administration et la protection de la propriété intellectuelle et favorisé une plus grande synergie dans l’utilisation et l’application du système de propriété intellectuelle, y compris en ce qui concerne le réalignement des programmes liés à la protection des savoirs traditionnels, des ressources génétiques et du folklore. À cet égard, la délégation restait attachée aux travaux de l’OMPI dans le domaine de l’établissement de normes.
86. La délégation de la Norvège a réaffirmé l’importance qu’elle attachait à l’amélioration de la capacité des États membres de contrôler la situation économique et l’administration de l’OMPI et s’est félicitée des efforts et de la coopération mis en place à cette fin. La délégation a remercié le Bureau international pour ses efforts visant à assurer des services mondiaux de la meilleure qualité qui soit dans le cadre du PCT ainsi que des systèmes de Madrid et de La Haye. Du point de vue des utilisateurs, elle considérait que l’harmonisation des systèmes, ainsi que la simplification des opérations et la réduction des coûts étaient des éléments cruciaux pour la poursuite et l’augmentation de l’utilisation de ces services mondiaux de propriété intellectuelle. La délégation s’est félicitée des progrès continus réalisés par les groupes de travail dans le cadre de ces systèmes afin d’améliorer les règlements, les principes directeurs et les pratiques, confirmant la détermination de la Norvège de mettre en place des services mondiaux dans l’intérêt des utilisateurs actuels et futurs. La délégation a dit attendre avec intérêt la tenue d’une conférence diplomatique pour l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles et a déclaré qu’elle soutenait les travaux effectués par le SCCR en vue d’un traité visant la protection des organismes de radiodiffusion.
87. La délégation d’Oman a exprimé sa reconnaissance et sa gratitude au Directeur général, M. Francis Gurry, pour les efforts considérables qu’il avait déployés et les nombreuses réalisations qu’il avait accomplies au cours de son mandat, qui avait été marqué par de profonds changements dans le domaine de la propriété intellectuelle aux niveaux international, régional et national. Son étroite coopération et ses excellentes relations avec Oman et ses fonctionnaires étaient très appréciées. La délégation a souhaité la bienvenue et plein succès au nouveau Directeur général, M. Daren Tang, avec lequel elle se réjouissait de reprendre les travaux pour bâtir un monde dans lequel les droits de propriété intellectuelle étaient respectés et protégés contre toute violation et toute atteinte. La délégation a déclaré qu’Oman avait présenté une déclaration exhaustive dans laquelle elle avait passé en revue les axes de coopération avec l’OMPI à l’occasion de la soixantième session extraordinaire de l’Assemblée générale, qui s’était tenue au mois de mai. En raison des délais impartis, la délégation ne serait pas en mesure de traiter tous ces axes et a donc demandé au Secrétariat de joindre sa déclaration précédente à sa déclaration en cours pour l’inclure dans le rapport de la réunion. Avant de conclure, elle a adressé ses sincères remerciements au Secrétariat de l’OMPI pour tous les efforts qu’il avait déployés et l’a également remercié d’avoir poursuivi ses travaux malgré les circonstances. La délégation a particulièrement remercié le Bureau régional pour les pays arabes, l’Académie de l’OMPI et la Division des savoirs traditionnels, ainsi que les autres services de l’OMPI, pour leur coopération et leur appui technique constant au cours des années écoulées, qui avaient permis de mettre au point et de promouvoir les services et concepts de propriété intellectuelle à Oman. La délégation a mis en exergue les progrès importants accomplis par Oman sur le plan de ses activités de coopération avec l’Organisation. Ces progrès s’étaient traduits par l’adhésion du pays à de nombreux accords internationaux de propriété intellectuelle et par sa collaboration avec l’OMPI dans le cadre de plusieurs projets, principalement la stratégie nationale de propriété intellectuelle, le projet relatif au transfert de technologie et à l’innovation et le projet relatif aux femmes et à l’innovation. La délégation a souligné qu’Oman avait été parmi les premiers pays arabes à participer au projet relatif aux femmes et à l’innovation. Elle a également fait mention de la version du cours général sur la propriété intellectuelle (DL‑101) adaptée pour Oman. En conclusion, la délégation souscrivait à la déclaration faite par la délégation du Qatar au nom du groupe des pays arabes et à la déclaration faite par la délégation de Singapour au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Elle a également demandé si l’Organisation prévoyait d’examiner la question de la propriété intellectuelle relative à la santé, compte tenu de son importance pendant la pandémie de COVID‑19, en soulignant que l’OMPI ne pouvait pas manquer d’aborder un sujet aussi important pour tous les États membres et pour l’humanité dans son ensemble.
88. La délégation du Pakistan a salué les efforts déployés par le Secrétariat de l’OMPI pour organiser la présente réunion. Elle était heureuse d’annoncer que le Pakistan avait accompli les formalités internes requises pour adhérer au Protocole relatif à l’Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques et était sur le point de déposer son instrument de ratification. Au vu de la pandémie de COVID‑19 et de ses incidences sur le plan socioéconomique, la mission de l’OMPI consistant à orienter l’élaboration d’un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace, qui favorise l’innovation et la créativité dans l’intérêt de tous, revêtait une importance croissante. La délégation a instamment prié le Secrétariat d’organiser une série de séminaires pour faire mieux connaître les conséquences de la pandémie de COVID‑19 ainsi que les mesures à prendre pour concilier les besoins en matière de santé publique et le régime de propriété intellectuelle existant. Elle faisait siens les appels lancés par le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies, le Directeur général de l’OMS et de nombreux pays pour que les médicaments et vaccins contre la COVID‑19 soient déclarés comme biens de santé publics mondiaux. Il était donc essentiel de procéder à un ajustement équilibré des droits de propriété intellectuelle relatifs aux technologies liées à la COVID‑19, en particulier les vaccins, pour assurer une distribution universelle équitable des vaccins fondée sur les besoins en matière de santé publique plutôt que sur la capacité de payer et exempte de contrôles monopolistiques indus. Outre les ajustements du système de la propriété intellectuelle, la délégation souhaitait mettre l’accent sur six défis essentiels qui devaient faire l’objet d’une attention particulière. Tout d’abord, concernant l’élaboration d’instruments juridiques internationaux, l’OMPI ne devait pas se laisser distancer par les avancées technologiques et économiques et, par le consensus et la volonté politique, elle devait contribuer à ce que les discussions normatives sortent de l’impasse dans laquelle elles se trouvaient. Il y avait lieu d’accorder la priorité à la mise au point d’un instrument international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, ainsi qu’au traité sur le droit des dessins et modèles. En outre, il existait un décalage important entre les exigences des pays et les ressources disponibles. Les bureaux régionaux manquaient par trop de personnel et de moyens pour mener à bien les tâches de renforcement des capacités, ce qui se traduisait par un recours excessif aux consultants. Il était donc nécessaire de procéder sans tarder à un examen de toute urgence afin d’améliorer l’exécution des projets de développement par l’OMPI. Par ailleurs, les fonctions principales avaient été fragmentées inutilement entre les différents services de l’OMPI, en particulier en ce qui concernait les questions liées à l’innovation et la fourniture d’une assistance juridique, ce qui avait posé de graves difficultés aux États membres pour obtenir des conseils cohérents dans des domaines essentiels pour eux. Il conviendrait de mettre les structures de l’Organisation en cohérence avec les fonctions principales sans plus attendre. En outre, les enjeux liés à la gouvernance nuisaient gravement à l’efficacité des activités de l’OMPI et à la reddition de comptes dans ce cadre et devaient être examinés de toute urgence, notamment pour ce qui était du nombre de fonctionnaires au sein de l’Équipe de haute direction et de la durée de leur mandat, des liens hiérarchiques des organes de supervision interne et de l’indépendance des associations du personnel. Compte tenu de la pandémie de COVID‑19, la question du maintien ou de la prolongation du mandat de l’Équipe de haute direction actuelle devait être examinée sans délai. En outre, la participation aux principaux comités de l’OMPI, notamment au Comité de coordination et au PBC, ainsi qu’aux discussions importantes, notamment sur les projets d’ordre du jour des réunions des organes de l’OMPI, devrait être ouverte à tous les États membres intéressés. Enfin, à l’ère de la connectivité numérique, la question de l’ouverture de nouveaux bureaux extérieurs constituait une distraction. L’évaluation de l’ensemble du réseau de bureaux extérieurs devrait être ouverte, inclusive et transparente, conformément aux recommandations formulées par le vérificateur externe des comptes dans son rapport. Il était nécessaire d’entreprendre un examen sérieux pour définir les raisons de la création de nouveaux bureaux extérieurs et une stratégie plus claire pour les bureaux situés en dehors de Genève.
89. La délégation du Paraguay a félicité le président, au nom de la Direction nationale de la propriété intellectuelle et de son gouvernement, pour son élection à la présidence des assemblées. Elle a également remercié le Secrétariat de l’OMPI pour le travail considérable qu’il a accompli en vue de la tenue de ces assemblées et a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Panama au nom du GRULAC. La délégation en a profité pour féliciter une nouvelle fois M. Daren Tang pour sa nomination au poste de Directeur général de cette prestigieuse Organisation, et lui a souhaité beaucoup de succès dans ses entreprises futures, tout en lui donnant l’assurance de son plein soutien pour les objectifs et les défis à relever dans la période à venir. Deux ans seulement se sont écoulés depuis le changement de direction à la tête de la Direction nationale de la propriété intellectuelle. La situation de la pandémie de COVID‑19 en cette année 2020 a obligé l’institution à repenser son approche du développement des politiques publiques pour optimiser les processus et les services qu’elle fournit aux utilisateurs, mais aussi ses objectifs à court terme. L’un des objectifs les plus importants qu’elle s’était fixés en ce sens était d’obtenir une plus grande participation dans son pays dans tous les domaines de l’administration de la propriété intellectuelle dans le monde. C’est pourquoi elle a déclaré avec une grande fierté que, conformément à cet objectif, elle avait obtenu l’adhésion du Paraguay à deux traités administrés par l’OMPI, à savoir l’Arrangement de Nice et l’Arrangement de Locarno. Cela constitue une étape historique pour son pays et le place dans une position plus engagée en ce qui concerne la protection des droits de propriété intellectuelle. Par ailleurs, en ce qui concerne l’infrastructure technique, des mesures fermes ont été prises en vue de l’achèvement des processus d’automatisation et de numérisation de l’institution pour pouvoir compter sur un système 100% “sans papier” ou zéro papier, totalement respectueux de l’environnement, d’ici le début de l’année prochaine. En ce qui concerne la lutte contre le piratage et la contrefaçon et la protection des droits de propriété intellectuelle, un objectif important du plan national a été atteint cette année avec la création du Centre de coordination de la propriété intellectuelle par un décret présidentiel. Ce centre, qui est dirigé par l’INAPI, a pour priorité de mettre en commun tous les efforts et les actions de toutes les institutions exécutives dans la lutte contre le piratage et la contrefaçon. Depuis sa création, plusieurs opérations ont déjà été menées de manière coordonnée grâce à des accords avec d’autres pouvoirs publics tels que le pouvoir judiciaire, le Ministère public et, bien sûr, toutes les institutions qui font partie du Centre national. Sur un autre front, sa participation et son engagement au niveau régional en faveur du renforcement des systèmes de propriété intellectuelle ont été renforcés par le fait qu’il a récemment assumé temporairement la présidence de Pro Sur, qui est la plus importante organisation d’offices de propriété industrielle en Amérique latine. Cela représente un grand défi pour le pays et aussi pour la région, mais elle est convaincue qu’il obtiendra des résultats très positifs au cours de son mandat, principalement en raison du grand enthousiasme que lui manifestent les pays membres et de la collaboration dont il bénéficie. Dans le domaine de la formation, elle a remercié l’Académie de l’OMPI, car au début de cette année, année pour le moins difficile, elle a organisé un séminaire sur la rédaction des brevets au Paraguay avec la participation d’experts de plus de 10 pays de la région, qui a rencontré un succès remarquable. Enfin, elle a déclaré qu’en tant qu’État membre de cette Organisation, elle était toujours préoccupée par le fait qu’un grand nombre de pays n’étaient pas représentés à l’OMPI et qu’aucun progrès significatif n’avait été accompli à ce jour à cet égard, ce qui laisse espérer une plus grande ouverture de la part des nouvelles autorités. En conclusion, la délégation a réaffirmé la confiance de son pays dans le système multilatéral de propriété intellectuelle, dont la mission la plus importante est le bien‑être de tous les peuples.
90. La délégation des Philippines a déclaré que, grâce la démarche globale du gouvernement, qui donnait la priorité à l’innovation dans les politiques nationales, le pays figurait parmi les 50 pays les plus innovants selon l’Indice mondial de l’innovation 2020 et se classait au quatrième rang parmi les pays à revenu intermédiaire inférieur. Le gouvernement avait commencé à mettre en œuvre des lois favorisant l’innovation, notamment la loi philippine sur l’innovation et la loi philippine sur les nouvelles entreprises innovantes. Il avait également finalisé sa stratégie nationale de propriété intellectuelle avec l’aide de l’OMPI; intensifié ses programmes publics en faveur de l’innovation; intégré l’innovation dans ses programmes de développement et d’investissement; rapproché financement public de la recherche‑développement et protection de la propriété intellectuelle; aidé les MPME à utiliser le système de la propriété intellectuelle pour renforcer leur compétitivité; tiré parti de la collaboration entre organismes publics pour promouvoir la création de la propriété intellectuelle, sa protection et l’application des droits; et commencé à agir en tant qu’autorité internationale dans le cadre du PCT, afin de faciliter l’accès des inventions locales au système mondial des brevets. S’agissant de la protection de la propriété intellectuelle, la délégation a indiqué que le chiffre record de 47 282 dépôts annuels avait été atteint en 2019, soit une augmentation de près de 10% par rapport à 2018. Les demandes d’enregistrement de marques avaient affiché la plus forte progression annuelle en 2019 avec 10% de croissance, suivies des dessins et modèles industriels avec 7%, des modèles d’utilité avec 4% et des inventions avec 2%. Le réseau national des bureaux d’appui à l’innovation et à la technologie et des CATI s’était élargi et comptait 100 institutions, représentant respectivement 54% et 50% de l’ensemble des demandes locales de brevet d’invention et de modèle d’utilité en 2019. L’Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOPHL) avait répondu à la pandémie de COVID‑19 au moyen de technologies et d’une infrastructure informatiques, afin d’assurer en permanence la prestation de services accessibles, pratiques, conviviaux et sécurisés aux parties prenantes locales et étrangères. La délégation a précisé que l’office avait finalisé la mise en place du traitement électronique de bout en bout des demandes de titres de propriété intellectuelle pour les dépôts en ligne et qu’il avait adopté les requêtes électroniques pour les enregistrements et les dépôts dans le domaine du droit d’auteur, les demandes et requêtes relatives aux accords de transfert de technologie et les recherches commerciales en matière de brevets. L’IPOPHL avait adopté des solutions commerciales dans le cadre de ses programmes gratuits d’enseignement de la propriété intellectuelle et de renforcement des capacités à l’intention des parties prenantes et du public. Il avait également mis en œuvre des solutions numériques pour permettre le dépôt électronique des plaintes, et des services en ligne de médiation et de conciliation afin de faciliter le règlement des litiges de propriété intellectuelle. S’agissant de l’application des droits de propriété intellectuelle, la délégation a indiqué que des produits contrefaisants et piratés avaient été saisis pour un montant supérieur à 22 milliards de pesos philippins, et que le projet de règles de procédure de la Cour suprême en matière de droits de propriété intellectuelle serait prochainement approuvé. Au niveau international, l’IPOPHL attendait avec intérêt de collaborer avec l’OMPI et ses partenaires bilatéraux pour promouvoir le système de la propriété intellectuelle dans l’intérêt de tous. La délégation des Philippines a salué les importants travaux menés par l’IGC, et a dit espérer que des progrès seraient réalisés quant au projet de traité sur le droit des dessins et modèles, afin qu’une conférence diplomatique puisse être convoquée une fois qu’un niveau approprié de préparation serait atteint. La délégation a remercié l’OMPI pour son appui sans faille et sa collaboration et a dit espérer que les assemblées soient productives et fructueuses.
91. La délégation de la Pologne a souscrit à la déclaration faite par la délégation de la Lettonie au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes ainsi qu’à la déclaration faite par l’Allemagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres. Elle a salué en particulier le lancement par le Directeur général en exercice des dialogues de l’OMPI sur l’IA, qui jouaient un rôle déterminant dans les débats sur l’économie de l’innovation. Elle espérait que la nouvelle Équipe de haute direction qui serait constituée par le Directeur général désigné serait dotée des meilleures compétences, jouirait de la plus grande confiance et représenterait le meilleur équilibre géographique possibles. La délégation était convaincue que l’OMPI continuerait de soutenir le rythme de l’évolution technologique et de s’adapter à la nouvelle réalité. Elle appuyait pleinement les travaux menés par l’OMPI sur les différentes questions en rapport avec la propriété intellectuelle et les technologies numériques, ainsi que des marchés tels que celui de l’IA ou l’industrie des jeux vidéo. Elle s’est félicitée des activités de coopération entre le groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes et l’OMPI, ainsi que de la coopération et de l’assistance que le Département pour les pays en transition et les pays développés a apportées à la Pologne et qui ont aidé le pays à promouvoir ses droits de propriété intellectuelle.
92. La délégation du Portugal s’est alignée sur les déclarations faites par la délégation de l’Allemagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres et par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B. Elle a exprimé ses sincères remerciements pour le soutien reçu dans tous les domaines de coopération sous la direction du Directeur général, M. Francis Gurry, y compris en ce qui concerne les réalisations de l’Institut de la propriété industrielle du Portugal ces dernières années, qui travaillait aux côtés de l’OMPI. Le Portugal était aussi convaincu que le Directeur général désigné, M. Daren Tang, contribuerait de manière positive au renforcement des relations entre le Portugal et les membres de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) dans le domaine de la propriété intellectuelle, aux fins de la promotion du développement dans les États membres respectifs. À cet égard, le Portugal était heureux d’annoncer qu’en 2021, il organiserait la première édition des Journées lusophones de la propriété industrielle, tout en soulignant la nécessité de créer des plateformes de discussion qui permettent aux participants de partager leurs données d’expérience et de diffuser les pratiques recommandées, de promouvoir le consensus et de renforcer la capacité des organismes publics de relever les défis du système de propriété industrielle. Parmi les participants figureraient des pays lusophones et diverses parties prenantes du système international de la propriété industrielle. La délégation espérait pouvoir compter sur le soutien de l’OMPI pour l’organisation de cette manifestation. Parmi les sujets abordés figureraient la gestion des organismes publics chargés de la propriété industrielle, les politiques relatives aux PME et la protection des indications géographiques en tant que facteur stratégique de différenciation et moyen de poursuivre la croissance et le développement des régions. Le Portugal était convaincu que cette manifestation serait une excellente occasion non seulement de partager des données d’expérience, mais surtout d’examiner les différents défis auxquels tous étaient confrontés. En ce qui concerne la protection des appellations d’origine et des indications géographiques et, plus particulièrement, le système de Lisbonne, la délégation s’est déclarée satisfaite des progrès importants réalisés ces dernières années, soulignant la récente adhésion de l’Union européenne à ce système. Dans l’ensemble, et compte tenu des difficultés engendrées par la pandémie de COVID‑19, la délégation a rappelé la déclaration faite au nom de l’Union européenne et de ses États membres, qui soulignait le rôle essentiel que joue la propriété industrielle en faveur de l’innovation dans le secteur de la santé, du renforcement de la compétitivité entre les acteurs économiques et du développement en général. Le Portugal signalait en outre qu’au premier semestre 2021, le pays reprendrait la présidence du Conseil de l’Union européenne, qui suivait un programme stratégique axé sur cinq grandes priorités : l’Europe résiliente, l’Europe sociale, l’Europe verte, l’Europe numérique et l’Europe globale. À l’ère de la transformation numérique et de la société du savoir, et plus déterminée que jamais à trouver des solutions plus durables et plus efficaces, la présidence portugaise accorderait la priorité à la promotion du système de propriété industrielle, en mettant l’accent nécessaire sur la sensibilisation à l’importance et aux avantages de la protection des droits de propriété industrielle. À cet égard, l’objectif serait de mettre en avant des solutions innovantes, notamment dans le domaine des technologies vertes et de l’IA, ciblées sur le développement et la croissance économique des sociétés modernes. La présidence portugaise s’efforcerait également de promouvoir un débat approfondi sur les effets néfastes de la contrefaçon afin d’aider les États membres à définir les mesures spécifiques à adopter qui permettront de lutter contre ce fléau grâce à une approche concertée et efficace.
93. La délégation du Qatar a exprimé ses remerciements et sa gratitude les plus sincères au Directeur général sortant, M. Francis Gurry, pour le travail remarquable qu’il avait accompli afin de développer les activités de l’Organisation et d’en assurer la réussite. Les efforts considérables qu’il avait déployés au cours de son mandat et son dévouement pour renforcer le système mondial de la propriété intellectuelle n’étaient un secret pour personne. La délégation a souligné que le peuple du Qatar en avait été témoin, car M. Gurry n’avait ménagé aucun effort pour faire preuve d’un esprit de coopération et fournir des conseils au pays. Au cours du mandat de M. Gurry, le Qatar avait accompli d’importants progrès dans l’élaboration de politiques et de systèmes nationaux de propriété intellectuelle, notamment grâce au soutien significatif qu’il avait reçu pour pouvoir accueillir un centre d’appui à la technologie et à l’innovation. La délégation lui souhaitait plein succès pour l’avenir. Elle a également adressé ses plus vives félicitations à M. Daren Tang pour sa nomination au poste de Directeur général de l’OMPI. La délégation était convaincue que M. Tang continuerait d’œuvrer à renforcer la position de l’OMPI à l’échelle mondiale et sa capacité toujours plus grande de stimuler et de mettre à profit l’innovation pour parvenir à un développement global et à une prospérité globale dans tous les pays. Elle a exprimé son soutien à M. Tang pour qu’il mène à bien sa mission et facilite le travail de l’Organisation. Le Qatar avait conscience des défis considérables posés par la pandémie de COVID‑19 et des graves perturbations provoquées par les mesures prises dans les services responsables de l’administration de la propriété intellectuelle et des utilisateurs de la propriété intellectuelle, notamment des utilisateurs des systèmes d’enregistrement de droits de propriété intellectuelle. Il était également conscient des problèmes de communication entre les déposants et les titulaires d’enregistrements, ou leurs agents, et les offices internationaux. Par conséquent, la délégation approuvait les propositions inscrites à l’ordre du jour des assemblées, qui visaient à modifier certains règlements d’exécution et à donner effet aux dispositions pertinentes afin de faciliter l’utilisation de différents systèmes internationaux de propriété intellectuelle dans le cadre de la pandémie en cours. En outre, la délégation attendait avec intérêt la fin de l’examen des questions inscrites à l’ordre du jour des assemblées qui avaient été reportées, qui reprendrait au cours du premier semestre de 2021. La délégation du Qatar a déclaré que son pays soutenait les négociations menées au sein de l’Organisation en vue d’élaborer des lois destinées à offrir une protection mondiale. À cet égard, la délégation a mentionné plus particulièrement les négociations menées au sein du SCCR en vue de convenir et de conclure des accords multilatéraux garantissant la protection internationale des droits des organismes de radiodiffusion. Comme il l’avait mentionné précédemment, le Qatar était prêt à présenter une demande afin d’accueillir la conférence diplomatique pour la signature de cet accord, dans le cas où un consensus serait trouvé entre les États membres. En conclusion, et compte tenu des circonstances qui prévalaient, la délégation du Qatar a exprimé la solidarité de son pays avec l’Organisation, qui continuait de jouer un rôle important pour promouvoir la coopération entre les États membres, en fournissant à chacun d’eux des services essentiels. La délégation a pris note en particulier des nombreuses innovations appuyées par l’OMPI, qui avaient contribué au développement d’un grand nombre de solutions mondiales dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID‑19. La délégation espérait que la crise serait surmontée rapidement et que l’OMPI continuerait de promouvoir l’élaboration d’un système international de propriété intellectuelle efficace et global afin de favoriser l’innovation et de parvenir à un développement mondial durable.
94. La délégation de la République de Corée a déclaré que la coopération internationale était une stratégie essentielle pour surmonter les difficultés posées par la pandémie de COVID‑19. L’OMPI avait collaboré avec les États membres pour promouvoir le dialogue sur la propriété intellectuelle au niveau mondial ainsi que pour favoriser le partage d’informations sur les mesures prises par chaque office de propriété intellectuelle face à la pandémie. La délégation espérait que l’OMPI mettrait en place un mécanisme de diffusion des bonnes pratiques des offices de propriété intellectuelle, telles que le télétravail et l’organisation de vidéoconférences avec les utilisateurs. Elle a également proposé qu’un manuel répertoriant des mesures en rapport avec la COVID‑19 soit créé pour répondre de manière systématique aux crises imprévues à l’avenir. L’épidémie avait eu une incidence profondément négative sur l’économie mondiale. Malgré cela, il convenait de mettre davantage l’accent sur la recherche‑développement (R‑D) et la propriété intellectuelle afin de stimuler l’innovation et la créativité, qui étaient indispensables à la croissance économique. Dans le cadre de la promotion du système mondial de propriété intellectuelle, l’OMPI devrait accélérer la transformation numérique pour faciliter l’accès des utilisateurs et pour plus de commodité. En outre, il convenait de rappeler aux parties prenantes de la propriété intellectuelle l’importance de la création et de la protection de la propriété intellectuelle ainsi que de la recherche‑développement aux fins d’un redressement rapide de l’économie mondiale. Par ailleurs, la crise récente ne devrait pas interrompre les mesures visant à réduire les inégalités d’accès au savoir en matière de propriété intellectuelle entre les pays en développement et les pays développés. Grâce au fonds fiduciaire coréen, de nombreuses dispositions avaient été prises pour renforcer les capacités des pays partenaires de la République de Corée en matière de propriété intellectuelle. La délégation a déclaré que la République de Corée continuerait d’œuvrer pour la prospérité de la communauté internationale de la propriété intellectuelle.
95. La délégation de la République de Moldova s’est associée à la déclaration faite par la délégation de la Lettonie au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes. Elle a noté avec satisfaction le rôle moteur joué par l’OMPI dans les domaines de l’innovation et de l’IA, qui étaient au cœur de la réforme des services publics aux niveaux national et international. Le Gouvernement de la République de Moldova avait pris des mesures pour stabiliser l’économie et consolider son cadre juridique, financier et institutionnel afin d’améliorer sa capacité à répondre aux situations d’urgence telles que la pandémie de COVID‑19. Dans le cadre d’un effort concerté de modernisation et de numérisation des services publics, l’Agence nationale de la propriété intellectuelle et d’autres organismes publics s’employait à faciliter l’accès du public à des services en ligne de haute qualité. Le gouvernement prenait également des mesures pour promouvoir l’utilisation des inventions brevetées dans sa réponse à la crise de santé publique actuelle. Il espérait que la collaboration avec l’OMPI et ses États membres serait fructueuse à cet égard.
96. La délégation de la Roumanie, s’associant à la déclaration faite par la délégation de l’Allemagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres, ainsi qu’à celle faite par la délégation de la Lettonie au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, a déclaré que la Roumanie avait approuvé les décisions adoptées par le PBC et était convaincue que les activités reportées des plans de coopération en matière d’assistance technique pour 2020 seraient réalisées l’année suivante. Elle restait optimiste quant à la reprise des travaux relatifs au programme d’établissement de normes et des activités des comités permanents. La délégation était pleinement résolue à coopérer avec tous les États membres dans un esprit de consensus, en vue de faire avancer les questions en suspens. La Roumanie était également prête à participer de manière constructive aux futures discussions sur les modalités de l’évaluation du réseau de bureaux extérieurs de l’OMPI en 2021. Tout en réitérant son offre d’accueillir un bureau extérieur de l’OMPI, la délégation a réaffirmé l’importance des principes directeurs pour le futur processus d’examen.
97. La délégation de la Fédération de Russie, parlant au nom de son pays, a fait sienne la déclaration du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale. La délégation a remercié M. Francis Gurry pour les résultats obtenus au cours de son mandat, y compris ses efforts constants pour faire avancer le programme de transformation numérique dans le domaine de la propriété intellectuelle. Lorsqu’il a été nécessaire de travailler à distance, la numérisation est devenue essentielle à une interaction fructueuse entre les offices, ainsi qu’aux activités de tous les systèmes d’enregistrement. La délégation a dit espérer que le nouveau Directeur général, M. Daren Tang, continuerait de faire avancer activement le plan d’action dans le domaine du numérique. Elle a déclaré que la Fédération de Russie, pour sa part, était prête à appuyer ces initiatives. La Fédération de Russie avait adopté une loi autorisant les déposants à joindre des modèles tridimensionnels à leurs demandes et prévoyant la délivrance de titres de propriété intellectuelle électroniques. Durant la pandémie de COVID‑19, la Fédération de Russie avait poursuivi sa coopération active avec ses partenaires internationaux. Plusieurs événements liés aux services numériques, ainsi qu’une réunion de l’Équipe d’experts 3D du Comité des normes de l’OMPI, avaient eu lieu par vidéoconférence. La Fédération de Russie avait pris des mesures globales à l’égard de la pandémie de COVID‑19, à savoir l’organisation d’une interaction à distance entre les déposants et les examinateurs; l’optimisation des modalités de travail à distance pour les examinateurs du Service fédéral de la propriété intellectuelle (ROSPATENT); et la prolongation jusqu’à la fin de l’année du délai applicable aux déposants pour accomplir des actes juridiquement contraignants et s’acquitter des taxes. La Fédération de Russie a demandé à tous les États membres de l’OMPI d’envisager les moyens de prendre des mesures similaires en ce qui concerne les demandes internationales, ainsi que d’accélérer les échanges de données dans le domaine de la lutte contre la propagation des virus. ROSPATENT traitait selon une procédure accélérée les demandes relatives à la lutte contre les virus et les maladies associées. Quelque 300 demandes de brevet d’invention et de modèle d’utilité en rapport avec la lutte contre les virus avaient déjà été soumises en 2020. Cinquante brevets avaient été délivrés. La Fédération de Russie avait été le premier pays au monde à enregistrer un brevet sur un vaccin contre la nouvelle infection à coronavirus, la COVID‑19. La délégation a dit attendre avec intérêt des activités orientées sur les résultats lors de la prochaine série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI.
98. La délégation du Rwanda a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains. Elle a indiqué que le gouvernement de son pays mettait en place l’environnement nécessaire afin de garantir que le régime national de propriété intellectuelle offrait aux innovateurs et aux créateurs les mesures d’encouragement appropriées pour mettre au point de nouvelles technologies répondant aux préoccupations nationales. Le Rwanda avait ratifié trois traités de propriété industrielle de premier plan depuis 2011 et avait pris des mesures pour s’y conformer, et le Parlement avait approuvé une législation en vue de l’adhésion du pays au Traité de Marrakech. Le Rwanda avait mené des campagnes et pris des mesures administratives pour soutenir la croissance au sein de l’industrie rwandaise du droit d’auteur. L’assistance technique que l’OMPI avait fournie au pays l’avait aidé à remanier sa loi de 2009 sur la propriété intellectuelle, à améliorer son classement dans l’Indice mondial de l’innovation et à nommer un membre du gouvernement au conseil consultatif de l’Indice mondial de l’innovation.
99. La délégation de Saint‑Marin a déclaré que le renforcement de l’écosystème de l’innovation revêtait la plus haute importance pour le développement économique des petits pays tels que Saint‑Marin, ainsi que pour tous les pays de manière générale, en particulier face à la pandémie actuelle de COVID‑19. Dans son plan pour le progrès économique, baptisé “Saint‑Marin 2030”, le Ministère de l’industrie, de l’artisanat et du commerce s’était entretenu avec tous les acteurs socioéconomiques du pays afin de mettre en évidence les domaines qui présentaient le plus grand intérêt pour le développement économique du pays à court terme. La propriété intellectuelle ferait certainement l’objet d’une attention particulière. La délégation a remercié l’Organisation pour l’appui continu qu’elle a apporté au pays dans le cadre de son système de propriété intellectuelle, pour l’assistance technique qu’elle lui a fournie dans la mise en œuvre des systèmes IPAS et WIPO Publish et dans la mise en service prochaine de WIPO File, ainsi que pour l’organisation d’une manifestation tenue récemment à Saint‑Marin afin de promouvoir le système de La Haye et les traités sur le droit d’auteur. Le Gouvernement de Saint‑Marin avait pris des mesures pour faire des actifs de propriété intellectuelle une source de création de richesse : en 2020, il avait déposé ses instruments d’adhésion à quatre traités sur le droit d’auteur en vue de l’adoption d’un nouvel acte législatif sur le droit d’auteur destiné à mettre en œuvre les traités qu’il avait signés récemment et à garantir la protection des œuvres numériques. La poursuite de l’assistance fournie par l’OMPI et de la coopération avec cette dernière serait appréciée à cet égard. Compte tenu de l’importance que revêtent les droits de l’homme, la signature du Traité de Marrakech a été particulièrement bienvenue.
100. La délégation de l’Arabie saoudite a remercié le Directeur général pour les diverses activités dont il était rendu compte dans son rapport. Réitérant ses félicitations au Directeur général désigné, M. Daren Tang, en lui souhaitant plein succès, elle a exprimé ses sincères remerciements à M. Francis Gurry pour les efforts déployés pendant son mandat à la tête de l’Organisation. La délégation a ensuite fait part de certains faits nouveaux concernant la propriété intellectuelle en Arabie saoudite. Le pays avait élaboré et promulgué des lois sur la propriété intellectuelle. En septembre 2020, il avait également déposé ses instruments d’adhésion à l’Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels et à l’Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques, et prévoyait de déposer ses instruments d’adhésion à d’autres traités d’ici la fin de 2020. En avril 2020, le Gouvernement de l’Arabie saoudite avait adopté le système des tribunaux de commerce et avait transféré à ces tribunaux la compétence pour les procédures en matière de propriété intellectuelle. Une commission nationale sur l’application des droits de propriété intellectuelle avait également été créée. En outre, l’Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle (SAIP) a réalisé une étude sur les diverses atteintes éventuelles aux droits de propriété intellectuelle sur les marchés et dans les médias sociaux. L’étude, qui a porté sur plus de 3000 emplacements physiques et plus de 1000 sites Internet, a permis de bloquer 230 sites en infraction et de saisir 5000 articles de contrefaçon. Par ailleurs, le projet de stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle était en cours d’élaboration. Dans le cadre des efforts déployés pour mieux faire connaître la propriété intellectuelle, l’Académie du SAIP s’est attachée à mettre en œuvre et à promouvoir diverses méthodes pédagogiques mises à disposition par l’Académie de l’OMPI. Le pays a ainsi pu figurer parmi les 10 premiers pays au monde bénéficiant le plus des programmes de formation fournis par l’OMPI, le nombre de stagiaires étant passé de 570 en 2019 à plus de 3700 en 2020. Le SAIP organiserait également, le mois prochain, un forum international sur les enjeux de la propriété intellectuelle, en marge de la présidence saoudienne du G20, une initiative visant à répondre aux priorités dans le domaine de la propriété intellectuelle lors des crises et pandémies mondiales. La délégation s’est associée à la déclaration faite par la délégation de Singapour au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique sur les différents sujets à l’examen, ainsi qu’à la déclaration faite par la délégation du Qatar au nom du groupe des pays arabes. En conclusion, la délégation a félicité l’OMPI pour ses travaux visant à utiliser l’IA dans ses opérations et ses services.
101. La délégation de la Serbie, s’associant à la déclaration faite par la délégation de la Lettonie au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, a souligné que l’OMPI avait accompli des progrès exceptionnels au cours de l’année précédente, avec une forte augmentation du nombre de demandes déposées selon le PCT, l’Arrangement de Lisbonne et l’Arrangement de Madrid. Un certain nombre d’adhésions aux traités administrés par l’OMPI avaient précédé l’entrée en vigueur du Traité de Beijing et de l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne. La délégation a précisé que l’utilisation des bases de données mondiales de l’OMPI avait également augmenté. Enfin, elle a indiqué que l’Office de la propriété intellectuelle de la Serbie s’apprêtait à célébrer son centenaire, notamment en publiant une monographie sur l’office avec l’aide de l’OMPI.
102. La délégation de la Sierra Leone a fait sienne la déclaration faite par la délégation du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains. Alors que la pandémie de COVID‑19 continue d’avoir un impact important sur le bien‑être socioéconomique des populations du monde entier, il convient de se féliciter de la réponse appropriée apportée par l’OMPI, avec la mise en place de l’outil de recherche dédié à la COVID‑19, de l’instrument de suivi des politiques en matière de propriété intellectuelle en rapport avec la COVID‑19 et du tableau de bord de la gestion de crise. En tant que petit pays en développement, la Sierra Leone reconnaissait que la propriété intellectuelle était un instrument de transformation qui l’aiderait à reconstruire ses infrastructures socioéconomiques après la pandémie et à atteindre ses ODD. Le renforcement d’un écosystème d’innovation inclusif revêtirait plus que jamais une importance décisive. Il convenait de remercier l’OMPI et l’ARIPO pour les nombreuses initiatives, en particulier en matière d’assistance technique, menées en vue de renforcer en Sierra Leone le système de la propriété intellectuelle, toujours en cours d’élaboration. Les conseils et l’assistance de l’OMPI permettraient d’utiliser efficacement la propriété intellectuelle et l’innovation pour répondre aux ODD du pays et de réduire la fracture numérique. La délégation a réitéré l’engagement constructif de son pays auprès de l’OMPI et sa volonté de faire progresser la création d’un écosystème de propriété intellectuelle mutuellement avantageux.
103. La délégation de Singapour, parlant au nom de son pays, avait prévu que les perturbations provoquées par la COVID‑19 dans les systèmes de santé et sur les marchés commerciaux feraient émerger de nouvelles idées et que l’innovation ainsi que la protection, la gestion et la commercialisation de la propriété intellectuelle allait prendre de l’importance dans le contexte de la recherche d’un vaccin. La délégation a fait part de son engagement à soutenir les créateurs, les entrepreneurs et les entreprises par des programmes d’accélération, de formation, de sensibilisation et de stratégie en matière de propriété intellectuelle. La délégation se réjouissait à l’idée de promouvoir les partenariats pour aider les créateurs et les innovateurs à tirer parti de la propriété intellectuelle afin de surmonter leurs difficultés. Compte tenu des performances excellentes affichées par les économies asiatiques dans le dernier Indice mondial de l’innovation, la délégation s’est réjouie des partenariats noués avec ses voisins régionaux et s’est engagée à collaborer étroitement avec les membres de l’ASEAN et du groupe des pays d’Asie et du Pacifique pour mettre en place un système régional de propriété intellectuelle solide.
104. La délégation de la Slovaquie s’est associée aux déclarations faites par la délégation de l’Allemagne au nom de l’Union européenne et ses États membres ainsi que par la délégation de la Lettonie au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes. Notant que l’Organisation avait continué de fonctionner efficacement malgré la pandémie de COVID‑19, la délégation a également remercié le Bureau international pour son engagement permanent à assurer les meilleurs services possibles à l’échelle mondiale dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. L’harmonisation des systèmes et l’attachement constant à simplifier les opérations et à réaliser des économies dans l’intérêt des utilisateurs étaient des éléments cruciaux dans la poursuite de l’utilisation des services mondiaux de propriété intellectuelle, même durant la crise sanitaire en cours. S’agissant du programme de travail, la délégation a remercié l’OCIS pour son rapport et ses efforts et a estimé que les recommandations formulées par le vérificateur externe des comptes concernant les bureaux extérieurs de l’OMPI pourraient faciliter les délibérations et les prises de décisions des États membres. L’OMPI avait organisé la deuxième session du Dialogue de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et l’IA ainsi que la Conférence de l’OMPI sur le marché mondial des contenus numériques, fournissant une occasion de partager des pratiques recommandées, d’examiner les difficultés, notamment celles ayant trait au droit d’auteur, et de mener des discussions fructueuses avec différentes parties prenantes. La délégation a également salué les résultats des activités d’audit et d’évaluation menées cette année et a dit espérer que le Secrétariat mettrait en œuvre les recommandations en temps utile. La délégation s’est félicitée des excellents résultats financiers pour l’exercice biennal 2018‑2019, figurant dans le Rapport sur la performance de l’OMPI, et a constaté avec satisfaction que 73% des 484 indicateurs d’exécution avaient été pleinement atteints. La délégation a conclu en remerciant le Département pour les pays en transition et les pays développés, ainsi que l’Académie de l’OMPI, pour leur excellente coopération et leur assistance. Elle s’est dite prête à poursuivre sa coopération étroite avec l’OMPI, qui continuerait de jouer son rôle de promotion de l’innovation et de développement de la propriété intellectuelle.
105. La délégation de l’Afrique du Sud a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains. Elle a salué l’œuvre du Directeur général sortant, qui avait été à l’avant‑garde de la révolution numérique, notamment en matière d’IA. Elle a noté avec satisfaction que la pandémie dévastatrice de COVID‑19 n’avait pas eu de graves répercussions financières sur l’OMPI, tout en étant consciente d’éventuelles conséquences futures sur les engagements. La délégation a toutefois regretté l’arrêt des travaux normatifs de l’OMPI en raison de la pandémie, à un moment où il était important d’accélérer le processus. Elle a invité l’OMPI à continuer de remplir son rôle dans le cadre des efforts déployés au niveau multilatéral pour trouver des solutions mondiales novatrices face aux répercussions de la pandémie de COVID‑19, notamment en trouvant un vaccin qui devrait être un bien public essentiel accessible à tous. Enfin, la délégation a appuyé le report des délibérations des assemblées sur les questions de fond et a souhaité que la forme hybride de réunion des assemblées soit un succès.
106. La délégation de l’Espagne a remercié le président ainsi que M. Gurry pour son rapport. Elle s’est félicitée de le voir présider ces assemblées et s’est dite confiante que sous sa direction, il serait possible de progresser sur tous les points à l’ordre du jour. Elle a remercié le Secrétariat de l’OMPI d’avoir convoqué ces assemblées et d’avoir pris toutes les mesures nécessaires pour préserver la santé des délégués. Elle a également remercié l’État hôte, la Confédération helvétique, d’avoir mis en place les conditions leur permettant de se rassembler. La délégation a exprimé sa reconnaissance et ses remerciements à M. Gurry pour les progrès réalisés au cours des 12 années de son remarquable mandat, et a déclaré qu’elle se souviendrait de deux points en particulier. Ainsi, l’OMPI se souviendrait de M. Gurry comme du Directeur général ayant su inculquer à cette Organisation une culture de rigueur budgétaire et de prudence en matière de gestion, d’où une situation financière saine enviée dans l’ensemble du système des Nations Unies. Mais c’est le monde de la culture qui resterait à jamais marqué par M. Gurry, puisque sous son mandat, le traité protégeant les droits des acteurs et actrices du monde entier a été négocié, adopté et est entré en vigueur. En son nom et au nom de son pays, la délégation a salué le dévouement de M. Gurry à l’égard de l’Organisation et lui a souhaité plein succès pour l’avenir. Elle a également souhaité la bienvenue à M. Daren Tang et lui a adressé tous ses vœux de chance et de réussite dans ses entreprises, convaincue que ses succès profiteraient à tous. Elle a rappelé que M. Tang devrait faire face à de nombreux défis, mais a dit souhaiter que l’on se souvienne du nouveau Directeur général comme de celui qui ferait aboutir le traité sur le droit des dessins et modèles et un traité sur la radiodiffusion. Son expérience à la présidence du SCCR en fait la personne idéale à cet égard.
107. La délégation de Sri Lanka était heureuse que les assemblées aient pu être organisées malgré les conditions difficiles découlant de la pandémie de COVID‑19. Le Gouvernement de Sri Lanka a tenu à remercier le Directeur général et différents services de l’OMPI, notamment le Bureau régional pour l’Asie et le Pacifique, le Service d’enregistrement de Madrid et le Secteur du droit d’auteur et des industries de la création, pour leur précieuse coopération au cours des dernières années. Parmi les mesures qui avaient été mises en œuvre figuraient le programme de centre d’appui à la technologie et à l’innovation, le projet relatif à la mise en place d’un environnement propice à la propriété intellectuelle et l’assistance technique visant à renforcer les organisations de gestions collectives à Sri Lanka. Sri Lanka avait également adhéré au Traité de Marrakech en 2016 et avait entrepris des travaux en vue de la mise en œuvre de ce traité. Grâce à la réponse opportune du gouvernement, la propagation de la COVID‑19 avait été contenue à Sri Lanka et les organismes publics étaient opérationnels depuis mai 2020 sans aucune perturbation majeure de leurs services. Des progrès avaient été accomplis de manière constante en vue de l’adoption d’une nouvelle législation complète visant à faciliter et à protéger l’enregistrement des indications géographiques afin de préserver les intérêts des producteurs et des exportateurs de produits originaires de Sri Lanka, en particulier le thé de Ceylan et la cannelle de Ceylan. Des travaux étaient en cours en vue du dépôt de l’instrument d’adhésion de Sri Lanka au Protocole relatif à l’Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques d’ici la fin de 2020, et le pays espérait qu’il lui serait possible d’adhérer aux traités Internet de l’OMPI et au Traité de Beijing au cours de l’exercice biennal à venir. Alors que le monde attendait l’invention d’un vaccin efficace, la pandémie de COVID‑19 avait renforcé l’importance du rôle que la propriété intellectuelle jouait à cet égard et la délégation espérait que ce vaccin serait mis à disposition dans le monde entier grâce aux éléments de flexibilité relatifs aux brevets. La délégation a adressé ses condoléances aux familles et aux proches des personnes qui avaient récemment perdu la vie et a rendu hommage à Mme Carole Croella de la Division du droit d’auteur de l’OMPI.
108. La délégation du Soudan a exprimé ses remerciements et sa reconnaissance à M. Francis Gurry pour le travail remarquable qu’il a accompli au service de l’Organisation, en particulier pour faire avancer la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement, et lui a souhaité beaucoup de succès dans ses entreprises futures. La délégation a chaleureusement félicité M. Daren Tang pour sa récente nomination au poste de Directeur général, se déclarant certaine qu’il continuerait d’œuvrer avec diligence pour promouvoir les travaux de l’Organisation. La délégation a assuré M. Tang de tout son soutien dans l’action qu’il mènerait pour consolider la position de l’OMPI, en particulier pour stimuler l’innovation dans la période à venir. La délégation a souscrit aux déclarations faites par la délégation du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains et par celle du Qatar au nom du groupe des pays arabes, soulignant que l’année 2020 avait été marquée par des conditions sanitaires inédites qui avaient affecté tous les aspects de la vie et raccourci l’ordre du jour de cette session. En conséquence, la délégation a appuyé la déclaration du groupe des pays africains concernant la convocation d’une session extraordinaire des assemblées au cours du premier semestre de 2021 pour tenir des débats de fond. À cet égard, les mesures nécessaires devaient être prises pour garantir que ces discussions soient complètes et transparentes. La délégation a de nouveau adressé ses remerciements à l’OMPI, en particulier au Bureau régional pour les pays arabes, le Bureau régional pour l’Afrique et la Division pour les PMA pour leurs efforts constants visant à fournir une assistance technique en vue de renforcer et de soutenir l’Office national du Soudan, ainsi que pour le renforcement des capacités et la sensibilisation dans le domaine de la propriété intellectuelle. En conclusion, la délégation s’est déclarée prête à faire preuve de souplesse dans sa coopération avec toutes les délégations et à participer activement aux assemblées et aux négociations dans l’ensemble des groupes auxquels elle était affiliée géographiquement.
109. La délégation de la Suède a appuyé sans réserve les déclarations faites par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B et par la délégation de l’Allemagne au nom de l’Union européenne et de ses États membres. La délégation a félicité le Directeur général pour son travail sur le Programme de réorientation stratégique (PRS) de l’OMPI, qui était centré sur les questions transversales et la bonne gouvernance, y compris la gestion axée sur les résultats, la transparence, la responsabilité et une approche de la mission de l’Organisation centrée sur les utilisateurs. L’engagement personnel du Directeur général avait été déterminant dans l’adaptation du système de la propriété intellectuelle au moyen du Traité de Marrakech et d’autres instruments au profit des déficients visuels du monde entier. La Suède se réjouissait à la perspective de progrès futurs de l’OMPI sous la direction de son Directeur général désigné, M. Daren Tang, en particulier en ce qui concernait la prestation de services de haute qualité et l’établissement de normes pertinentes. L’OMPI devait également demeurer un modèle de bonne gouvernance dans le système des Nations Unies et mettre l’accent sur la transparence, la responsabilité et la prudence financières, compte tenu en particulier des perspectives économiques incertaines découlant de la pandémie. Afin de relever les défis à venir et de s’acquitter de sa mission, l’OMPI devait rester un lieu de travail attrayant pour les fonctionnaires les plus brillants, les plus compétents et les plus innovants, en veillant à l’équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, ainsi qu’à la parité femmes‑hommes, surtout au niveau des cadres supérieurs, et en adoptant une approche moderne et inclusive concernant les origines sociales et ethniques, les aptitudes physiques, les convictions religieuses et l’orientation sexuelle. La Suède était prête à soutenir les travaux effectués dans ce domaine. Le pays attachait également une grande importance aux services mondiaux de propriété intellectuelle de l’OMPI et allait continuer de contribuer aux travaux liés au système du PCT et au système de Madrid. Les effets à long terme de la pandémie de COVID‑19 sur l’économie mondiale et la demande de services de l’OMPI restaient à voir. Un système de propriété intellectuelle solide doté d’une gouvernance efficace et transparente serait essentiel pour relever les défis à venir. Compte tenu des excellents résultats financiers de l’OMPI en 2020, il était essentiel de maintenir la prudence et la transparence financières au bénéfice des utilisateurs actuels et futurs du système mondial de la propriété intellectuelle. La propriété intellectuelle étant un moteur du développement économique, de la compétitivité et de l’innovation, un cadre juridique efficace en matière de propriété intellectuelle demeurait une base importante pour l’investissement dans le capital fondé sur le savoir. La pandémie avait accéléré la numérisation, rendant l’existence d’une législation ou d’un cadre efficaces en matière de propriété intellectuelle cruciale pour toutes les économies. Dans le contexte de la quatrième révolution industrielle (“Industrie 4.0”), l’IA et la transformation numérique des écosystèmes, le développement économique et la compétitivité dépendaient de plus en plus de la production et de l’exploitation des savoirs. La gestion de la propriété intellectuelle était également essentielle à la création et à la protection des nouveaux modèles commerciaux. La transformation numérique avait eu une incidence sur la gestion des actifs incorporels et donc sur la valeur totale de nombreuses entreprises. Les nouveaux acteurs et les nouvelles idées commerciales dans des domaines tels que la vidéoconférence et la traduction fondée sur l’IA avaient considérablement modifié le marché et le paysage de la propriété intellectuelle, augmentant la complexité des droits de tiers. La délégation s’est félicitée de l’arrivée de nouvelles idées pour relever ces défis, notamment de la création du “Consortium de l’OMPI pour les créateurs” en coopération avec la Music Rights Awareness Foundation en Suède. La collaboration et l’innovation ouverte étaient essentielles pour stimuler la recherche‑développement sur le marché. Le programme de l’OMPI était une bonne initiative pour protéger les fichiers numériques, qui pouvaient facilement faire l’objet d’une utilisation ou d’une appropriation illicite. L’ampleur de la transformation numérique nécessiterait une adaptation du système mondial de la propriété intellectuelle. La Suède avait soutenu les efforts déployés par l’OMPI pour recenser les questions et élaborer des réponses aux questions de politique générale à cet égard. La délégation a salué les travaux de l’OMPI sur l’IA et s’est félicitée du dialogue actuel et de l’intérêt manifesté envers ce domaine. L’IA permettrait aux offices de propriété intellectuelle d’améliorer leurs procédures internes de recherche, d’analyse d’images et de classification. Ces avancées allaient avoir des incidences sur l’infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle et générer des savoirs et des compétences qui devraient être partagées au sein de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle. Pour faciliter une transition verte, les systèmes de propriété intellectuelle devraient promouvoir l’innovation en vue de la réalisation des ODD, notamment en ce qui concerne le climat. Parmi les efforts déployés au niveau mondial pour faire face aux changements climatiques, la délégation a estimé que WIPO GREEN, qui met en relation les fournisseurs et les demandeurs de technologies respectueuses de l’environnement et réunit les principaux acteurs du secteur pour stimuler l’innovation et la diffusion des technologies vertes, était une initiative remarquable à cet égard. La délégation s’est félicitée de la coopération entre l’OMPI et l’Office suédois de la propriété intellectuelle (PRV) concernant les programmes de formation internationaux financés par l’Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi). En collaboration avec la Division pour les PMA de l’OMPI, le Gouvernement de la Suède a proposé des programmes en rapport avec la propriété intellectuelle à l’intention des PMA et, en collaboration avec la Division des savoirs traditionnels, il a proposé un programme sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques à l’appui de l’innovation.
110. La délégation de la Suisse a fait sienne la déclaration faite par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B. Premièrement, elle a remercié chaleureusement le Directeur général, M. Francis Gurry, pour son engagement sans faille en faveur de l’Organisation notamment lors de ses 12 dernières années passées à sa tête. Soulignant que M. Gurry laissait derrière lui une organisation saine sur le plan financier et attractive en tant que fournisseur global de services en matière de propriété intellectuelle, elle lui a souhaité plein succès pour la suite de son parcours. La délégation a également salué l’entrée de fonction du nouveau Directeur général, M. Daren Tang, le 1er octobre 2020. M. Tang pourrait compter sur le plein soutien de la Suisse dans l’accomplissement des objectifs qu’il avait définis et exposés lors du processus électoral. Par ailleurs, la Suisse observait que le renforcement et le développement équilibré du cadre international de la propriété intellectuelle était un élément clé pour l’avenir de l’OMPI. Un moyen d’atteindre cet objectif était d’accorder une attention particulière à tous les systèmes d’enregistrement et de classification de l’OMPI, afin de garantir leur bon fonctionnement et de continuer à encourager leur croissance. De manière générale, l’attractivité de ces systèmes pour les utilisateurs était étroitement liée à la qualité des enregistrements internationaux, ce qui impliquait des délais de traitement courts, des titres de protection fiables, des solutions informatiques adéquates et des outils de travail innovants adaptés aux besoins. La délégation a en outre indiqué que l’OMPI avait un rôle central à jouer dans les discussions multilatérales et internationales ayant trait à des questions transversales touchant à la propriété intellectuelle. L’Organisation devait pleinement assumer son rôle de chef de file en la matière, en coopération avec les agences pertinentes des Nations Unies et organisations internationales. Par ailleurs, la Suisse souhaitait rappeler que les travaux normatifs étaient aussi au cœur du mandat de l’OMPI. Leurs effets avaient un impact direct sur les utilisateurs des systèmes de propriété intellectuelle. La Suisse appelait de ses vœux une reprise des travaux normatifs en cours. Pour conclure, la délégation a assuré la présidence de sa volonté de contribuer à une conclusion positive des assemblées en cours.
111. La délégation de la République arabe syrienne a exprimé sa gratitude au Directeur général, M. Francis Gurry, pour le rôle éminent qu’il a joué à la tête de l’OMPI au cours des dernières années. La délégation a également félicité le Directeur général désigné, M. Daren Tang, et l’a assuré de son plein soutien dans l’exercice de ses fonctions, se déclarant convaincue de sa capacité d’amener l’Organisation à relever de nouveaux défis compte tenu de sa grande expérience des initiatives de promotion de la créativité et de l’innovation à Singapour. Par ailleurs, la délégation a remercié le Secrétariat pour les efforts déployés afin que la présente session puisse se tenir dans les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID‑19, ainsi que pour la mise à disposition des documents et références nécessaires pour cette session. La délégation a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Elle a exprimé ses sincères remerciements à M. Francis Gurry, qui s’était efforcé, durant les 12 années de son mandat, à développer et à valoriser les activités de l’Organisation. Le Directeur général avait contribué à renforcer l’infrastructure de la créativité et de l’invention dans divers pays, ainsi qu’à répondre aux besoins des pays en développement et à soutenir les initiatives de l’OMPI, notamment WIPO GREEN et le nouveau service WIPO PROOF. Le degré élevé de professionnalisme et d’expérience de M. Gurry, ainsi que sa direction avisée, avaient permis ces réalisations. La délégation a ajouté que la République arabe syrienne continuait de faire de son mieux pour soutenir les créateurs et les inventeurs, aider les PME et organiser l’exposition Al‑Bassil pour la créativité et l’invention (ABECI), malgré l’injustice de la guerre et les mesures coercitives unilatérales auxquelles elle était confrontée. En offrant des prix aux lauréats, l’OMPI avait apporté un grand soutien et contribué au succès des différentes éditions de l’ABECI. En outre, l’OMPI avait participé à l’élaboration de guides nationaux personnalisés à l’intention des PME, intitulés “Créer une marque”, “La beauté est dans la forme” et “Inventer le futur”, et avait apporté son concours aux projets relatifs au CATI et au Centre national de formation à la propriété intellectuelle. À cet égard, la délégation a indiqué qu’elle espérait finaliser la signature des mémorandums d’accord avec l’Organisation durant l’année en cours, afin d’entamer la mise en œuvre de ces importants projets. Des efforts étaient également déployés afin de concevoir une stratégie nationale de propriété intellectuelle en collaboration avec l’OMPI, puisqu’il était important de renforcer le rôle de l’Organisation et de contribuer à la promotion de tous les aspects créatifs et novateurs d’un développement solidaire en République arabe syrienne. Dans ce contexte, une commission représentant tous les acteurs des secteurs public et privé ainsi que des PME s’employait à formuler une stratégie. Un questionnaire national était en cours de finalisation et serait utilisé pour définir un programme de coopération incluant la fourniture d’une assistance à divers secteurs. La République arabe syrienne continuait de mettre en œuvre et de développer un programme de diffusion de la culture de la propriété intellectuelle, qui consistait notamment à cibler les universités et les écoles en les sensibilisant à l’importance de la propriété intellectuelle et en les encourageant à soutenir les mesures créatives. Ce programme était également axé sur les PME, le monde des affaires et le secteur privé. À cet égard, la délégation a indiqué que des informations et des publications de l’OMPI avaient été rassemblées, avec un résumé en arabe, et mises à disposition sur CD‑ROM. Ces supports avaient été distribués à divers secteurs, tandis que l’accent continuait d’être mis sur l’utilisation des services gratuits d’information en matière de brevets de l’OMPI et sur la formation à l’utilisation des bases de données mondiales contenant des documents de brevet. Parmi les autres activités, la délégation a cité la mise en œuvre du programme de sensibilisation de l’OMPI, la création du site Web de la Direction de la protection de la propriété commerciale et industrielle, et la publication d’un bulletin électronique mensuel contenant des informations et des nouvelles en matière de propriété intellectuelle, ainsi que des données d’enregistrement concernant les marques, les dessins et modèles et les brevets en République arabe syrienne. La délégation a souligné que le programme de diffusion de la culture de la propriété intellectuelle avait permis d’intégrer le concept de propriété intellectuelle dans les écoles, universités et établissements de la République arabe syrienne. Les résultats du programme s’étaient concrétisés après la signature d’un mémorandum d’accord avec le Ministère de l’éducation, visant à valoriser les talents créatifs et à perfectionner les compétences, en s’appuyant sur des programmes de sensibilisation fondés sur les publications de l’OMPI sur le terrain. En conclusion, la délégation s’est associée aux appels visant à assurer une meilleure représentation géographique au sein de tous les organes directeurs de l’OMPI et à se concentrer sur le Plan d’action pour le développement sous la nouvelle direction de l’OMPI.
112. La délégation de la Thaïlande a félicité l’OMPI pour ses efforts visant à utiliser des plateformes virtuelles afin de faciliter les discussions et les progrès sur les questions de propriété intellectuelle, compte tenu de la pandémie de COVID‑19. Elle a indiqué que le Gouvernement de la Thaïlande mettait l’accent sur l’élaboration de politiques nationales de propriété intellectuelle conciliant les intérêts des titulaires de droits et ceux de la société, et que d’importants efforts avaient été déployés pour renforcer les infrastructures de propriété intellectuelle dans le pays et créer un environnement favorable dans ce domaine. La délégation a précisé que, afin d’atténuer les effets de la pandémie de COVID‑19, la Thaïlande avait pris un certain nombre de mesures visant à renforcer les fonctions des offices de propriété intellectuelle et à garantir l’accès des systèmes de propriété intellectuelle aux déposants, notamment en encourageant l’utilisation de systèmes de dépôt et de paiement électroniques. Une collaboration étroite avait été observée entre les parties prenantes concernées, afin de lutter contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle sur les marchés physiques et en ligne. La délégation a ajouté que diverses activités de sensibilisation et d’enseignement relatives à la propriété intellectuelle avaient été organisées, notamment un mini‑marathon. Par ailleurs, les médias sociaux s’étaient révélés un moyen très efficace de faire mieux connaître la propriété intellectuelle, et la Thaïlande avait organisé un concours de photographie bien accueilli pour célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2020. La délégation a noté que peu de progrès avaient été accomplis dans les activités d’établissement de normes de l’OMPI en raison de la pandémie de COVID‑19, et que des efforts devaient continuer d’être déployés dans certains domaines, y compris la négociation sur la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles au sein de l’IGC de l’OMPI. La délégation a encouragé les États membres à s’efforcer de trouver une solution positive et acceptable pour tous, y compris par d’éventuels ajustements au mandat de négociation et aux programmes concernés.
113. La délégation de la Trinité‑et‑Tobago a fait observer que son pays avait adhéré à quatre traités et conventions de l’OMPI : la Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion; le Traité de Beijing; le Traité de Marrakech; et le Traité de Singapour sur le droit des marques (Traité de Singapour). Elle a indiqué que la Trinité‑et‑Tobago avait également établi son instrument d’adhésion au Protocole relatif à l’Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques. S’agissant de la législation, la délégation a précisé que le pays avait modifié sa loi sur le droit d’auteur afin de faciliter l’adhésion aux traités de Beijing et de Marrakech et avait introduit la loi sur les marques n° 8 de 2015, assortie d’un règlement, visant à faciliter la mise en place d’une loi moderne et évolutive sur les marques, ainsi que la mise en œuvre du Traité de Singapour. Le pays s’employait actuellement à apporter des modifications à sa législation en vue de l’adhésion au PLT et à l’Acte de Genève (1999) de l’Arrangement de La Haye. La délégation a déclaré que, s’agissant du dépôt en ligne, le pays avait accompli des progrès considérables, avec l’aide de l’OMPI, dans l’exécution du projet WIPO‑FILE. Le 27 mars 2020, l’Office de la propriété intellectuelle de la Trinité‑et‑Tobago avait lancé un système en ligne avec le concours de WIPO‑FILE pour le dépôt électronique des demandes et le paiement en ligne au moyen du système national GovPay, le premier service de paiement en ligne du gouvernement. Dans le domaine de l’application des droits de propriété intellectuelle, la délégation a indiqué qu’un manuel destiné aux procureurs spécialisés en propriété intellectuelle avait été achevé, et que les parties prenantes concernées s’étaient réunies pour créer un service officiellement chargé de l’application des droits de propriété intellectuelle. Les modifications apportées à la loi sur le droit d’auteur, ainsi que la nouvelle loi sur les marques, avaient intégré les dispositions modernes relatives à l’application des droits énoncées dans le manuel. Par ailleurs, la délégation a déclaré qu’une vidéo intitulée “Promouvoir le respect des droits de propriété intellectuelle” avait été présentée à la réunion de l’ACE en 2019, puis diffusée sur les chaînes de télévision nationales. S’agissant de la formation, le centre national de formation à la propriété intellectuelle avait achevé avec succès son deuxième module de “formation des formateurs”. Dans le domaine de la technologie et de l’information, le gouvernement attendait avec intérêt la prochaine phase du projet de centre d’appui à la technologie et à l’innovation (CATI) et s’employait à soutenir les écosystèmes locaux d’applications sportives et mobiles. Pour ce qui est des publications, la délégation a souligné qu’un mémorandum d’accord devait être signé entre l’autorité nationale en matière de bibliothèques et de systèmes d’information et le Consortium pour des livres accessibles (ABC), sous la houlette de l’OMPI. Ce mémorandum d’accord faciliterait l’accès des aveugles et des déficients visuels du pays à plus d’un demi‑million de livres. Sur le plan international, la délégation a fait valoir que la Trinité‑et‑Tobago poursuivait sa collaboration avec les autres États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et participait à la coopération Sud‑Sud avec l’Institut national de la propriété industrielle (INAPI) du Chili. La Trinité‑et‑Tobago était favorable à la conclusion d’un traité sur la radiodiffusion compte tenu de l’essor de l’activité commerciale dans ce domaine essentiel du commerce transfrontalier.
114. La délégation de la Tunisie a adressé ses sincères remerciements au Directeur général, M. Francis Gurry, pour les efforts déployés afin d’élaborer des stratégies et de faire avancer les travaux de l’Organisation dans ses divers domaines d’activité. La délégation s’est félicitée de sa remarquable gestion au cours de ses deux mandats, avec des réussites ayant contribué à renforcer efficacement la capacité de l’Organisation de jouer un rôle important dans la promotion du développement économique, social et culturel. Les efforts déployés par le Secrétariat pour assurer la bonne préparation de la session étaient également très appréciés. La délégation a réitéré ses félicitations à M. Daren Tang, qui était sur le point de prendre ses fonctions de Directeur général, et lui a souhaité plein succès, soulignant que la Tunisie était prête à contribuer efficacement au succès de sa mission. La délégation a fait siennes les déclarations faites par les groupes auxquels elle appartenait. Comme il ressortait de son activité nationale, la Tunisie attachait une grande importance à la propriété intellectuelle et aux règles internationales relatives à la propriété intellectuelle, en vue de protéger les intérêts légitimes des utilisateurs de la propriété intellectuelle et de stimuler l’innovation et la créativité. À cet égard, le pays cherchait à aligner ses lois et procédures nationales sur les normes internationales applicables, et à adhérer aux traités internationaux relatifs à la propriété intellectuelle. La délégation a salué le rôle joué par l’Organisation dans la recherche d’un système de propriété intellectuelle intégré et plus équilibré qui tienne compte des besoins et des préoccupations de tous les États membres, en particulier des pays en développement et des pays les moins avancés. Elle a souligné le rôle essentiel joué par l’OMPI dans la réalisation des ODD et des cibles associées. La participation effective de l’Organisation dans ce domaine, grâce à la présentation régulière et périodique de rapports importants, était très appréciée. En conséquence, la délégation a invité l’OMPI à poursuivre ses efforts en matière d’établissement de rapports et a encouragé les États membres à tenir compte des résultats correspondants. La délégation s’est dite reconnaissante du rôle moteur joué par l’OMPI afin d’appuyer les efforts déployés par les pays en développement et les PMA pour améliorer leurs institutions nationales de propriété intellectuelle grâce au renforcement des capacités et à l’assistance technique. Dans ce contexte, elle a mis en lumière les programmes de coopération technique entre la Tunisie et l’OMPI et s’est félicitée de la contribution de l’Organisation au développement du système de propriété intellectuelle du pays, avec le Bureau régional de l’OMPI pour les pays arabes jouant le rôle d’un organe de supervision et de coordination. En conclusion, la délégation a réaffirmé l’engagement de la Tunisie à développer sa coopération avec l’OMPI dans tous les domaines pertinents afin de promouvoir et de protéger la créativité humaine.
115. La délégation de la Turquie a déclaré que le Gouvernement turc avait rédigé un nouveau document sur la stratégie en matière de propriété intellectuelle pour 2019‑2023 afin de prendre en considération l’adaptation continue de la propriété intellectuelle à l’évolution rapide des écosystèmes d’innovation. Avec le Code de la propriété intellectuelle récemment adopté, la nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle garantirait l’application des pratiques recommandées au niveau international en matière de gouvernance de la propriété intellectuelle. Elle favoriserait également le traitement rapide et efficace d’un nombre toujours croissant de demandes. L’Office turc des brevets et des marques (TURKPATENT) faisait partie des offices de propriété intellectuelle les plus actifs au monde. L’OMPI aurait un rôle important à jouer durant la période de reprise économique qui suivra la pandémie de COVID‑19. L’Organisation devrait également relever de nouveaux défis en matière de recherche sur les vaccins, de données d’essai, d’accès aux médicaments et de production locale durable notamment, en plus des enjeux liés à l’IA et aux mégadonnées. L’OMPI était une plateforme capitale pour prendre des décisions sur l’avenir de l’écosystème mondial de la propriété intellectuelle et la Turquie était déterminée à contribuer à l’obtention d’un consensus sur des points inscrits de longue date à l’ordre du jour.
116. La délégation de l’Ouganda s’est associée à la déclaration faite par la délégation du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains. Grâce à l’appui et à l’investissement que l’OMPI avait continué de lui fournir, notamment dans le cadre du système IPAS, l’office national de propriété intellectuelle avait pu adapter et poursuivre ses activités pendant la pandémie de COVID‑19. En effet, les services d’administration électroniques de l’office avaient permis aux start‑ups fournissant des masques, des respirateurs et d’autres solutions de santé de commercialiser leurs produits dans le pays. Le pays était reconnaissant à l’Office de la propriété intellectuelle de Singapour, à l’Office autrichien des brevets, à l’Office européen des brevets et à l’Office suédois des brevets et de l’enregistrement d’avoir accepté de fournir des services de recherche et d’examen aux déposants de l’Ouganda. Des mesures étaient également mises en place pour dynamiser la coopération avec l’Office des brevets et des marques des États‑Unis d’Amérique et l’Office coréen de la propriété intellectuelle. Enfin, la délégation soutenait les appels en faveur de la convocation de sessions extraordinaires des assemblées en 2021.
117. La délégation de l’Ukraine a déclaré que la priorité du Gouvernement ukrainien était alors d’achever ses réformes institutionnelles dans le domaine de la propriété intellectuelle au cours des mois à venir. La dernière étape de ces réformes consisterait en la création de l’Administration nationale de la propriété intellectuelle qui relèverait de l’Institut ukrainien de la propriété intellectuelle (Ukrpatent). Cela permettrait de créer un système étatique de protection juridique de la propriété intellectuelle optimal à deux niveaux, en vue de concevoir et de mettre en œuvre un modèle public transparent pour parer aux difficultés et aux risques existants, et de mettre à disposition des instruments de propriété intellectuelle efficaces afin de stimuler l’amélioration des résultats économiques de l’Ukraine. Le Ministère du développement de l’économie, du commerce et de l’agriculture de l’Ukraine appréciait vivement la contribution importante que l’OMPI avait apportée à la mise en œuvre d’initiatives conjointes en faveur de l’innovation et du renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle. Dans le sillage de l’intégration européenne et euro‑atlantique, l’Ukraine avait l’intention de rejoindre le groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes de l’OMPI, qui reflèterait les réalités géographique et historique du pays. La délégation invitait tous les pays membres de ce groupe à soutenir les aspirations de l’Ukraine.
118. La délégation des Émirats arabes unis a adressé ses sincères condoléances aux personnes touchées par la pandémie de COVID‑19 et regretté les pertes subies par l’OMPI à cet égard, tout en appréciant les efforts dévoués de l’Organisation pendant cette pandémie pour continuer de fournir les services essentiels. L’enregistrement de nouvelles marques et le traitement des demandes de brevet s’étaient poursuivis sans interruption grâce au système d’administration de la propriété industrielle et au système des brevets international. La délégation était très heureuse que le Traité de Beijing soit récemment entré en vigueur, les Émirats arabes unis ayant été l’un des premiers pays à y adhérer. La délégation a adressé ses sincères remerciements à M. Francis Gurry pour les efforts considérables qu’il avait déployés au poste de Directeur général de l’OMPI. Il avait selon elle contribué à donner une empreinte particulière et une grande valeur au système mondial de la propriété intellectuelle, et avait consolidé son rôle de moteur de développement pour tous. La délégation a également adressé ses sincères félicitations à M. Daren Tang pour son élection au poste de Directeur général, et a précisé que les Émirats arabes unis se réjouissaient de poursuivre leur coopération avec M. Tang et l’OMPI pour accomplir de nouveaux progrès au service des activités d’innovation et renforcer le rôle des Émirats arabes unis en tant que centre incontournable de la propriété intellectuelle aux niveaux régional et mondial. Les répercussions économiques de cette pandémie qui s’est propagée à l’échelle mondiale ont démontré la nécessité de bâtir une économie de la connaissance et mis en évidence le rôle essentiel des systèmes de propriété intellectuelle pour atteindre cet objectif. Malgré les circonstances inhabituelles de l’année en cours, les Émirats arabes unis ont pu profiter d’une avancée historique dans le secteur spatial avec le lancement réussi de la sonde Hope et le début de sa mission d’exploration sur Mars. Les Émirats arabes unis avaient mis l’accent sur la promotion de la technologie et de l’innovation, en se fondant sur une vision à long terme et un appui continu de ses dirigeants avisés. L’Indice mondial de l’innovation 2020 en était la preuve puisque le pays avait conservé sa première place dans le monde arabe pour la cinquième année consécutive, et avait gagné deux places au niveau mondial. De plus, les Émirats arabes unis s’étaient toujours montrés intéressés par les personnes ambitieuses et demeuraient déterminés à renforcer la créativité et la contribution intellectuelle de ces dernières à un développement économique durable. Cette constance dans l’approche du pays était visible à travers les nombreux traités connexes signés, tels que le Traité de Marrakech, qui avait pour but de faciliter l’accès aux œuvres intellectuelles pour les personnes qui en avaient besoin. En conclusion, la délégation s’est félicitée de l’ordre du jour proposé et a confirmé la volonté des Émirats arabes unis de renforcer leur rôle dans la promotion d’un nouveau modèle économique plus souple et plus durable.
119. La délégation du Royaume‑Uni, parlant au nom de son pays, a souscrit à la déclaration du groupe B et a indiqué qu’elle se félicitait des efforts déployés pour que les assemblées puissent se tenir en cette période inédite. La réunion des organes directeurs marquait un retour très attendu aux travaux effectués par l’Organisation dans le domaine intergouvernemental. La délégation a dit attendre avec intérêt de voir pleinement exploité le pouvoir de rassemblement de l’OMPI afin de favoriser une forte collaboration entre les membres et les parties prenantes et de trouver des solutions aux importants défis stratégiques en matière de propriété intellectuelle, notamment ceux posés par l’IA ou les mégadonnées. Elle a précisé que la crise actuelle avait été l’occasion d’accélérer certains processus en cours, tels que la transformation numérique, faisant passer l’Organisation et ses services au cœur du XXIe siècle. La délégation continuerait de jouer un rôle actif dans les importants processus et dispositifs d’organisation et de gouvernance qui contribuaient à la réalisation des résultats obtenus par l’OMPI, en préconisant les principes de reddition de comptes, de transparence, d’éthique et d’indépendance dans l’ensemble de l’Organisation.
120. La délégation de la République‑Unie de Tanzanie s’est alignée sur la déclaration faite par la délégation du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains. Elle a remercié l’OMPI pour son appui indéfectible, notamment dans les domaines de la mise en valeur des ressources humaines et du renforcement des capacités. À cet égard, des activités avaient été menées en 2019 pour améliorer les connaissances et les compétences des entrepreneuses en collaboration avec l’Institut d’études de genre de l’Université de Dar es‑Salaam, et un projet avait été mis au point pour renforcer les capacités des PME en matière de propriété intellectuelle. Par ailleurs, un système de gestion électronique des données serait établi d’ici peu de manière à accroître l’efficacité du traitement des demandes. La délégation a également remercié l’OMPI pour son assistance au lancement du Master de l’ARIPO en propriété intellectuelle à l’Université de Dar es‑Salaam et souhaitait recevoir un appui sous forme de matériel supplémentaire, et notamment d’accès aux publications électroniques. Les inscriptions au cours seraient sans doute positivement influencées par le lancement du programme OMPI‑ARIPO de formation des formateurs en Afrique de l’Est. Le classement de la République‑Unie de Tanzanie dans l’Indice mondial de l’innovation 2020, qui était le plus élevé de son groupe de revenus, était la preuve des efforts déployés au cours des cinq dernières années pour promouvoir l’industrialisation grâce à la créativité et à l’innovation. Le pays avait également adhéré en avril 2020 au Traité de Marrakech.
121. La délégation des États‑Unis d’Amérique a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B. Elle a noté avec satisfaction que l’utilisation des services d’enregistrement de demandes de brevet, de marques et de dessins et modèles industriels de l’OMPI n’avait cessé d’augmenter et que deux traités importants sur le droit d’auteur étaient entrés en vigueur pendant le mandat du Directeur général sortant, M. Francis Gurry. La délégation était convaincue que l’OMPI continuerait de promouvoir la créativité et l’innovation dans le monde en tant qu’instance internationale de premier plan et elle collaborerait avec le nouveau Directeur général, M. Daren Tang, afin de promouvoir la propriété intellectuelle dans toutes les strates de la société et dans toutes les régions. Au cours de la pandémie de COVID‑19, l’OMPI avait joué un rôle moteur en aidant les offices de propriété intellectuelle du monde entier à se concerter, à tirer des enseignements de l’expérience des autres et à partager de bonnes pratiques. Malgré la pandémie, l’innovation et l’entrepreneuriat étaient florissants. L’Office des brevets et des marques des États‑Unis d’Amérique continuerait d’examiner des demandes de brevet et de marques avec une efficacité sans précédent. Il avait fait tout son possible pour aider la communauté de l’innovation à relever les défis découlant de la pandémie de nombreuses manières : mise en place de nouveaux programmes visant à accélérer l’examen des demandes de brevet et de marques liées à la COVID‑19, prolongation des délais et exonération de taxes, recours aux vidéoconférences par les examinateurs et les juges administratifs, et possibilité de déposer tous les documents et demandes, y compris les demandes de droits d’obtenteur, par voie électronique. L’Office des brevets et des marques des États‑Unis d’Amérique avait conscience du fait que l’octroi de licences sur des technologies existantes pouvait accélérer encore la mise au point de nouvelles technologies en temps de crise; par conséquent, il avait mis en place la plateforme “Patents 4 Partnership” qui permettait aux inventeurs de présenter leurs brevets et aux preneurs de licence potentiels de choisir les technologies sur lesquelles ils souhaitaient acquérir une licence. Grâce à cette plateforme, les titulaires de brevets ou de demandes de brevet publiées concernant une invention liée à la COVID‑19 pouvaient l’inscrire sur la liste des inventions pouvant être concédées sous licence. Le Bureau du droit d’auteur des États‑Unis d’Amérique avait également pris des mesures ciblées pour continuer d’assurer des fonctions essentielles pendant la pandémie, notamment en modifiant ses pratiques ou en adaptant ses règles pour permettre aux utilisateurs d’avoir accès à ses services d’enregistrement, d’inscription et de concession de licences. Le Bureau du droit d’auteur, qui avait été créé 150 ans auparavant, avait continué à un rythme soutenu de publier des études de politiques, d’établir des règles et de mener des initiatives en matière d’enseignement et de sensibilisation destinés à de nombreux publics. Compte tenu de la crise en cours et de l’attention accrue accordée à la propriété intellectuelle, les experts de ce domaine devraient participer à tous les débats importants sur la politique de propriété intellectuelle. Par conséquent, en tant qu’institution des Nations Unies chargée des services, des politiques, de l’information et de la coopération en matière de propriété intellectuelle, l’OMPI disposait des compétences et de l’expérience nécessaires pour traiter les questions de propriété intellectuelle et d’innovation et devrait jouer un rôle prépondérant dans les débats relatifs aux politiques de propriété intellectuelle menés par toute institution des Nations Unies. Les États‑Unis d’Amérique se réjouissaient à la perspective de collaborer avec le Secrétariat et avec d’autres États membres pour faire en sorte que l’OMPI continue de fonctionner de manière harmonieuse, transparente et efficace. Le pays était résolu à veiller à ce que l’OMPI continue de fournir des services de très haut niveau et à ce que la priorité de l’Organisation soit l’administration de la valeur des droits de propriété intellectuelle.
122. La délégation du Viet Nam, parlant au nom de son pays, s’est associée aux déclarations de l’ASEAN et de la délégation de Singapour au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Elle attendait avec intérêt de nouveaux progrès dans l’établissement de normes internationales relatives au traité sur le droit des dessins et modèles et à l’IGC. Malgré les défis sans précédent et les graves perturbations provoquées par la pandémie de COVID‑19, 45 404 demandes de titres de propriété intellectuelle avaient été traitées au Viet Nam au cours des huit premiers mois de l’année 2020, soit une augmentation de 7,2% par rapport à la même période en 2019. Le nombre de titres de protection de la propriété industrielle avait augmenté de 26,8%, avec une augmentation de 86,9% du nombre de licences de brevet exclusives accordées. Le Viet Nam avait également commencé à mettre en œuvre le système de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels. Au cours des neuf mois environ qui s’étaient écoulés depuis que l’Arrangement de La Haye avait pris effet à l’égard du pays, l’Office national de la propriété intellectuelle avait reçu une centaine de demandes désignant le Viet Nam. Les ministères et organismes compétents avaient établi des plans pour la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle et la plupart des projets soutenus par l’OMPI étaient mis en œuvre efficacement et adaptés à la situation actuelle, notamment le système IPAS, le projet relatif à la mise en place d’un environnement propice à la propriété intellectuelle et le programme de création de CATI. En outre, le Viet Nam avait déployé des efforts considérables pour promouvoir l’innovation et avait conservé la 42e place sur 131 économies dans le monde dans l’Indice mondial de l’innovation 2020. La délégation a adressé ses sincères remerciements au Directeur général et au Secrétariat pour l’assistance technique et les autres formes d’assistance reçues, qui avaient permis ces réalisations. Le Viet Nam était convaincu que la direction de l’OMPI jouerait son rôle pour garantir un accès universel, équitable et abordable aux vaccins et aux outils dans le cadre de la réponse apportée à la COVID‑19.
123. La délégation du Zimbabwe, évoquant les conséquences dramatiques de la pandémie de COVID‑19 sur la santé et les moyens de subsistance socioéconomiques des Zimbabwéens, a déclaré que les stratégies visant à endiguer la propagation du virus avaient fait échouer les mesures visant à mettre en œuvre la politique nationale de propriété intellectuelle et la stratégie d’application y relative. Les restrictions en matière de voyage avaient également entraîné la suspension des programmes de formation et de renforcement des capacités qui étaient essentiels pour mieux faire connaître la propriété intellectuelle et accroître son utilisation. S’agissant de la coopération avec l’OMPI, la participation d’un fonctionnaire de l’Office zimbabwéen de la propriété intellectuelle au programme de bourses dans le cadre du système de Madrid favorisait le transfert de compétences et l’assistance technique et, partant, l’efficacité et la productivité de l’office. Le Master en droit de la propriété intellectuelle proposé par l’Académie de l’OMPI, l’ARIPO et l’Université africaine se déroulait en ligne compte tenu de la pandémie de COVID‑19. La loi sur le droit d’auteur et les droits voisins était en cours de révision, à la suite de l’adhésion du Zimbabwe au Traité de Marrakech et au Traité de Beijing en 2019.
124. Le représentant de l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) a remercié le Directeur général sortant de l’OMPI pour l’excellence des relations de coopération et d’amitié entre l’OMPI et l’OAPI, qui s’était accentuée sous ses mandats. Elle a également salué la qualité du travail accompli et les progrès réalisés par l’OMPI durant cette période et a souhaité à M. Gurry pleins succès dans sa nouvelle vie. La délégation a par ailleurs réitéré ses chaleureuses félicitations à M. Daren Tang pour sa brillante élection au poste de Directeur général de l’OMPI. Elle a indiqué que l’OAPI était prête à travailler avec lui pour une coopération toujours aussi dynamique entre les deux institutions. La délégation s’est dite persuadée que les relations de coopération entre l’OMPI et l’OAPI, qui avaient connu ces dernières années des avancées significatives, se poursuivraient et se raffermiraient encore dans les années à venir pour le bénéfice mutuel des deux institutions. Elle était également convaincue du rôle éminemment exaltant que l’OMPI jouait pour la promotion de la propriété intellectuelle dans le monde et particulièrement pour le développement, comme en témoignait l’engagement de l’OMPI à accompagner l’OAPI dans la mise en œuvre de son plan stratégique 2018‑2022. L’année 2020 avait été pour l’OAPI une année pleine de défis dans le contexte de la COVID‑19. En effet, l’OAPI avait pris dès le début de la pandémie des mesures pour le télétravail, grâce à la modernisation de son outil informatique afin de poursuivre les activités et notamment le traitement des demandes de titres reçues par voie électronique. L’OAPI avait poursuivi avec ses partenaires la mise en place de nouvelles formations en gestion collective et ingénierie brevet pour renforcer les capacités des ressources humaines des États membres. En outre, des projets avaient été mis en œuvre au bénéfice des États, en matière de variétés végétales, d’indications géographiques, et de développement de la propriété intellectuelle dans le cadre de la zone de libre‑échange continentale africaine, avec l’appui de l’Union Européenne, de l’UPOV et l’Agence française de développement. La coopération dynamique avec l’OMPI s’était également poursuivie, confirmant la volonté des deux institutions de promouvoir la propriété intellectuelle par la poursuite des projets tels que : i) une formation en propriété intellectuelle dans le cadre du Master en coopération avec l’Université de Yaoundé II; ii) une formation de longue durée relative au programme de bourses dans le cadre du système de Madrid; iii) les travaux sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore; et iv) la mise en œuvre de l’Accord tripartite OMPI/ARIPO/OAPI avec notamment l’étude sur l’harmonisation des systèmes de ces deux organisations africaines. L’OMPI et l’OAPI étaient des organisations animées par des aspirations et des idéaux similaires. Ces idéaux étaient poursuivis au moyen d’une coopération large et solidaire entre les deux organisations. La délégation a réitéré ses remerciements au Directeur général de l’OMPI et à son équipe pour avoir répondu favorablement à l’essentiel de ses sollicitations et les a assurés de la volonté de l’OAPI de continuer d’œuvrer à la consolidation des liens d’amitié et de coopération existant entre les deux institutions, pour le progrès des États membres. Les travaux de la session en cours allaient donner lieu à des débats sérieux, parfois animés, mais toujours empreints de cette volonté de faire triompher les idéaux partagés. La délégation a exhorté toutes les délégations à faire preuve de détermination et d’une bonne volonté de coopération afin de parvenir à des solutions concrètes et réalistes qui s’inscriraient dans la voie du développement durable de l’action de l’OMPI.
125. Le représentant de l’Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) s’est associé à la déclaration faite par la délégation du Zimbabwe au nom du groupe des pays africains. Elle était reconnaissante à l’OMPI d’avoir continué de lui fournir un appui pour améliorer son système informatique, et en particulier ses services en ligne, qui avaient constitué une base solide pour la poursuite de ses activités pendant la pandémie de COVID‑19. Elle appréciait de même grandement l’assistance fournie par l’OMPI dans le cadre de la mise en service du module des États membres de l’ARIPO et de la base de données régionale. Parmi les activités menées conjointement avec l’OMPI et l’OAPI au cours de l’année écoulée figuraient une table ronde sur la propriété intellectuelle et la Zone de libre‑échange continentale africaine et des campagnes de sensibilisation sous forme de webinaires sur des sujets tels que le rôle des offices de propriété intellectuelle dans le contexte de la pandémie de COVID‑19 et les possibilités offertes par les traités et accords régionaux et internationaux. Des progrès avaient également été accomplis sur le plan du renforcement des capacités : des programmes d’enseignement supérieur dans le domaine de la propriété intellectuelle étaient désormais disponibles au Ghana, en République‑Unie de Tanzanie et au Zimbabwe. L’ARIPO se réjouissait à la perspective de poursuivre sa collaboration fructueuse avec l’OMPI.
126. Le représentant de l’Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (Office des brevets du CCG) a déclaré que la plupart des économies nationales continuaient de souffrir des conséquences de la pandémie de COVID‑19. Il était important que l’OMPI s’efforce d’examiner et de trouver des solutions efficaces pour faire face aux répercussions de la pandémie sur la santé, l’économie, la société et la sécurité ainsi qu’aux difficultés qui en découlaient, y compris les perturbations de la circulation des marchandises et des chaînes d’approvisionnement mondiales d’équipements et de matériel essentiels. Face à l’incertitude économique, l’Office des brevets du CCG examinait un certain nombre de mesures, notamment la prolongation des délais et l’assouplissement de certaines procédures afin de réduire la charge pesant sur les déposants et les conseils en brevets à travers le monde, en leur apportant une assistance tout en préservant leurs droits d’une manière qui ne soit pas incompatible avec ses textes juridiques. L’écosystème de l’OMPI et les accords internationaux qu’elle administre continuaient de jouer un rôle essentiel pour stimuler la recherche, le développement et l’innovation dans les secteurs public et privé dans le monde. Cet aspect serait essentiel pour mettre au point des vaccins et un traitement contre la COVID‑19, ainsi que des dispositifs, des outils et des applications pour smartphones dans le domaine médical qui pourraient faciliter son suivi, en limitant sa propagation et en réduisant au minimum ses effets sur la santé. Il faudrait également que l’OMPI fasse usage des éléments de flexibilité prévus dans les accords internationaux concernant la réglementation des exportations soumises à des droits de propriété intellectuelle dans les situations d’urgence et de pandémie mondiale. Le représentant attendait avec intérêt que le rôle joué par l’OMPI s’élargisse encore dans la mise en place d’un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace, propre à contribuer à la lutte contre la pandémie, tout en stimulant l’innovation et la créativité et en tenant compte des différents niveaux de développement.
127. La représentante de l’Association interaméricaine de la propriété intellectuelle (ASIPI) a exprimé ses sincères félicitations au Directeur général, M. Francis Gurry, pour son excellent travail à la tête de l’OMPI. Elle a également félicité le Directeur général désigné, M. Daren Tang, et lui a souhaité plein succès dans ses nouvelles fonctions. L’ASIPI est une entité à but non lucratif fondée il y a 56 ans, dont l’objectif principal est de promouvoir et de protéger les intérêts collectifs de ses membres actifs par l’étude et la diffusion de la propriété intellectuelle, de favoriser l’établissement de normes et la défense des droits de propriété intellectuelle dans les pays du continent américain, ainsi que l’amélioration des connaissances et des pratiques professionnelles de ses membres. La représentante de l’ASIPI a expliqué que depuis sa création, l’ASIPI avait noué de nombreuses et fructueuses collaborations avec des entités partageant sa vision et, depuis plusieurs années, elle entretenait notamment une coopération très étroite avec l’OMPI. L’ASIPI souhaitait vivement collaborer avec l’OMPI dans le cadre de diverses initiatives en faveur de la propriété intellectuelle. Plusieurs événements visant à promouvoir la propriété intellectuelle avaient été organisés en collaboration avec l’OMPI dans la région et dans différents pays d’Amérique latine. Parmi ces événements figuraient les activités de la Division du droit des brevets : l’ASIPI avait appuyé l’OMPI dans le cadre de la formation à la rédaction des demandes de brevet tenue à l’occasion du séminaire de l’ASIPI en mars 2020, à Montevideo (Uruguay). Elle œuvrait pour que cette formation soit reconnue par les offices latino‑américains. Il en allait de même pour les ateliers itinérants sur le PCT et le système ePCT : l’ASIPI avait apporté son appui à l’OMPI dans le cadre des ateliers sur le PCT déjà organisés dans différents pays de sa région. L’ASIPI estimait important, compte tenu de la situation mondiale actuelle, que l’OMPI soutienne et aide les pays de la région latino‑américaine dans l’automatisation de leurs plateformes et la formation de leurs fonctionnaires. L’ASIPI collaborait avec l’OMPI et avec tous les groupes de propriété intellectuelle pour œuvrer de manière responsable à un monde meilleur. C’est pourquoi elle soutenait les projets de développement accéléré de WIPO GREEN. Dans le même temps, à travers son programme ASIPIVerde, elle cherchait à encourager l’innovation et l’esprit d’entreprise en Amérique latine dans des domaines qui visaient la préservation de l’environnement, l’atténuation du changement climatique et le bien‑être social. L’ASIPI avait récemment créé l’Académie de l’ASIPI dans le but de former et d’éduquer la communauté des professionnels du droit à l’aide de formations sur la propriété intellectuelle et les domaines connexes. Vu l’excellence et l’importance des formations proposées par l’OMPI depuis de nombreuses années par l’intermédiaire de son Académie, l’ASIPI estimait pertinent de signer un accord de collaboration par lequel l’Académie de l’ASIPI et l’Académie de l’OMPI pourraient œuvrer ensemble en faveur de la communauté de la propriété intellectuelle en Amérique latine. L’ASIPI était convaincue que la coopération entre les deux académies contribuerait au renforcement de la propriété intellectuelle en promouvant la créativité et l’innovation. L’ASIPI appréciait pleinement le travail de l’OMPI et se réjouissait qu’après plusieurs années et d’innombrables initiatives communes, le même élan et la même volonté de collaborer avec succès pour un même objectif demeurent.
128. Le représentant du Consortium for Common Food Names (CCFN) a expliqué que le CCFN était une alliance internationale indépendante à but non lucratif qui comptait parmi ses membres des entreprises et des organisations de nombreux pays développés ou en développement. Sa mission était de préserver le droit légitime des producteurs et des consommateurs du monde entier à utiliser des noms communs, de protéger la valeur des marques internationalement reconnues et de prévenir l’apparition de nouveaux obstacles au commerce. Le CCFN souhaitait que les membres de l’OMPI et les parties intéressées reçoivent des informations objectives sur les questions liées aux noms communs (ou génériques), afin que ces derniers aient la même importance que les indications géographiques dans les politiques, programmes et initiatives de l’OMPI. Cela permettrait aux membres de l’OMPI et aux parties intéressées de prendre des décisions éclairées dans le meilleur intérêt de leurs producteurs, consommateurs, partenaires commerciaux et autres parties prenantes. Le CCFN a déclaré qu’il s’engageait à travailler aux côtés de l’OMPI pour remédier aux déséquilibres dans les approches adoptées dans le cadre des politiques relatives aux indications géographiques, qui avaient une incidence négative sur les marchés du monde entier. Ces politiques nuisaient aux droits à une procédure régulière, à la transparence, à la liberté d’expression et aux procédures de consultation publique et pouvaient créer des obstacles aux produits de grande consommation fondés sur des noms communs. Il était primordial de concilier les intérêts des utilisateurs de noms communs et ceux des titulaires d’indications géographiques pour garantir que les systèmes de propriété intellectuelle tiennent compte des intérêts de toutes les parties prenantes concernées. La mise en œuvre de l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne de 2015 (ci‑après dénommé “Acte de Genève”), entré en vigueur le 26 février 2020, était une occasion importante de mettre ces principes en pratique. Pour une mise en œuvre équitable de leurs engagements, les parties à cet arrangement devraient s’assurer que les mesures nécessaires soient mises en place pour prendre en considération ces appellations d’origine et indications géographiques de manière appropriée afin que les droits des propriétaires de marques et des utilisateurs de termes génériques soient respectés. Bien que l’Acte de Genève et le règlement d’exécution commun à l’Arrangement de Lisbonne et à l’Acte de Genève de l’Arrangement de Lisbonne prévoient des garanties pour les propriétaires de marques et les utilisateurs de termes génériques, il était possible que les différentes approches utilisées aux fins de la mise en œuvre de l’Acte de Genève dans les pays adhérents portent atteinte à ces garanties et mettent leurs droits en danger. L’histoire a montré que les pays qui avaient adhéré à l’Arrangement de Lisbonne ne disposaient pas toujours des meilleurs mécanismes pour mettre en œuvre l’Arrangement de manière équitable, ce qui plaçait les propriétaires de marques antérieures et les utilisateurs de termes génériques dans une position vulnérable. Il convenait de souligner que le Comité des indications géographiques de l’Association internationale pour les marques (INTA) avait relevé ce défi en fournissant des orientations aux pays adhérents au sujet de l’application équitable de l’acte dans leurs juridictions. Ces orientations tenaient compte des quatre piliers de la résolution du Conseil d’administration de l’INTA concernant la protection des indications géographiques : 1) la protection des marques antérieures; 2) la transparence et la régularité de la procédure; 3) la possibilité pour les tiers de s’opposer à la protection des indications géographiques; et 4) la protection des termes génériques contre leur monopolisation par les indications géographiques. Le document du Comité des indications géographiques de l’INTA sur la mise en œuvre de l’Acte de Genève couvrait les modalités de mise en œuvre de tout régime de propriété intellectuelle et formulait les quatre recommandations suivantes : 1) les pays adhérant à l’Acte de Genève devraient mettre en œuvre un processus d’examen et de révision une fois que les indications géographiques ont été notifiées à ces pays. Un processus d’examen et de révision solide était essentiel, car la protection d’une indication géographique était automatiquement accordée un an après la notification de l’indication géographique au pays adhérent si aucune mesure n’était prise par ce dernier; 2) les indications géographiques devraient être publiées à des fins d’opposition bien avant la protection de l’indication géographique, et les tiers devraient disposer de procédures équitables et efficaces pour s’opposer à ces demandes; 3) les pays adhérents devraient fournir des orientations claires sur les motifs valables de refus, d’opposition et de radiation, et devraient définir des critères clairs et objectifs sur ce qui constituait un terme générique dans ces pays; 4) chaque pays adhérent devrait prévoir des mesures de protection efficaces pour les marques existantes et des mesures de protection qui permettent de continuer à utiliser les termes génériques. Le représentant a déclaré qu’il était essentiel d’assurer une application juste et équitable des mesures de protection de la propriété intellectuelle pour maintenir l’équilibre nécessaire dans les systèmes de propriété intellectuelle afin de respecter à la fois les droits des nouveaux déposants – dans ce cas les titulaires d’indications géographiques ou d’appellations d’origine – et les droits des propriétaires de marques et des utilisateurs de termes génériques. Le représentant était préoccupé par le fait que de nombreux pays ne disposent pas des mécanismes nécessaires pour mener à bien, de manière responsable, un processus juste et solide dans l’année suivant la notification. Dans ce cas, un pays devrait informer l’OMPI que le terme était à l’étude mais qu’il ne serait pas reconnu tant que le pays n’aurait pas envoyé une notification positive à l’OMPI. Le CCFN était prêt à travailler avec l’OMPI et tout pays pour s’assurer que de tels processus soient mis en place et suivis au niveau national et international. Il a exprimé son désir de collaborer au développement futur des programmes de l’OMPI et des membres de l’OMPI relatifs aux indications géographiques et aux noms communs.
129. Le représentant du Centre d’études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) a déclaré qu’une page importante se tournait dans l’histoire de l’OMPI avec le départ tout proche de Francis Gurry, qui avait dirigé l’Organisation ces 12 dernières années. Sous son impulsion, les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle (PCT, Madrid, La Haye, Centre d’arbitrage et de médiation) avaient connu des développements sans précédent, passant sans dommage à travers la crise financière de la première décennie de notre siècle et la crise sanitaire actuelle, et assurant à l’OMPI une santé financière réjouissante. Quant au système de Lisbonne, l’Acte de Genève lui permettrait de prendre un nouvel élan bienvenu. Sur le plan normatif, les succès retentissants qu’étaient le Traité de Beijing et le Traité de Marrakech compensaient dans une certaine mesure la stagnation que l’on ne pouvait que déplorer pour certains projets, stagnation due à la crise générale du multilatéralisme ainsi qu’à des raisons propres au domaine de la propriété intellectuelle. Homme de vision, Francis Gurry avait compris qu’il fallait innover en créant de nouvelles formes de coopération internationale par le biais de plateformes prometteuses comme WIPO GREEN, WIPO Re:Search et Pat‑INFORMED. Le CEIPI ne pouvait que se féliciter d’avoir pu bénéficier de la précieuse collaboration de Francis Gurry, qui avait assuré la présidence de son Conseil d’administration pendant plusieurs années, montrant ainsi l’importance qu’il accordait à l’enseignement et à la recherche en propriété intellectuelle. Le représentant a chaudement remercié M. Gurry et lui a adressé ses meilleurs vœux pour la nouvelle vie qui l’attendait. Le représentant a également souhaité plein succès au nouveau Directeur général, M. Daren Tang, l’assurant du soutien du CEIPI, qui espérait pouvoir consolider et renforcer les liens de coopération unissant les deux institutions.
130. Le représentant de la Corporación Latinoamericana de Investigación de la Propiedad Intelectual para el Desarrollo (Corporación Innovarte) a déclaré qu’en tant qu’institution spécialisée des Nations Unies, l’OMPI doit contribuer à remédier aux faiblesses et aux inégalités dans le cadre de la réponse mondiale à la pandémie de COVID‑19 et au changement climatique. L’appropriation des connaissances et des incitations issues de la R‑D, fondées sur des droits exclusifs, ralentit les efforts de collaboration pour trouver un vaccin ou un traitement efficace contre la COVID‑19. Les droits exclusifs sur les vaccins et les médicaments entravent leur production et leur rapide mise à la disposition de tous ceux qui en ont besoin. En conséquence, l’OMPI doit soutenir la mise en œuvre du Groupement d’accès aux technologies contre la COVID‑19 de l’OMS, qui encourage le libre partage des connaissances liées à la COVID‑19. L’OMPI, en collaboration avec l’OMS et d’autres institutions des Nations Unies, doit appeler les gouvernements et les autres parties prenantes à concevoir et à mettre en œuvre un cadre juridique international afin de garantir que les connaissances et les innovations liées à la COVID‑19 et au changement climatique puissent devenir des biens mondiaux accessibles à tous dans des conditions équitables. En outre, l’OMPI doit intégrer les besoins d’accès aux connaissances et aux innovations liées à la COVID‑19 et au changement climatique dans les travaux de tous ses organes de réglementation et d’assistance technique.
131. Le représentant d’Electronic Information for Libraries (EIFL), qui collaborait avec des bibliothèques dans des pays en développement et des pays en transition en faveur de l’accès aux connaissances, a souligné le rôle qu’avait joué le Directeur général sortant, M. Francis Gurry, dans l’adoption du Traité de Marrakech qui s’appliquait dans presque une centaine de pays et dont des millions de personnes bénéficiaient. Le représentant était convaincu que la nouvelle direction de l’OMPI saurait répondre efficacement au défi mondial posé par la pandémie, ainsi qu’à celui du changement climatique. Pour l’EIFL, la pandémie de COVID‑19 avait mis en évidence la nécessité impérieuse de mettre en place des lois modernes sur le droit d’auteur favorisant la transition vers l’enseignement et la recherche fondamentale en ligne. Durant cette crise sans précédent, l’enseignement et l’accès aux collections des bibliothèques s’étaient de plus en plus effectués en ligne. Si la recherche fondamentale sur la COVID‑19 dépendait de la collaboration à l’échelle mondiale, de nombreuses législations nationales sur le droit d’auteur étaient obsolètes et ne favorisaient pas l’environnement numérique. À cet égard, le SCCR devait accélérer ses travaux sur les limitations et exceptions afin de surmonter les obstacles recensés dans les trois domaines critiques : l’enseignement en ligne, le droit à la recherche et la conservation sous forme numérique. Enfin, le représentant a présenté ses condoléances pour la récente disparition de Mme Carole Croella, un membre estimé de la Division du droit d’auteur de l’OMPI, en particulier pour son travail en Afrique.
132. Le représentant de l’Association pour la propriété intellectuelle des Émirats arabes unis (EIPA) a déclaré que l’EIPA avait toujours travaillé en coopération avec ses partenaires stratégiques pour sensibiliser davantage le public à la propriété intellectuelle aux Émirats arabes unis. Les travaux qu’elle avait menés pour ce faire visaient à garantir une protection contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle, à faire mieux connaître ces droits et à participer à des manifestations régionales et internationales dans le domaine. Malgré les défis posés par la pandémie de COVID‑19, l’EIPA avait pu garantir une continuité totale de ses programmes et adopter des moyens technologiques modernes dans le cadre de ses formations et ateliers, y compris la Semaine électronique de la propriété intellectuelle, le diplôme de spécialiste de la propriété intellectuelle et la Conférence des femmes des Émirats arabes unis. Le représentant se réjouissait de poursuivre sa coopération durable avec l’OMPI afin de faire progresser la connaissance de la propriété intellectuelle afin qu’elle atteigne un niveau élevé aux Émirats arabes unis et dans l’ensemble de la région.
133. La représentante du Health and Environment Program (HEP) a déclaré que le départ du Directeur général marquait la fin d’une période de coopération intense entre le HEP et l’OMPI. En effet, le HEP avait participé à de nombreuses réunions de l’OMPI depuis 2001, y compris à la quasi‑totalité des réunions de l’IGC. Il était regrettable que l’IGC n’ait pas été en mesure de parvenir à un consensus en raison des intérêts divergents des parties. Il était également regrettable que la pandémie de COVID‑19 et la décision de l’OMPI de ne pas autoriser la présence physique des ONG – y compris de celles ayant un bureau à Genève – n’aient pas permis au HEP de présenter en personne ses vœux de réussite aux Directeurs généraux sortant et entrant.
134. Le représentant de la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA), représentant 2,5 millions de bibliothèques dans le monde, a exprimé ses condoléances à l’occasion du décès de Mme Carole Croella, saluant son dévouement et son professionnalisme au service de l’OMPI et des Nations Unies. Le représentant de la fédération a souligné que la COVID‑19 avait révélé la nécessité de règles adaptées à l’ère du numérique, permettant aux bibliothèques de soutenir l’enseignement, la recherche et la culture, en ligne et hors ligne. Le représentant a précisé que l’IFLA, tout en se félicitant de la bonne volonté manifestée par les titulaires de droits, ne considérait pas les mesures volontaires comme un substitut à la clarté et à la certitude de l’action législative, que l’OMPI pourrait aider à faire progresser dans l’intérêt des gouvernements et des parties prenantes.
135. Le représentant de la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO) a déclaré que l’IFRRO se réjouissait de collaborer avec l’OMPI pour mettre en œuvre la vision et les priorités du Directeur général désigné, en s’appuyant sur les réalisations de son prédécesseur. La crise sanitaire mondiale avait eu des conséquences dramatiques pour l’industrie de l’édition, la gestion collective des droits et les organisations de gestion collective représentées par l’IFRRO. Elle avait également démontré la résilience des industries de la création et leur capacité à trouver de nouvelles façons de donner accès aux œuvres, en utilisant toutes les possibilités offertes par les technologies numériques. Dans ce contexte inédit, le représentant réaffirmait sa volonté de collaborer avec l’OMPI et les États membres pour favoriser un écosystème dans lequel les œuvres créatives seraient accessibles et les créateurs et éditeurs récompensés pour chaque utilisation de leurs œuvres.
136. Le représentant de l’International Intellectual Property Commercialization Council (IIPCC) a décrit l’IIPCC comme une ONG favorisant la prospérité économique des innovateurs, des entrepreneurs et des entreprises grâce à la commercialisation et à la démocratisation des secrets d’affaires. L’IIPCC collaborait avec l’OMPI depuis 2015 et le lancement du registre international des savoirs. Les MPME avaient obtenu l’inscription de plus de 10 millions d’enregistrements dans ce registre en combinant une empreinte numérique unique et l’horodatage de leurs secrets commerciaux, pour fournir la preuve de leur existence. Étant donné que 80 à 95% de l’activité économique provenait des MPME, le représentant a souligné la nécessité d’encourager l’innovation et la protection de la propriété intellectuelle.
137. Le représentant de l’Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA) a déclaré que la JIPA attendait avec intérêt de participer aux initiatives du nouveau Directeur général de l’OMPI au cours son mandat. Il a rappelé que la JIPA, une organisation à but non lucratif comptant plus de 1300 sociétés et organisations, avait collaboré avec l’OMPI dans le cadre de diverses activités, dont WIPO GREEN, qui faisait suite à une proposition de la JIPA. Le représentant a réaffirmé la volonté de la JIPA de collaborer sur des questions complexes telles que les données, l’IA et la transformation numérique, et a encouragé le nouveau Directeur général à jouer un rôle moteur et à trouver le juste équilibre entre tous les intérêts liés à l’innovation dans la société.
138. Le représentant de Knowledge Ecology International (KEI) a suggéré que l’OMPI établisse un instrument créant des droits réciproques sur les inventions du secteur liées à la COVID‑19 financées par les pouvoirs publics, les États parties acceptant les conditions et modalités de partage de l’accès aux inventions financées par des fonds publics. Le représentant a suggéré que l’OMPI apporte rapidement des conseils utiles aux pays qui luttent pour lever les obstacles en matière de propriété intellectuelle dans le cadre de la mise au point et de la fabrication à grande échelle de nouveaux services et produits – ainsi que de l’accès à ceux‑ci – destinés à prévenir et à traiter la COVID‑19 et les maladies connexes. Le nouvel instrument de suivi de la propriété intellectuelle en rapport avec la COVID‑19 était un bon début, mais davantage pouvait être fait. La question devait être réglée en adaptant la capacité de production et en offrant un accès abordable à toutes les technologies pertinentes. L’OMPI n’avait pas effectué d’analyse au sujet de l’incidence économique du nouveau projet de traité sur la radiodiffusion sur la répartition des revenus entre les artistes, les artistes interprètes ou exécutants et le public d’une part, et les propriétaires des organismes de radiodiffusion de l’autre – ou sur le gaspillage lié aux œuvres de création orphelines ou les coûts de transaction liés à la consolidation des droits et à la réduction de l’accès à ces œuvres.
139. Le Directeur général a exprimé sa gratitude à toutes les délégations qui avaient commenté de manière aussi favorable ses 12 années de service auprès de l’Organisation, soulignant que les résultats obtenus avaient été avant tout le fruit des efforts collectifs essentiels des États membres. En effet, l’Organisation appartenait aux États membres. L’esprit de collaboration qui prévalait au sein du Secrétariat et dans l’ensemble de l’Organisation avait également joué un rôle crucial dans ces réalisations. La dimension du développement avait été intégrée dans tous les secteurs de l’Organisation grâce à la coopération majeure et constante entre les bureaux régionaux de l’OMPI pour le développement et tous les autres secteurs de l’Organisation, dans le cadre d’activités de planification annuelles qui faisaient l’objet d’un suivi permanent. La collaboration entre les différents secteurs revêtait une importance extrême dans un contexte mondial très complexe. Le Directeur général ne doutait pas que le Directeur général désigné, M. Daren Tang, allait faire progresser l’Organisation avec beaucoup d’assurance. Concernant l’avenir, l’Organisation allait sans aucun doute tenir compte des points qui ressortaient des nombreuses observations intéressantes formulées par les délégations. Il était évident, par exemple, que l’attention croissante accordée par l’Organisation aux nouvelles technologies, en particulier l’IA, était appréciée, et les délégations avaient également souligné qu’il était essentiel de répondre aux besoins des pays en développement et des PMA, ainsi que des pays en transition. Ces aspects et d’autres seraient sans aucun doute encouragés par la nouvelle direction de l’OMPI pendant les années à venir.

[Fin de l’annexe et du document]